

Février 2010

vol. C no 2

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE volume C numéro 2 — février 2010



Manifeste des pluralistes

**La promotion vertueuse
du développement séparé**

Militantisme

**Peuple sédentaire
en attente de ses chefs nomades**

Primeur

**Les relations entre les organisations
religieuses et l'État au Québec**

**L'Action
NATIONALE**

volume C numéro 2

FÉVRIER 2010

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

En couverture

MICHEL MARTINEAU
L'INVERSION DES MONDES
ACRYLIQUE SUR TOILE, 166 X 217 CM
2004-2006

Michel Martineau est né à Hull en 1955 et vit à Montréal depuis 1982. Les notions de corps et d'identité, de phénomènes médiatiques, de perception de l'espace ainsi que les processus artistiques sont des thèmes qui reviennent constamment dans l'œuvre de l'artiste. Ses créations de grands formats, de couleurs vives et de traitements bruts ont fait l'objet de plusieurs expositions individuelles et collectives. Ses œuvres se retrouvent dans des collections privées, publiques et intégrées à l'architecture.

www.michelmartineau.ca

EXPOSITION À VENIR

Reflets et fragments ludiques
du 21 février au 11 avril 2010

au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire
150, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire

Téléphone: 450-536-3033

www.mbamsh.qc.ca

Location d'outils
SIMPLEX

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

38 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807



L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533

Numéro sans frais: 1-866-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

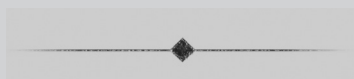
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Dave Ancil, chercheur postdoctoral, Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (UQAM); Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Richard Gervais, philosophe; Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Claude Bariteau, anthropologue (Université Laval); Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur, (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque (politologue); Julien Goyette (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**



ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

Éditorial

- La mise en scène de la vacuité
- *Robert Laplante* 4

Articles

- Refus et résistance
- *Pierre Vadeboncoeur* 9
- Peuple sédentaire en attente de
ses chefs nomades
- *Jacques Beaumier* 19
- La crise démographique:
le mensonge du siècle
- *Jacques Noël* 32
- Pourquoi j'ai dit
Vive le Québec libre
- *Charles de Gaulle* 39
- Vision 2025 au Saguenay
- *Marc-Urbain Proulx* 46

Chronique internationale

- Dérapage à la française ? Le débat
sur l'identité nationale française
- *Mathieu Bock-Coté* 67

Primeur

- Les relations entre les
organisations religieuses et l'État
au Québec
- *Lucia Ferretti* 77

Lire

Note critique

- DENISE BOMBARDIER
L'énigmatique Céline Dion 98

Lire les essais

- ANDRÉ ÉMOND
Constitution du Royaume-Uni:
des origines à nos jours 113
- ÉRIC BÉDARD
Les Réformistes. Une génération
canadienne-française au milieu
du XIX^e siècle 122

Courrier des lecteurs

- Achat des déchets nucléaires de
Pointe Lepreau
- *Philippe Giroul* 135

Robert Laplante

LA MISE EN SCÈNE DE LA VACUITÉ

Il s'est écrasé. Encore une fois. Comme toujours.

Il nous a fait honte. Comme d'habitude.

Notre premier sous-ministre n'a ni le sens de la grandeur ni celui de l'État. Il est un inconditionnel du Canada et rien de que ce dernier nous infligera ne lui fera redresser l'échine.

Il fallait s'y attendre. Nous devons le savoir. Et pourtant, quelle humiliation, de voir ainsi le Québec relégué aux estrades alors que le malheur frappe Haïti et que monte de partout chez nous un élan de solidarité. Il n'a pas protesté bien fort ni bien longtemps, l'employé du Parti libéral. Sous la carpette! Et ce sera l'unifolié *canadian*, et ce sera l'effort canadien, et ce sera la solidarité canadienne, et ce sera l'aide canadienne.

Et ce sera à nouveau et encore un peu plus intensément l'oblitération de notre peuple.

La province pourra bien continuer de s'activer. Elle n'aura qu'à s'ingénier à passer dans les interstices, à composer avec les solutions concoctées à Ottawa et à tenter de se faire connaître et faire connaître sa contribution en essayant de

bégayer son nom en aparté. Le syndrome Qué-Can à perpétuité. La condamnation à s'auto-infliger jusque dans la façon de se nommer le rapport de minorisation qui s'accélère.

La province est la province. Nous ne sommes qu'une anecdote *canadian*. Et ils sont de plus en plus nombreux à nous le rappeler crument. Comme l'ont fait les rédacteurs de l'odieux éditorial «*Nationalist narcissism on a disgraceful scale* (21 janvier 2010)» qui se sont surpassés pour ériger *The Gazette* en organe officiel de l'apartheid bon chic bon genre. Pas de place pour le Québec dans la cour des grands. Et une leçon en prime à l'employé du Parti libéral : vendez les délégations générales et donnez les sommes économisées pour reconstruire Haïti. Cessez ces prétentions ridicules, *get a canadian life*!

Le Québec régresse et les attitudes de l'establishment de l'anglosphère en sont la plus parfaite illustration et la meilleure mesure. Cette morgue, cette suffisance hautaine, c'est le retour du refoulé. Le refus de se comporter et de s'accepter en notre société comme minorité. La volonté de se redire haut et fort comme l'avant-poste d'une majorité *canadian* qui en a fini de s'accommoder des sparages «frin-cophônes». La détermination de s'affranchir des contraintes d'appartenance à cette société. Les efforts pour réduire à leur plus simple expression les interfaces avec le Québec français.

Et la capacité de passer la commande aux employés du Parti libéral. Un mégacentre hospitalier universitaire pour McGill contre tout bon sens, contre les finances publiques, contre la justice et l'équitable distribution des moyens. Un réseau de cégeps pour détourner les intentions et les objectifs de francisation. Le surfinancement des institutions universitaires au détriment de celles de la majorité et au prix d'une injus-

tice pour les étudiants qui font les frais des restrictions d'accessibilité que ce surfinancement impose. Tout cela se tient. Tout cela ne se peut que par une domination renforcée, que par une soumission et une démission de plus en plus odieuse d'une part grandissante de notre élite nationale.

À tous ceux et celles qui n'auraient pas encore compris, McGill vient de le redire haut et fort. Il y a ici une « *world class institution* » bien déterminée à ne pas se laisser entraver par les valeurs et les choix de société de la bourgade québécoise. Foin des objectifs d'accessibilité! Foin des règles de financement universitaire! Les frais de scolarité de son MBA pour élite mondialisée seront de 30 000 \$ et la ministre Courchesne peut bien aller se rhabiller. McGill l'a traitée comme dans le Golden Square Milles on traitait jadis les domestiques qui ne savaient pas tenir leur rang.

Du malheur à la prétention hautaine, de l'injustice à l'arrogance, les événements se tiennent. Notre gouvernement n'est plus qu'une caricature. Le Canada ne s'en plaindra pas, cela conforte si bien l'image qu'il a toujours dépeint de ce qu'il voudrait que nous soyons: un repère de geignards, une horde d'assistés encadrés par la corruption et des élites folkloriques. Notre gouvernement n'est plus présentable et c'est consternant. Mais il a le visage même de notre avenir en Canada. Une face grimaçante qu'il vaut mieux cependant ne pas laisser voir trop longtemps et camoufler derrière les pitreries des mascottes officielles.

Notre premier sous-ministre a donc vite fait de se ressaisir pour faire oublier son incartade diplomatique. Il aura donné à Lévis le plus formidable simulacre, la plus insignifiante prestation pour faire semblant d'être premier ministre de quelque chose. La mise en scène de la vacuité, voilà ainsi qu'il comprend et exécute son rôle. Notre destin est *canadian*

et c'est en ruinant toute formulation d'un futur qui nous soit propre qu'il sert le mieux son pays.

Le rictus qu'on lui voit de plus en plus souvent en conférence de presse est bien celui de la fourberie. L'employé du Parti libéral est là pour dévoyer nos institutions nationales, saper notre État et casser nos aspirations à vivre à la hauteur de ce que nous pouvons devenir. On le paie bien. Et cela l'amuse. □

A blurred, black and white photograph of a large crowd of people walking, likely in a public space or transit area. The image is out of focus, creating a sense of movement and a large gathering. The background is light, and the figures are dark, creating a high-contrast, ethereal effect.

**Une épargne entreprenante
Une finance socialement responsable**

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

Pierre Vadeboncoeur

REFUS ET RÉSISTANCE

Les Québécois tendent depuis longtemps à s'évader du modèle politique qui prévalait en Grande-Bretagne jusqu'à l'avènement des travaillistes : les *whigs*, les *tories*, ici le parti libéral et le parti conservateur. Une tendance de fond faisait dérailler cette politique bi-partisane qui prenait appui non seulement sur des intérêts et sur la solidarité des anglophones dans ce pays conquis, mais aussi sur un cadre institutionnel structurant le tout dans des formes élaborées de longue date en Angleterre.

Une bonne partie des Québécois, peut-être plus de la moitié maintenant, veut toujours plus ou moins consciemment enrayer cette mécanique, fausser le jeu du fédéralisme et brouiller les cartes des deux partis traditionnels, introduire dans la politique québécoise et canadienne une dynamique que le système ne peut assimiler. Présentement, au fédéral, à cause du Bloc, le Parti libéral est déstabilisé, incapable de retrouver sa position dominante. N'ayant plus l'appui des Québécois, il est en état de déséquilibre au Canada.

Tout au long du XX^e siècle, la perturbation que je souligne a pris diverses formes. Sur un siècle, nous avons manifesté de manière soutenue une tendance à nous écarter de la normalité constitutionnelle.

Le Québec politique, quand il est conscient de lui-même, produit sur l'unité canadienne un effet de distorsion. Il trompe les calculs de l'ordre établi. Il dérange. Il fausse l'institution.

Voici quelques jalons. Ils forment un beau chapelet de paradoxes, du point de vue du ROC. Henri Bourassa contre Laurier, en 1910. L'Action libérale nationale, dans les années trente, contre le libéral Taschereau et les partis traditionnels. Le Bloc populaire, dans les années quarante, contre le gouvernement libéral de Mackenzie King et contre la conscription. Le séparatisme de Chaput et de Barbeau, suivi de tout le mouvement indépendantiste, qui dure depuis. En 1968, René Lévesque et le mouvement souveraineté-association. Le Parti québécois, porté au pouvoir le 15 novembre 1976. Enfin le Bloc, au fédéral, par la suite.

C'est une constante historique. Il faut en faire ressortir la logique, qui est celle de la résistance.

Cela a traversé le siècle. Ses différentes manifestations forment les maillons d'une même chaîne. Ce ne sont pas des accidents fortuits et sans suite. Distincts en apparence comme événements, ils sont liés au contraire organiquement. Ils illustrent l'équivoque dans laquelle nous sommes par rapport au Canada.

Tel est le sens d'une histoire qui au fond ne cesse de tendre vers l'indépendance, consciemment ou non, et qui, en tout cas, se caractérise par le refus. Cela ne peut se fondre dans le creuset confédéral.

Une importante partie des Québécois est en profond désaccord avec la politique patiemment assimilatrice du pays à notre égard. Une force centrifuge persistante anime

ce Québec contre le fédéralisme et les deux grands partis qui le représentent, à l'exception du Parti conservateur qui présentement, à cause des circonstances, occupe une place vacante. Les fédéralistes francophones ne semblent pas se rendre compte qu'ils sont les instruments d'un génocide tranquille. La politique fédéraliste conduit à ce résultat. Système feutré, très anglais par sa prudence.

Une certaine fatalité joue au surplus contre nous. Elle tient à l'évolution démographique et aussi à l'intensification des rapports culturels avec les États-Unis. Notre esprit assez velléitaire favorise d'ailleurs le *statu quo* et de même notre patience séculaire, qui est celle des paysans que nous avons été.

Le fédéralisme, pour nous fatal à terme, n'a, dans ce contexte, qu'à se laisser porter. Tout peut s'accomplir par la force des choses et c'est ce sur quoi il mise.

Curieuse dialectique que celle de deux forces antagonistes – souverainisme, fédéralisme – qui ne s'affrontent guère avec éclat. Le fédéral, quant à lui, n'a pas intérêt à dramatiser la situation ni à précipiter les événements. Bien au contraire. Pour ce qui est de nous, critiques du fédéralisme, le mouvement de contestation de l'ordre constitutionnel reste dans les limites que lui impose un électorat hésitant, et les Québécois souverainistes, qui sont en nombre, se contentent d'offensives sporadiques, très significatives mais jusqu'ici nullement décisives. Ils campent sur leurs positions, maintiennent l'opposition au niveau qu'elle a atteint, mais ils demeurent relativement passifs.

Nous sommes dans une situation paradoxale. Il faut croire que nous nous en accommodons. Peut-être faut-il penser qu'elle correspond à nos possibilités réelles...

C'est tout de même singulier. Notre défaite historique définitive est une possibilité, elle peut finir par arriver un jour, mais cette perspective ne provoque pas de réaction populaire décisive et nous nous arrêtons à un certain seuil dont les fédéralistes sont conscients, mais que la moitié d'entre nous ne semble pas vouloir franchir. Nous sommes menacés comme nation, mais en définitive tout se passe comme si nous ne l'étions pas vraiment.

Nous avançons donc les yeux fermés vers l'avenir. C'est le cas d'une grande partie de la population, trait national probablement hérité de notre passé colonial.

Or, c'est cette portion qui influence en fin de compte les possibilités réelles d'action et les réduit à sa mesure. C'est elle qui retient tout par sa propre passivité. Quel paradoxe, mais quelle évidence! La partie amorphe de la population détermine la politique globale de cette population! Elle fait l'histoire! C'est elle qui décide que l'avenir ne sera pas! Le peuple est dépossédé par elle de ses moyens d'action. L'indifférence a plus de poids que le mouvement, et l'inconscience plus de conséquences que la conscience! Nous sommes menés par une partie de la population qui ne va nulle part... Elle exerce une influence déprimante sur l'opinion dans son ensemble.

Cette lourdeur finira-t-elle par se confondre de manière définitive avec le poids de l'histoire sur nos destinées?

Le Québec est tenu de façon excessive par sa fraction réactionnaire et cela constitue un phénomène sociologique singulier. Pourquoi la réaction a-t-elle ici une telle influence? Pourquoi avons-nous tant l'impression d'attendre que l'opinion générale évolue encore et se rallie? Les éléments actifs eux-mêmes marquent le pas, comme s'ils avaient peu confiance de pouvoir entraîner le peuple à leur suite.

Cela a pour effet de fixer la politique dans une espèce de stade intermédiaire où finalement rien de concluant ne se produit. Nous sommes toujours dans l'antichambre de l'histoire.

Il faudrait faire ici le procès des leaders. Nous ne pourrions nous en tenir indéfiniment à la procrastination. Faire l'avenir et ne pas le faire, agir mais différer, entreprendre et ne pas entreprendre, envisager un avenir sans forcer l'événement. Nous n'aurons pas su créer un mouvement que sa propre dynamique entraînerait plus loin.

Dans la mentalité d'une partie des progressistes subsiste un curieux principe de freinage, comme si la réaction était toujours un peu dans notre caractère. Cela nous vient de notre histoire. Nous n'avons pas suffisamment confiance en nous-mêmes.

Nous vivons donc une contradiction. D'une part, comme je le disais au début, notre politique conteste les formes et les institutions établies, partis traditionnels, fédéralisme, unité canadienne et ainsi de suite. D'autre part, elle ne va pas au bout de sa logique; elle sursoit, ne rompt pas une fois pour toutes avec les éléments qui la retardent. Elle manque de hardiesse. Les dirigeants du mouvement attendent le gros de la troupe.

Peut-être d'ailleurs ne peuvent-ils guère faire autrement. La culture de l'action dans une société donnée conditionne bien des choses. La nôtre est sans doute marquée par une histoire trop remplie d'échecs et d'atermoiements. Nous attendons une majorité de voix, nous dépendons des référendums, nous attendons la permission! L'insuccès d'un référendum nous paralyse chaque fois pour quinze ans. Les acteurs sont à la remorque de l'opinion.

Aucune révolution, aucun changement radical n'auraient eu lieu dans l'histoire si, au préalable, le succès avait dépendu d'un vote majoritaire. Ni la Révolution française, ni la Révolution russe, ni l'accession de tel ou tel pays à l'indépendance, à commencer probablement par les États-Unis. Aucun vote populaire n'a précédé la Confédération canadienne elle-même. Du reste, on s'est gardé de le solliciter. Le Canada n'est pas né de la démocratie.

Nous n'avancerions donc maintenant qu'à coups de référendums? De quinze ans en quinze ans? L'avant-garde ne serait pas une avant-garde? Elle serait conditionnée par le poids d'une certaine opinion publique distraite et relativement indifférente? Les leaders n'auraient pas leurs coudées franches et négligeraient de se poser eux-mêmes comme une vraie force? Ils dépendraient du rituel cyclique de la consultation populaire institutionnalisée? Il faudrait non seulement voter sur des conclusions mais sur les initiatives qui y conduisent? Il n'y aurait pas d'avant-garde déjà résolument en mouvement – et libre, et assumant ses responsabilités d'avant-garde?

Le Bloc donne cependant le bon exemple. Il continue comme il a commencé. C'était une création. Il n'est pas sorti d'un congrès. Le Bloc fut d'abord un fait, paradoxal à souhait, improvisé, puis porté par les nécessités comme elles se présentaient. Il y a du leadership dans son action, et de l'invention.

Il mord sur les réalités qui nous entourent et nous conditionnent. Il pose le problème du Québec, qui est sans solution si ce n'est celle de l'indépendance. Il ne le résout pas. Qui en effet peut le résoudre au sein du fédéralisme? Le Bloc fait face à un mur. C'est ce que ce parti démontre par sa propre existence. Une importante partie des Québécois le

soutient et c'est parce qu'elle vit la même expérience que lui : pas d'issue, un mur. Celui-ci s'appelle le Canada.

Le Bloc donne la plus exacte image de notre situation réelle. Il exprime un effort de libération, mais justement un effort entravé comme nous tous. Une politique qui idéalement ne serait pas aliénée. Donc vraie. Mais en échec, comme nous. Il montre la limite de notre aspiration vers le pouvoir, par la réalité même de sa situation.

Ce que nous dit le Bloc, c'est que, si nous voulons l'indépendance, il faudra passer outre et la faire. Il n'y a pas d'autres sorties, si ce n'est tout le contraire : une sortie de piste. Le Bloc manifeste la rigueur de cette alternative.

Voilà la signification ultime du rejet des vieux partis, les *whigs* et les *tories*, les libéraux et les conservateurs ici. On ne joue plus leur jeu de dupes, soit. On est tout seuls devant l'histoire telle qu'elle se présente. Là, il n'y a pas de fausse issue. Il n'y a, en dernière analyse, que l'impossibilité du succès, vérité vraie de notre condition dans la Confédération. Ou l'on adopte une position de rejet à l'égard de celle-ci, ou l'on s'abandonne à une politique décidée par d'autres selon leurs intérêts, qui est pour nous le chemin d'une lente désintégration.

Le Bloc est dans un cul-de-sac, celui où nous sommes nous-mêmes. Il ne peut aller nulle part et c'est exactement notre situation, qui est bloquée comme la sienne. Il dénonce par son fait le régime fédéral dans lequel les Québécois ne sauraient demeurer sans s'y perdre. La Confédération fut notre dernière illusion, et justement le Bloc, marginal et majoritaire à la fois, la répudie directement. Il n'y a pas d'équivoque. Il manifeste la situation inextricable où il se trouve, qui n'est autre que la nôtre. Nous voyons à nu notre avenir dans ce parti

qui n'en a pas. Il montre à la fois l'impasse absolue qui est la sienne et les limites rigoureuses de la politique canadienne.

Le Bloc est un pis-aller, qui en même temps marque l'extrémité de ce que nous pouvons tenter de faire au sein de la Confédération. Liberté tronquée. Vigoureuse par sa manifestation, mais c'est vraiment le bout du chemin.

Jamais le Québec n'ira plus loin sur cette lancée. C'est ce que le Bloc démontre par son expérience même, interdit comme il l'est du pouvoir. Il donne une leçon d'histoire, à savoir que l'Histoire, dans notre condition, n'est pas pour nous. Le Canada nous tient en dehors de l'histoire.

Le Bloc est la dernière expression du non-conformisme historique et de la déviance que j'évoque au début de cet article. Politiquement incongru, il illustre par cela même notre vérité, notre insoumission, notre perpétuelle tendance à nous soustraire à la logique de la politique dominante. Il incarne dans les faits, en apparence absurdement, la plus claire expression de notre condition nationale, réduite à une condition provinciale. Le Bloc n'est pas un véhicule politique normal, et justement il n'existe pas pour nous de tel véhicule. Le Bloc démontre donc, à l'inverse des illusions entretenues par les partis fédéralistes, que notre existence politique, au sens plein du mot, est une illusion.

Nous nous évadons du cadre institutionnel prévu pour nous pour notre perte. Nous n'avons pas le choix. Il faut sortir du piège. La critique qui inspire un tel refus est fondée. Nous l'opposons depuis cinquante ans au fédéralisme. Chose évidente, les Québécois, une bonne partie d'entre eux en tout cas, s'écartent du modèle politique convenu, pancanadien, bipartisan, savamment calculé et conçu pour prévenir une politique québécoise libératrice. La moitié de nos forces va

cependant se perdre dans des partis institutionnels convenus. Nous luttons contre une conspiration profondément dissimulée par une constitution. Les pratiques démocratiques partisans traditionnelles, le discours officiel (ainsi que des mesures acceptables de gouvernement, dans ce contexte...), obstruent les voies de notre émancipation.

Le fédéralisme mise sur tout cela, pendant que le peuple québécois et francophone s'enlise peu à peu dans une histoire à laquelle on l'empêche obstinément de se soustraire. Un génocide en douce, comme je disais jadis.

Cependant, le souverainisme a gagné une bonne partie de l'opinion. Le modèle politique évoqué au début de cet article est contesté. Notre histoire est entravée, mais l'autre histoire qu'on nous oppose l'est aussi ces temps-ci. Cela fait un beau salmigondis. Le Canada existe-t-il? Le Parti libéral, qui le défendait le mieux, est en pitoyable état au Québec. Le Parti conservateur, sans affinités québécoises, occupe plus ou moins par hasard un théâtre vide. Le souverainisme est cohérent au milieu de l'incertitude politique environnante. Ce contraste doit bien signifier quelque chose.

La politique stéréotypée d'inspiration britannique, contexte réactionnaire transplanté au Canada et utilisé contre nous par la réaction dans ce pays, s'avère de plus en plus en question depuis 1960 au Québec. La situation présente est peut-être la plus confuse jamais vue.

La Révolution tranquille se poursuit – le Bloc, le PQ – parce que le problème québécois n'est pas réglé et ne se réglera pas dans les termes voulus par le Canada anglophone. Le souverainisme maintient le Québec en éveil. Nous sommes toujours subordonnés, mais aujourd'hui sur un terrain instable pour l'adversaire.

Qu'est-ce que je viens de montrer? Un pan d'histoire, la nôtre. À travers les obstacles, une persistance, une logique profonde, une mémoire qui n'oublie pas, une volonté trop patiente, appuyée sur une conscience diffuse mais tenace.

Nous n'avons pas dit notre dernier mot. ▣

Jacques Beaumier*

PEUPLE SÉDENTAIRE EN ATTENTE DE SES CHEFS NOMADES

Une vigoureuse prise de bec, aussi violente qu'inattendue, entre Québec solidaire et le Parti québécois s'est étalée dans les pages du *Devoir* l'automne dernier comme si, à notre insu, ils étaient devenus un vieux couple qui en avait assez de s'endurer. Alors que d'un côté fusait une accusation de «néolibéralisme» bien sentie, de l'autre rebondissait un reproche d'appui au «multiculturalisme canadien» tranchant comme un couteau!

Cet échange vigoureux annonce des rapprochements difficiles entre ces deux partis souverainistes. C'est le flirt que se permet la chef du Parti québécois, Pauline Marois, à l'égard des députés quittant l'ADQ qui mit le feu aux poudres. Dans une lettre publiée dans *Le Devoir* du 12 novembre 2009, sous le titre «Les mauvais calculs du PQ», Françoise David, porte-parole et présidente de Québec solidaire, lui reproche d'être prête à accueillir «à bras ouverts les désormais ex-adéquistes Marc Picard et Éric Caire, sous condition de "discussions sur certaines orientations politiques, notamment sur la souveraineté"».

Prenant acte que le PQ réunit des gens de gauche et de droite, madame David accuse les «ténors péquistes» de «parler des deux côtés de la bouche», «un jour social-démo-

* Conseiller principal au Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques de 2000 à 2005 et ancien rédacteur en chef du magazine acadien *Ven' d'est*.

crate, l'autre néolibéral» écrit-elle. «Un jour, les membres prônent la nationalisation de l'éolien (mais le chef refuse!), un autre jour on effectue des compressions draconiennes dans la santé au nom du déficit zéro. Et le surlendemain, on baisse les impôts des plus riches.»

«Comment voulez-vous que les citoyens s'y retrouvent», nous demande-t-elle, exaspérée et nous prenant à témoin? «Nous vivons dans une période de désenchantement vis-à-vis de la chose politique», poursuit-elle, «Il est du devoir des politiciens de répondre à ce cynisme par la clarté et la cohérence. Force est de constater que la direction du PQ manque cruellement à ce devoir». Puis, elle rappelle les beaux jours où le PQ avait un «préjugé favorable aux travailleurs» et soutient qu'avec les «contorsions idéologiques du PQ, de plus en plus de souverainistes progressistes rejoignent Québec solidaire, pour faire du Québec un pays solidaire, vert, qui “prend soin de son monde”».

En conclusion, elle annonce la tenue du premier congrès d'orientation de son parti qui se tiendra dans les jours suivants et affirme que désormais: «les souverainistes auront donc le choix entre un parti qui a une vision de la souveraineté sans projet social et un autre qui offre une vision de la souveraineté généreuse, ouverte à la diversité, ancrée dans les réalités d'aujourd'hui».

Preuve que le torchon brûlait déjà depuis un certain temps, entre ces deux formations souverainistes, un militant ne mit pas long à réagir. Dès le lendemain, sans nécessairement parler au nom du Parti québécois, mais le propos suffisamment aiguisé pour présumer qu'il représente un sentiment partagé au sein de son parti, le vice-président de la circonscription de Mercier, là où justement Québec solidaire faisait élire un premier député aux dernières élections de décembre 2008, Marc

Desnoyers, ripostait, par une lettre également publiée dans *Le Devoir*, sous le titre « Le dogmatisme de Québec solidaire ».

D'abord, il reproche à QS de « bâtir l'essentiel de son argumentaire et de son programme politique contre le PQ » plutôt que d'« attaquer la machine fédéraliste du PLQ. » Puis, il dénonce « l'orientation obligatoirement à gauche du projet de pays », car, écrit-il, « c'est un non-sens, un cul-de-sac. »

Enfin, il considère que « l'appui sans équivoque de QS au multiculturalisme canadien » est la preuve « qu'ils [ne sont pas] des nationalistes prêts à défendre notre identité nationale. » Toutefois, il partage un point en commun avec Françoise David, lui aussi croit que les indépendantistes ont un choix clair, mais évidemment, il le formule tout différemment : avec Québec solidaire c'est « l'indépendance comme moyen d'être le plus à gauche possible, tout en gardant le multiculturalisme canadien qui broie notre identité nationale » tandis qu'avec le PQ, c'est « l'indépendance comme moyen d'affirmation nationale pour protéger notre identité et notre langue ».

Comme dans toute chicane de famille, c'est quand les paroles sortent avec le plus de force et de spontanéité qu'elles sont le plus significatives et qu'elles nous enseignent le plus sur la nature du conflit. En fait, nos deux opposants illustrent à merveille les deux axes sur lesquels se distribue notre vie politique depuis plus de deux cents ans.

L'axe du social

La vie politique du Québec est traversée, comme dans toute société, par ce qu'il est convenu d'appeler la question sociale et qui ne date pas de la naissance de Québec solidaire. Déjà, en 1872, Médéric Lanctôt qui pourrait être considéré comme

le fondateur de la première centrale syndicale au Québec écrivait dans son manifeste *L'Association du capital et du travail*:

À mon sens, la cause ouvrière prime toutes les autres. Il n'en est pas de plus actuelle, puisque la misère du peuple et le désordre social en imposent la prompte solution. Il n'en est pas de plus belle, puisqu'elle est la plus juste. Il n'en est pas de plus grande, puisqu'elle embrasse l'avenir de la société tout entière. Par conséquent, il n'en est point de plus digne de dévouement du patriote sincère et du philanthrope chrétien.¹

Si l'on trace un axe horizontal, cette position se placerait à gauche, là où l'on retrouve les militants pour l'égalité sociale. C'est de ce côté que l'on retrouve également la position des Patriotes qui défendaient l'État républicain ou le gouvernement responsable devant les citoyens. Au XX^e siècle, c'est de ce côté que se positionneront les partisans de l'interventionnisme d'État qui amoindrit les effets cycliques de l'économie sur les populations.

De l'autre côté, à droite, sont solidement installés les partisans des libertés individuelles, même si elles entraînent des inégalités sociales. Pour ce qui est du rôle de l'État, au XIX^e siècle, on y distingue les partisans d'un État aristocratique qui se méfie des décisions démocratiques du peuple. Au XX^e siècle, à partir des années 80, on y retrouvera les partisans du désengagement de l'État pour éliminer les entraves à l'initiative individuelle, même si cela élargit l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. C'est ce que l'on a appelé le courant néolibéral.

1 Latouche Daniel et Poliquin-Bourassa Diane, *Le manuel de la parole. Tome 1, 1760 à 1899*. Les Éditions du Boréal-Express 1977.

L'axe du national

Au Québec, à cause de notre situation d'oppression nationale, un autre axe traverse notre vie collective, vertical celui-là, que l'on peut appeler l'axe du national. Tout en bas, ancrés dans nos racines collectives, logent les défenseurs de notre identité nationale caractérisée par une histoire, une langue et une culture communes. Au XIX^e siècle, les porteurs les plus illustres de cette position furent évidemment les Patriotes. Au XX^e siècle, on peut y caser à la fois ceux qui ont crû, au début du siècle, pouvoir défendre notre identité en concurrençant les Anglais d'un océan à l'autre, et ceux qui plus tard, renonceront à ce vaste projet pour se regrouper sur le territoire québécois et y élaborer une nouvelle identité et un nouveau projet politique.

Au haut de cet axe vertical, on retrouve *les membres de la famille* qui se sont toujours davantage préoccupés de notre relation à l'Autre. Au XIX^e siècle, ils prônaient la bonne entente avec les Anglais. Il faut dire que nous venions de subir une cuisante défaite militaire en 1837-38, mais ils se feront tout de même accoler l'étiquette péjorative de partisan du *bon ententisme*. Au XX^e siècle, avec l'ère Trudeau, ce courant fit place au multiculturalisme où l'Autre, n'était plus seulement l'Anglais, mais tous les autres groupes ethniques qui composaient désormais le Canada avec qui nous devons entretenir des relations de tolérance même au détriment de l'affirmation de notre propre identité.

Au lendemain du référendum de 1995, le mouvement souverainiste, culpabilisé par la déclaration de Parizeau sur l'argent et le vote ethnique, se déplacera rapidement du bas au haut de cet axe en adoptant un nationalisme également préoccupé par notre relation aux Autres et que l'on appellera nationalisme civique. Cette approche mettra

en veillesse la défense de nos racines pour privilégier les valeurs communes à partager avec les Autres, dont la langue française. À la suite du dépôt du rapport de la commission Bouchard-Taylor, cette notion de nationalisme civique a été associée par certains critiques à une autre forme de multiculturalisme.

Les quatre quadrants de notre vie collective

Nous avons donc devant nous un plan de géométrie analytique de quatre quadrants. En haut à gauche, appelons-le celui de *l'altérité de gauche* tandis qu'en haut à droite, celui de *l'altérité de droite*. En bas à gauche, ce troisième quadrant est celui du *nationalisme identitaire de gauche* tandis que le quatrième et dernier est celui du *nationalisme identitaire de droite*.

On peut maintenant mieux comprendre où se placent nos deux militants qui ont croisé le fer en novembre dernier ou, pour dire plus justement, qui ont croisé les deux axes de notre vie politique à angle parfaitement droit. Françoise David reproche au Parti québécois de se situer à droite sur l'axe du social et en bas sur l'axe du national alors que Marc Desnoyers reproche à Québec solidaire de se situer à gauche sur le premier et en haut du deuxième. Ajoutons à cela que, la fin de semaine suivante, Québec solidaire s'est réaffirmé comme parti qui ferait la souveraineté avec un projet social et «une vision de la souveraineté généreuse, ouverte à la diversité» et un Parti québécois qui a réaffirmé sa volonté de reprendre le combat pour défendre l'identité en reprenant la bataille pour la sauvegarde de la langue et de la culture, tout en reportant à plus tard le débat sur l'économie et les questions sociales, et l'on se retrouve avec deux formations tout simplement aux antipodes. Tandis que Québec solidaire est solidement campé dans le premier quadrant, celui de l'altérité de gauche, le Parti québécois, pour l'instant, a installé

sa roulotte dans le quadrant de l'identité nationale de droite tant qu'il ne remettra pas en question ses positions néolibérales sur l'économie.

Ils ne sont pas seuls...

Voyons où se positionnent tous les autres, car ces deux partis ne sont pas seuls à agir sur la scène de notre vie politique. Dans le premier quadrant, outre Médéric Lanctôt, on retrouve Pierre-Elliott Trudeau à cause de sa conviction pour la nécessaire intervention de l'État, concrétisée par sa politique énergétique canadienne et celle du contrôle sur les investissements étrangers, de même que sa préoccupation pour les Autres au point de devenir le père du multiculturalisme canadien.

Cela peut paraître saugrenu, mais on peut également y distinguer le Bloc québécois. D'abord pour ses positions progressistes au plan social, Gilles Duceppe et Pierre Paquette en sont responsables dans une bonne mesure, alors que ceux qui ne se sentaient pas des campeurs très heureux sur ce terrain ont plié bagage il y a déjà quelques années. Quant à la position de ce parti sur l'axe du national, ses positions en faveur du nationalisme civique les empêchent d'éprouver toute animosité à l'égard de Québec solidaire d'autant plus qu'ils ne sont pas directement en concurrence sur le plan électoral. Ils cohabitent dans ce champ en entretenant des relations de bon voisinage.

Dans le deuxième quadrant, celui de *l'altérité de droite*, le terrain est achalandé. D'abord, au lendemain de la cuisante défaite des Patriotes, Louis-Hyppolite Lafontaine s'y installera en défendant l'Union des Canada. Plus tard y arrivera Georges-Étienne Cartier avec son appui à la Confédération conçue entre aristocrates bien élevés à Charlottetown sur

l'Île-du-Prince-Édouard. Au XX^e siècle, Wilfrid Laurier vint y prendre place avec sa ferme conviction en notre capacité de partager l'espace canadien d'un océan à l'autre avec les Anglais. Les occupants de ce quadrant ont, jusqu'à maintenant, été assez bien récompensés de leur participation à la vie publique : des titres de Sir, une place bien en vue sur les billets de cinq dollars et de nombreux monuments en leur honneur. On ne les oubliera pas, c'est sûr.

Deux autres cas que l'on n'oubliera pas non plus, Lucien Bouchard qui a manifestement entraîné le Parti québécois vers la droite avec sa politique de déficit zéro et vers le haut de notre tableau avec l'épanouissement du nationalisme civique sous son règne. On peut également accorder une mention à André Boisclair même si, il serait étonnant qu'un jour on lui érige un monument ou nomme un aéroport à sa mémoire.

Dans le troisième quadrant, celui du *nationalisme identitaire de gauche*, c'est la cohue. D'abord, les premiers occupants, les Patriotes du XIX^e siècle, même si certains de ses acteurs pourraient être placés dans le premier quadrant, en sont indéniablement les pionniers par leurs prises de position républicaines et pour la défense de l'identité *canayenne*. Puis, il faudra attendre la Révolution tranquille et le développement de l'État québécois avec la mise sur pied de l'État providence pour voir de nouveaux arrivants dans ce champ. René Lévesque y sera la figure dominante de 1960 à 1980 et y occupera tout le terrain tandis que Pierre Bourgault sera l'expert pour y allumer le feu de camp. Pas étonnant que les flammèches jailliront à quelques reprises entre eux. Une autre grande figure de ce quadrant, Jacques Parizeau, nous y confirme sa présence quand il écrit dans son dernier livre : « Entre l'individu seul avec son ordinateur et l'accès, littéralement, à l'univers tout entier, il faut qu'il y ait quelque

chose : un intermédiaire, une identité, un encadrement, un sens d'appartenance, c'est-à-dire la tribu, le peuple ou la nation, et l'autorité civile qui le chapeaute. » Dans son esprit, cette autorité civile, bien sûr, c'est l'État que les néolibéraux ont réussi à discréditer auprès de deux générations en les convainquant qu'il constituait une nuisance et une entrave à leur liberté.

Pour employer une expression entendue en Abitibi lorsqu'on y découvre une mine d'or, c'est ici que se trouve *la veine* de notre libération nationale, car c'est lorsque se sont jointes nos revendications pour la justice sociale et celles pour la défense de notre identité que nous avons fait les plus grands pas vers notre indépendance nationale.

Dans notre dernier quadrant, celui du *nationalisme identitaire de droite*, retenons l'abbé Lionel Groulx et les groupuscules nationalistes des années 1940 et 1950. Déserté pendant la Révolution tranquille, c'est René Lévesque lui-même qui viendra y installer la roulotte du Parti québécois lors de son second mandat, à partir de 1981, et effectuera ainsi une première excursion en dehors de son terrain d'origine. Avec la récession mondiale et les politiques néolibérales adoptées un peu partout en Occident, le Parti québécois affrontera durement une part importante de sa base électorale lors des négociations des employés du secteur public en 1982. Puis, en 1985, il sera écarté du pouvoir pendant neuf longues années.

Après les règnes de Bouchard, Landry et Boisclair qui auront amené et maintenu le parti dans le deuxième quadrant, celui de *l'altérité de droite*, aux antipodes de ses origines, Pauline Marois le déplacera dans le quadrant du *nationalisme identitaire de droite*, pour l'instant, car on ne peut présumer du résultat des débats annoncés qui sont à venir. Mais son offre aux députés sortants de l'ADQ de se joindre au PQ nous a

quand même indiqué que le paysage de ce quadrant lui plaît bien et qu'elle pourrait s'y installer à demeure.

Notons également dans ce quadrant la présence de Bernard Landry qui est venu s'y établir depuis qu'il a quitté la chefferie du parti en catastrophe.

Des chefs nomades, des troupes sédentaires

Reprenons la remarque de Françoise David sur le désabusement de l'électorat. Selon certains analystes de résultats électoraux, de 300 000 à 400 000 électeurs souverainistes resteraient désormais chez eux le jour des élections, désabusés, désemparés et ne sachant plus pour qui voter. L'absence de ces électeurs dans les boîtes de scrutin distorsionne notre paysage politique. Ces électeurs ne se qualifieraient pas eux-mêmes de gauche, au sens européen du terme. Des grandes gueules médiatiques réussissent même à les convaincre qu'ils sont de droite, même s'ils apprécient l'assurance-hospitalisation, sont en faveur du régime d'assurance-maladie public, éprouvent une véritable jouissance lorsqu'ils comparent les primes de leur régime public d'assurance automobile et tiennent aux garderies à 7 \$. C'est ce que révèlent des sondages. Malgré le discours néolibéral qui clame notre incapacité à continuer de nous payer les services publics mis sur pied par la Révolution tranquille, la majorité des Québécois y tiennent.

Osons une hypothèse. Pendant que les chefs du parti qui leur avaient promis vie meilleure et indépendance nationale partaient en expédition dans les quadrants du *nationalisme identitaire de droite* ou dans celui de *l'altérité de droite*, le bon peuple restait dans le quadrant du *nationalisme identitaire de gauche* confortablement installé dans ses roulottes politiques montées sur blocs de ciment. Que l'autoroute du néolibéralisme ou de la mondialisation

passé à sa porte, peu lui chaut, mieux vaut se terrer chez soi, a-t-il semblé se dire, plutôt que de quitter ce camping Sainte-Madeleine politique! Erreur nous ferions que de le regarder avec condescendance et considérer cette position comme passiste. Au contraire, c'est l'expression d'une résistance passive, faute d'avoir d'autres options. Le peuple attend le retour de ses chefs.

Le retour de l'État

Si au Québec, l'application des politiques néolibérales fut beaucoup plus lente que dans les pays de tradition anglo-saxonne, elle connut tout de même une nette accélération après le référendum de 1995. Nous avons depuis accepté ce fait comme une fatalité et comme un effet du pluralisme politique inévitable. Nous avons alors préféré ne pas aborder ces divergences pour ne pas risquer de briser notre unité si nécessaire. Il en est également de même pour tous les courants politiques qui privilégient la mécanique d'accession à la souveraineté à l'analyse globale de la situation concrète.

Nous savons aujourd'hui que le mouvement souverainiste s'est épanoui avec la mise sur pied de l'État providence qui donna confiance aux Québécois en leur capacité collective. Nous savons aussi que cette confiance fut perdue avec l'adoption des politiques néolibérales qui ont réduit le rôle de l'État en soutenant qu'il n'avait plus les moyens de leur assurer santé, éducation et sécurité pour leurs vieux jours. Et des souverainistes ont contribué à affaiblir cet État qu'ils voulaient rendre souverain.

D'autres aussi vivent ces angoisses, ailleurs sur la planète, car nous savons également que les politiques néolibérales ont eu pour effet de désintégrer la cohésion sociale de plusieurs sociétés.

Nous savons aussi que ces politiques sont la cause de la présente crise financière qui, certes, a moins durement frappé le Québec à cause de l'interventionnisme de l'État justement, mais qui n'est pas finie à l'échelle internationale et qui pourrait connaître une rechute au cours des prochains mois.

Nous avons frôlé le précipice et la seule force qui est apparue capable de protéger les populations d'une autre catastrophe économique du type de la Grande Dépression, c'est l'État. Seule cette institution est capable de protéger les individus des dérives financières et des abus de la mondialisation, nous écrit Jacques Parizeau dans son dernier livre.

Quelles leçons tirer ?

Notre indépendance nationale ne se fera pas à l'occasion d'une mobilisation soudaine, fruit d'un débordement d'enthousiasme de la société civile. Dans une démocratie, les projets politiques se réalisent en prenant le pouvoir politique qui ne peut être obtenu que par l'entremise d'un parti politique. C'est ce que René Lévesque avait compris en transformant son Mouvement souveraineté-association en parti politique.

Au cours des deux prochaines années, le Parti québécois tiendra des conseils nationaux qui porteront sur l'économie et les politiques sociales. Après avoir repris le combat pour la défense des fondements de notre identité, la langue, la culture et l'histoire, pouvons-nous encore espérer que ce parti retournera sur ses terres d'origine ?

Nous avons aussi un deuxième parti souverainiste, présent à l'Assemblée nationale, Québec solidaire qui, s'il apporte un point de vue suscitant la curiosité du peuple, est lourdement handicapé par son rapport ambigu à notre identité collective.

Même si, à l'heure actuelle, le quadrant du *nationalisme identitaire de gauche* est déserté par toutes les formations politiques souverainistes, il est encore occupé par une constellation de petites organisations indépendantistes qui agissent en dehors de ces partis souverainistes, sans moyens et avec un rayonnement limité. Certains militants prônent l'action de la société civile après avoir fait le constat que les partis souverainistes ne semblent pas disposés à sortir de l'électoratisme réducteur à courte vue dans lequel ils se sont enfermés. Et ils croient à la nécessité de mobiliser la population pour qu'elle passe elle-même à l'action².

Il faut respecter le point de vue de ces militants sincères, mais il n'y a jamais eu aucun peuple qui a accédé à son indépendance par le mouvement enthousiaste des masses populaires descendant spontanément dans la rue. L'organisation politique est nécessaire et incontournable et l'histoire nous a démontré que c'est dans le quadrant du nationalisme de gauche que se trouve le point de convergence.

Dans le présent contexte, nos deux partis politiques souverainistes semblent s'être égarés, l'un à défendre une notion de laïcité à laquelle le peuple ne s'identifie pas, et l'autre à craindre de renouer avec un interventionnisme d'État pour tant à l'origine de ses plus grandes réalisations.

Combien de temps encore mettront-ils à retrouver le chemin de notre « camping Sainte-Madeleine politique » ? □

2 Pierre Graveline: Le projet d'indépendance du Québec piégé par l'électoratisme et le parlementarisme. *L'Action nationale*, novembre-décembre 2009

Jacques Noël

LA CRISE DÉMOGRAPHIQUE: LE MENSONGE DU SIÈCLE*

*À la fin des temps il restera deux peuples :
les Chinois et les Canadiens français*

Arnold Toynbee

Un virgule quatre. C'était la moyenne de points alloués par match par Éric Gagné dans ses belles années. Et l'indice de fécondité des Québécoises dans leurs pires années.

Sur cette terre de *Presqu'Amérique* où on a souvent le don de faire un drame avec pas grand'chose, on a fait de ce un-virgule-quatre, tout à fait normal pour les femmes des pays développés en fin de 20^e, un chiffre catastrophe, une tare honteuse, un véritable drame national.

Après le *Disparaître* de Lise Payette, en 1989, des légions de logues et de graphes ont envahi toutes les tribunes de Laurentie, martelant *ad nauseam* que, juste pour se perpétuer, juste pour garder la tête au-dessus le l'eau, un peuple devait avoir un indice de 2,1 et qu'avec ce minable 1,4, eh bien, c'en serait bientôt fini de la saga des Tremblay d'Amérique. Quatre siècles d'histoire allaient bientôt s'arrêter, faute de relève dans

* L'auteur a compilé des statistiques publiquement accessibles dans Internet pour rédiger une série de chroniques intitulée *Le dogme de l'immigration*.

http://www.vigile.net/_Noel-Jacques_

les pouponnières jadis les plus occupées du monde occidental. Le compte à rebours était lancé par la Mère de la nation elle-même, la pauvre gaffeuse du référendum perdu.

Nos berceaux vides nous condamnaient à la disparition à brève échéance, à moins d'ouvrir grandes nos portes à l'immigration, à la sainte immigration salvatrice, source de mille et une merveilles. Car on avait trouvé LA solution toute prête qui allait compenser cette fécondité défailante et fournir un peu d'espoir à ce peuple agonisant, à ce p'tit peuple d'agonisants. «Un peuple en pleine perdition», «qui n'a plus de repères», «qui ne se reproduit plus», «qui a l'un des plus hauts taux de suicide au monde», «la plus grosse dette du continent», «le plus haut taux de décrocheurs au monde», «une société de pauvres (54^e au palmarès nord-américain de la richesse, selon la bible personnelle de l'ex-ML de *La Presse*)», «qui ne sait plus lire ni écrire», «dont la jeunesse quitte pour l'Alberta», «un p'tit peuple qui ne connaît plus son histoire» et qui est plombé d'au moins 52 autres lourdes tares honteuses, comme nous le rappelle chaque semaine, avec un plaisir sadique, *La Presse* épaisse de Monsieur Paul. C'est le mensonge du siècle. Une énorme supercherie intellectuelle, une couleuvre que tout le monde a gobée, sans même se donner la peine de regarder au-dessus de la frontière.

Car ce que ni la Mère de la nation, ni les légions de logues et de graphes n'ont jamais dit, ce qu'on a toujours caché aux Tremblay, c'est que sur les 223 États répertoriés par la CIA¹, 100 étaient déjà depuis longtemps sous la barre de la «survie», sous le 2,1 *perpétif*, sans capoter pour autant, ni ouvrir leurs frontières à tout vent.

1 CIA Word factbook. «Country Comparison: Total fertility rate»

<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2127rank.html>

En fait, tous les pays industrialisés, à part Israël et la Nouvelle-Zélande, sont sous la barre des 2,1 « mortels ». *So what?*

En Israël², l'indice de fécondité des Arabes est à... 3,8, ce qui aide beaucoup à élever la moyenne nationale à 2,75! La fécondité arabe est telle qu'elle menace la survie de l'État sioniste à moyen et long termes.

En Nouvelle-Zélande, la forte fécondité des Maoris (15 % de la population) permet au pays d'atteindre tout juste le 2,1; 24 % des enfants nés en 2006 sont maoris³.

Aux États-Unis, la forte natalité noire et latine élève l'indice national à 2,05. Les Mexicaines, qui sont à 2,4 dans leur pays d'origine, grimpent à 3,2 une fois chez l'Oncle Sam! Déjà, la moitié des enfants américains de moins de 5 ans ne sont pas blancs. On prévoit qu'avant la moitié du siècle, la majorité des Américains seront de couleur. C'est déjà le cas en Californie; le reste du pays va suivre dans les prochaines décennies⁴.

En France, on nous vante les programmes de natalité, les nombreuses garderies et la maternelle à 3 ans pour expliquer le solide 2,0. Mon œil! Les Blanches sont, là aussi, à 1,5. Ce sont les Maghrébines qui, à 3,2, gonflent la moyenne nationale à 2,0. Si la tendance se maintient, le pays va être

2 Central bureau of statistics (Israël)

http://www.cbs.gov.il/yarhon/c1_e.htm

3 New Zeland Statistic. «National Ethnic Population Projections: 2006 (base) - 2026»

http://www.stats.govt.nz/browse_for_stats/population/estimates_and_projections/NationalEthnicPopulationProjections_HOTPo6-26/Commentary.aspx

4 « U.S. baby boomlet bucks Europe's fertility rut. More American babies were born in 2006 than any year since 1961 »
<http://www.msnbc.msn.com/id/22670983/>

à majorité musulmane d'ici 40 ans à peine. Exit le p'tit Nicolas de Hongrie, bonjour les grands ayatollahs d'Arabie...

Le reste de l'Europe est à 1,38. C'est l'indice de fécondité moyen des femmes des pays développés en ce début de 21^e. Un virgule quatre.

Les Allemands, collés à 1,41, sont-ils condamnés à disparaître parce qu'ils n'atteignent pas le 2,1 dont on nous casse les oreilles depuis 20 ans ? Finis les enfants de Goethe et de Betov ?

Les Russes à 1,40 ? Finis les Popov ? Fini le Bolshoi ?

Les Espagnols et les Italiens à 1,31 ? Finis les *chicos* et les *bambinis* ?

Les Nippons à 1,21 ? Hara-kiri au soleil levant ?

« Oui, mais eux autres, c'est pas pareil. Ils sont fort nombreux ; ils ne sont pas menacés de disparaître comme nous autres. »

OK, alors que dire des 10 millions de Grecs, vieux de trois millénaires, *jammés* à 1,37 au berceau ? Des 5,4 millions de Slovaques à 1,35 ? Des trois millions d'Arméniens à 1,36 ? Des 2,2 millions de Lettons à 1,30 ? Le 1,4 million d'Estoniens et 1,3 million de Lithuaniens, minuscules peuples distincts à côté du gros ours russe, tombés à 1,23. Qu'est-ce qui va leur arriver ? Rayés bientôt de la carte, les Baltes ?

Les très catholiques 10 millions de Portugais sont à 1,49 et les 10 millions de Hongrois à 1,35 ne sont pas dans une zone de confort, pas plus que les 7,4 millions de Bulgares, tombés à 1,41.

Dans la cave du classement, à l'agonie, à la veille de rendre l'âme, trois pays de terribles misères: les 4,5 millions de Singapouriens à 1,09, les 6,9 millions de Hongkongais à 1,02 et les 400 000 Macanais à 0,91!

Vous avez bien lu, mais vous ne l'avez sans doute lu nulle part ailleurs auparavant: en 2008, les Québécois «en voie de disparition» ont fait 70 % plus d'enfants que les Chinois de Hongkong. C'est Arnold Toynbee qui doit rire dans sa barbe...

Avec un peu de viagra dans les programmes de natalité, négligés depuis la mort des bébés-bonis de Gérard D., en quelques années à peine, on a relevé l'indice à 1,74. Les Québécoises, «qui ne se reproduisaient plus», font aujourd'hui plus d'enfants que les Tunisiennes (1,72) de la casbah, les Iraniennes (1,71) des ayatollahs, les Thaïlandaises (1,65) des rizières et même les Cubaines de Castro (1,61). Il est où le problème docteur?

En 2008, les Québécois (les Québécoises surtout...) ont fait 87 600 enfants pour un taux de natalité de 11,3 enfants par 1000 habitants⁵.

En Grande-Bretagne, c'est 10,65, au Portugal 10,29, Finlande 10,38, Espagne 9,71, Corée du Sud 8,93, Taiwan 8,99, Autriche 8,65, Allemagne et Italie 8,18, Japon 7,64 et Hongkong 7,42. Au top du palmarès, il y a le Niger à 51,6, le Mali à 49,1 et l'Ouganda à 47,8. Un gros défi pour nos programmes de congés parentaux... surtout avec un déficit de 263 millions cette année seulement dans la caisse.

5 Site de l'Institut de la statistique du Québec. Naissances et taux de natalité, Québec, 1900-2008

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_decés/naissance/401.htm

Les Québécois ont un taux de natalité 38 % supérieur à celui des Allemands et des Italiens, 48 % à celui des Japonais et 52 % à celui des Chinois de Hongkong⁶.

En 2008, il n'y a eu que 56 800 décès. En fait, le nombre de décès est à peu près stable depuis une dizaine d'années : 54 281 en 1997 ; 53 800 en 2006⁷. Mais «le Québec se meurt»... Le ratio est donc de 154 naissances pour 100 décès. C'est l'un des meilleurs ratios du monde industrialisé. «Mais le Québec se meurt»....

La Suède, qui a beaucoup en commun avec le Québec (société homogène jusqu'à récemment, culture unique, pays riche, nordique, pacifique, fou du hockey, social-démocrate, 9 millions d'hab.) est au bris d'égalité : 100 naissances pour 100 décès.

La très catholique Pologne est aussi au bris d'égalité. La Grèce, elle, est déjà dans le rouge à 93, sans capoter pour autant. La petite Croatie (5 millions d'hab.) est à 83 et l'Italie sans *bambinis* à 81. L'Allemagne est dans le rouge vif à 76, la Hongrie 74, la Lituanie 69 et la Russie est tombée à 68. La Bulgarie, recordman absolu du berceau vide, n'a plus que 67 naissances pour 100 décès.

Le «Québec qui se meurt» est à 154 naissances pour 100 décès. Plus de deux fois la 4^e puissance économique du monde. Entre 2000 et 2007, il y a eu 608 812 naissances au Québec contre 439 853 décès. Un surplus de 168 959

6 CIA World Factbook. «Country Comparison: Birth rate»

<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2054rank.html>

7 Site de l'Institut de la statistique du Québec. «Décès et taux de mortalité, Québec, 1900-2008»

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_deces/301.htm

personnes. Alors, il est où le problème ? « C'est parce qu'on vieillit ».

Au recensement de 2006, le Québec comptait à peine 14,3 % de personnes âgées, ce qui nous place au 38^e rang mondial. En fait, le Québec est l'une des sociétés les plus jeunes du monde industrialisé. Pas moins de 37 États sont plus vieux. Et pas à peu près !

La France est à 16,4 %, la Suède 17,6 %, l'Allemagne 19,4 %, l'Italie 19,7 % et le pauvre et misérable Japon : 20 %. Monaco, enfer du jeu sur cette terre, est au top avec 22,6 % de p'tits vieux. À l'autre bout de l'échelle, le Niger, le Soudan et le Bénin sont à 2,4 %, le Kenya à 2,3 % et la Mauritanie à 2,2 %⁸.

Monaco ou Mauritanie pour votre retraite ? □

8 Nationmaster.com, « People Statistics > Age structure > 65 years and over (most recent) by country »

http://www.nationmaster.com/graph/peo_age_str_65_yea_and_ove-age-structure-65-years-over

**POURQUOI J'AI DIT
VIVE LE QUÉBEC LIBRE***

Messieurs, je me félicite de vous voir. Sur les sujets qui sont présents à tous les esprits, je suis prêt à répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

(...)

Voilà tout un ensemble de sujets. Il y a naturellement notre politique économique et sociale: celle-ci n'est pas sans rapport, et je serai amené à le dire, avec le fonctionnement monétaire international.

Il y a la question du conflit d'Orient, bien sûr. Il y a la grande affaire du Québec. Il y a tout ce qui se rapporte à l'Angleterre et, en particulier, au point de vue de sa candidature au Marché Commun. Il y a ce qui a trait aux institutions, à notre régime, à la façon dont il fonctionne et à ce qu'il peut être dans l'avenir. Je crois que je n'ai rien oublié, sinon que j'ajoute ce qu'on m'a demandé à propos du voyage en Pologne, ce qui y a été dit et ce que cela signifie.

(...)

* Extraits de la Conférence de presse du 27 novembre 1967. Tiré de *Discours et messages*, Paris, Plon, 1970.

La vidéo de cette conférence de presse est disponible dans le site de l'INA.
<http://www.ina.fr/divertissement/humour/video/CAF89035682/conference-de-presse-du-general-de-gaulle.fr.html>

Ce sont les Français qui, pendant deux siècles et demi, et jusqu'en 1763 avaient découvert, peuplé, administré le Canada. Quand, il y a 204 ans, le gouvernement royal, qui avait essuyé de graves revers sur le continent, et qui, de ce fait, ne pouvait soutenir en Amérique, la guerre contre l'Angleterre, crut devoir quitter la place, 60 000 Français étaient installés dans le bassin du Saint-Laurent. Par la suite, leur communauté n'a reçu que d'infimes éléments nouveaux venant de notre métropole, et cela alors qu'une immigration de millions et de millions de Britanniques récemment relayée par celle des nouveaux arrivants slaves, méditerranéens, scandinaves, juifs, asiatiques, que le gouvernement canadien d'Ottawa déterminait à s'angliciser, s'implantait sur tout le territoire. D'autre part, les Britanniques, qui disposaient au Canada depuis cette époque du pouvoir, de l'administration de l'armée, de l'argent, de l'industrie, du commerce, du haut enseignement, avaient longuement et naturellement déployé de grands efforts de contrainte ou de séduction pour amener les Français canadiens à renoncer à eux-mêmes. Là-dessus, s'était déclenchée l'énorme expansion des États-Unis qui menaçait d'engloutir l'économie, les caractères, le langage du pays dans le moule américain. Enfin, la France, absorbée qu'elle était par de multiples guerres continentales et par de nombreuses crises politiques se désintéressait de ses enfants abandonnés et n'entretenait avec eux que des rapports insignifiants. Tout semblait donc concourir à ce qu'ils soient à la longue submergés.

Et bien! par ce qu'il faut bien appeler un miracle de vitalité, d'énergie et de fidélité, le fait est qu'une nation française – morceau de notre peuple – se manifeste aujourd'hui au Canada et prétend être reconnue et traitée comme telle. Six mille Français laissés là-bas jadis, sont devenus plus de six millions et ils demeurent plus Français que jamais. Au

Québec même, ils sont quatre millions et demi, c'est-à-dire l'immense majorité de la population de cette vaste province. Pendant des générations, ces paysans d'origine, petites gens cultivant les terres, se sont magnifiquement multipliés pour tenir tête au flot montant des envahisseurs. Au prix d'efforts inouïs, autour de leurs pauvres prêtres, avec pour devise « Je me souviens », ils se sont acharnés et ils ont réussi à garder leur langue, leurs traditions, leur religion, leur solidarité française. Mais voici qu'ils ne s'en tiennent plus à cette défensive passive et qu'ils prétendent, comme tout autre peuple, devenir maîtres de leur destin. D'autant plus ardemment, maintenant, qu'ils se sentent subordonnés aux autres non plus seulement politiquement, mais aussi économiquement.

En effet, étant donné la situation, rurale, isolée, inférieure, dans laquelle était reléguée la communauté française, l'industrialisation s'est faite, pour ainsi dire, par-dessus elle; l'industrialisation qui, là comme partout, commande la vie moderne. On voyait donc, même au Québec, les Anglo-Saxons fournir les capitaux, les patrons, les directeurs, les ingénieurs, former à leur façon et pour le service de leurs entreprises une grande partie de leur population active, bref, disposer des ressources du pays. Cette prépondérance, conjuguée avec l'action qualifiée de « fédérale », mais inévitablement partielle, du gouvernement canadien d'Ottawa, mettait dans une situation de plus en plus inférieure les Français et exposait à des dangers croissants leur langue, leur substance, leur caractère. C'est à quoi ils ne se résignaient pas du tout, et ils s'y résignaient d'autant moins que tardivement mais vigoureusement ils se mettaient en mesure d'assumer eux-mêmes leur propre développement. Par exemple, la jeunesse qui sort maintenant de leurs universités modernes et de leurs nouvelles écoles techniques, se sent parfaitement capable de mettre en valeur les grandes ressources de son pays et même,

sans cesser d'être française, de participer à la découverte et à l'exploitation de tout ce que contient le reste du Canada.

Tout cela fait que le mouvement d'affranchissement, qui a saisi le peuple français d'outre-Atlantique, est tout à fait compréhensible, et qu'aussi rien n'est plus naturel que l'impulsion qui le porte en même temps à se tourner vers la France. Au cours de ces dernières années, il s'est formé, au Québec, un puissant courant politique, varié sans doute dans ses expressions, mais unanime quant à la volonté des Français de prendre en main leurs affaires. Le fait est là, et bien entendu, ils considèrent la mère patrie non plus seulement comme un souvenir très cher, mais comme la nation dont le sang, le coeur, l'esprit, sont les mêmes que les leurs et dont la puissance nouvelle est particulièrement apte à concourir à leurs progrès, alors qu'inversement leur réussite apporterait à la France pour son progrès, son rayonnement, son influence, un appui considérable. Ainsi, en particulier, le fait que la langue française perdra ou gagnera la bataille au Canada pèsera lourd dans la lutte qui est menée pour elle, d'un bout à l'autre du monde.

C'est donc avec une grande joie et un grand intérêt que le gouvernement de la République a accueilli à Paris le gouvernement du Québec en la personne de ses chefs successifs : Monsieur Lesage et Monsieur Daniel Johnson, et conclu avec eux de premiers accords d'action commune. Mais il était évident que ces retrouvailles de la France et du Canada français devaient être constatées et célébrées solennellement sur place. C'est pourquoi, Monsieur Daniel Johnson me demanda de venir rendre visite au Québec et c'est pourquoi je m'y rendis au mois de juillet dernier.

Rien ne saurait donner l'idée de ce que fut la vague immense de foi et d'espérance françaises qui souleva le peuple tout

entier au passage du président de la République. De Québec jusqu'à Montréal, sur les 250 kilomètres de la route longeant le Saint-Laurent et que les Français canadiens appellent le «Chemin du Roi» parce que, jadis, pendant des générations, leurs pères avaient espéré qu'un jour un chef de l'État français viendrait à la parcourir, des millions, des millions d'hommes de femmes, d'enfants, s'étaient rassemblés pour crier passionnément: «Vive la France!»; et ces millions arboraient des centaines et des centaines de milliers de drapeaux tricolores et de drapeaux du Québec à l'exclusion presque totale de tous autres emblèmes.

Partout où je faisais halte, ayant à mes côtés le premier ministre du Québec et tels ou tels de ses collègues et accueilli par les élus locaux, c'est avec un enthousiasme unanime que la foule accueillait les paroles que je lui adressais pour exprimer trois évidences. D'abord: «Vous êtes des Français». Ensuite: «En cette qualité, il vous faut être maîtres de vous-mêmes!» Enfin: «L'essor moderne du Québec, vous voulez qu'il soit le vôtre!» Après quoi, tout le monde chantait *La Marseillaise* avec une ardeur indescriptible. À Montréal, la deuxième ville française du monde, terme de mon parcours, le déferlement de passion libératrice était tel que la France avait, en ma personne, le devoir sacré d'y répondre sans ambages et solennellement. C'est ce que je fis, en déclarant à la multitude assemblée autour de l'Hôtel de Ville: que la mère patrie n'oublie pas ses enfants du Canada, qu'elle les aime, qu'elle entend les soutenir dans leur effort d'affranchissement et de progrès et, qu'en retour, elle attend d'eux qu'ils l'aident dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Puis, j'ai résumé le tout en criant: «Vive le Québec libre!» Ce qui porta au degré suprême la flamme des résolutions.

Que le Québec soit libre c'est, en effet, ce dont il s'agit. Au point où en sont les choses dans la situation irréversible qu'a démontrée et accélérée le sentiment public lors de mon voyage, il est évident que le mouvement national des Français canadiens et aussi l'équilibre et la paix de l'ensemble canadien, et encore l'avenir des relations de notre pays avec les autres Communautés de ce vaste territoire, et même la conscience mondiale désormais éclairée, tout cela exige que la question soit résolue.

Il y faut deux conditions. La première implique un changement complet de l'actuelle structure canadienne, telle qu'elle résulte de l'acte octroyé il y a 100 ans par la reine d'Angleterre et qui créa la «Fédération». Cela aboutira forcément, à mon avis, à l'avènement du Québec au rang d'un État souverain, maître de son existence nationale, comme le sont par le monde tant et tant d'autres peuples, tant et tant d'autres États qui ne sont pourtant pas si valables ni même si peuplés que ne le serait celui-là. Bien entendu, cet État du Québec aurait à régler, librement et, en égal avec le reste du Canada, les modalités de leur coopération pour maîtriser et exploiter une nature très difficile sur d'immenses étendues et pour faire face à l'envahissement des États-Unis. Mais on ne voit pas comment les choses pourraient aboutir autrement; et, du reste, si tel est leur aboutissement, il va de soi aussi que la France est toute prête, avec un ensemble canadien qui prendrait ce caractère nouveau, à entretenir les meilleures relations possible.

La deuxième condition dont dépend la solution de ce grand problème, c'est que la solidarité de la communauté française de part et d'autre de l'Atlantique s'organise. À cet égard, les choses sont en bonne voie. La prochaine réunion, à Paris, nous l'espérons, du gouvernement du Québec et du gouvernement de la République, doit donner une plus forte impul-

sion encore à cette grande oeuvre française essentielle en notre siècle. À cette oeuvre devront d'ailleurs participer, dans des conditions qui seront à déterminer, tous les Français du Canada qui ne résident pas au Québec et qui sont un million et demi. Je pense, en particulier, à ces deux cent cinquante mille Acadiens, implantés au Nouveau-Brunswick et qui ont, eux aussi, gardé à la France, à sa langue, à son âme, une très émouvante fidélité.

Au fond, nous tous Français, que nous soyons du Canada ou bien de France, pouvons dire, comme Paul Valéry l'écrivait quelques jours avant de mourir :

Il ne faut pas que périsse ce qui s'est fait en tant de siècles de recherches, de malheurs et de grandeurs et qui court de si grands risques, dans une époque où domine la loi du plus grand nombre. Le fait qu'il existe un Canada français nous est un réconfort, un élément d'espoir inappréciable... Ce Canada français affirme notre présence sur le continent américain. Il démontre ce que peuvent être notre vitalité, notre endurance, notre valeur de travail. C'est à lui que nous devons transmettre ce que nous avons de plus précieux, notre richesse spirituelle. Malheureusement, trop de Français n'ont sur le Canada que des idées bien vagues et sommaires.

Et Paul Valéry concluait : « Ici s'insérerait trop facilement une critique de notre enseignement ». Ah ! qu'eût-il dit de notre presse, s'il avait vécu assez pour lire tout ce que tant et tant de nos journaux ont publié – n'est-ce pas ? – à l'occasion de la visite que le général De Gaulle a rendue aux Français du Canada !

Allons, allons ! pour eux aussi, pour eux surtout, il faut que la France soit la France ! □

Marc-Urbain Proulx

VISION 2025 AU SAGUENAY

Pour un territoire urbain, rural, métropolitain ou régional, la confection d'une vision globale de la collectivité s'inscrit telle une première étape incontournable du processus de planification et d'organisation. Il en est ainsi depuis très longtemps. Des modèles généraux s'offrent alors aux planificateurs et organisateurs. L'histoire nous a légué à cet effet de magnifiques fresques visionnaires, de Platon à Fourier¹ en passant par Owen² et autres Cabet³. Il s'agissait alors pour ces visionnaires, de construire une représentation de la communauté idéale, sinon utopique, afin de proposer un changement global de la réalité territoriale en fonction de principes, de valeurs et de finalités. Pour le Saguenay⁴, cette vision d'une communauté idéale fut véhiculée par le mythe du Royaume transmis aux explorateurs européens du XVII^e siècle par les Amérindiens. Les coureurs des bois sont alors venus vérifier le contenu de cette image évocatrice sinon d'un eldorado du moins d'un pays merveilleux facile d'accès grâce aux nombreux cours d'eau. Royaume pour

1 Fourier, Charles (1829) «Le nouveau monde industriel et sociétaire», Librairie sociétaire, Paris, fut à l'origine de la revue *La Phalange* en 1835.

2 Owen, Robert (1836) *The Book of New Moral World*, London.

3 Cabet, Étienne (1840) *Voyage en Icarie*, Éditions H. Souverain, Paris.

4 L'expression Saguenay signifie «pays d'où l'eau jaillit» en langue autochtone. Voir à cet effet Tremblay, Victor (2005) «Le nom «Saguenay» dans l'histoire», dans *Revue Organisations et Territoires*, volume 144, no 2, p. 19-26.

lequel par la suite, les 21 pionniers colonisateurs ont eu, en 1838, de très grandes ambitions visionnaires.

À partir du XX^e siècle, le processus de visionnement est devenu pragmatique, plus appliqué et ainsi davantage concerné par la procédure articulée permettant de mieux gérer la réalité territoriale. La cité-jardin de Howard⁵, la cité industrielle de Garnier⁶ et la culture des cités de Mumford⁷ illustrent parfaitement ce virage procédural qui a lancé et soutenu le mouvement contemporain de planification urbaine et régionale. Au Saguenay, la vision idéale du territoire sous l'influence du pragmatisme fut largement adoptée par les premiers industriels du début du XX^e siècle. Ayant à l'esprit l'objectif bien ciblé de créer au Saguenay une zone de production à l'image de celles qui émergeaient à cette époque dans le nord-est des États-Unis, ces entrepreneurs visionnaires et intrépides furent alors désignés sous le libellé des «américains du Saguenay⁸».

Au fil des gains méthodologiques, l'élaboration de vision devint sophistiquée s'appuyant non seulement sur les valeurs et finalités pour déduire des options territoriales, mais aussi sur le portrait du territoire et l'analyse critique de la situation afin d'induire des objectifs opérationnels. Le plan de la compagnie Alcan qui a permis d'établir le complexe industriel et la ville d'Arvida au Saguenay représente parfaitement ce type de procédure.

5 Howard, Ebenezer (1898) «Garden Cities of Tomorrow», Faber Publisher, London, fut à l'origine de la fondation de l'Association des Garden-Cities qui commença à construire en 1903.

6 Garnier, Tony (1917), *La cité industrielle*, Éditions Vincent, Paris.

7 Mumford, Lewis (1938) *The City in history*, traduit en français en 1964 aux Éditions du Seuil, Paris.

8 Voir Bouchard, Gérard (1977) «Élites, entrepreneurship et conflits de pouvoir au Saguenay (1890-1920), dans *Histoire sociale*, vol. XXX, no 60, novembre, p. 267-299.

Le visionnement territorial est ainsi devenu bien structuré, très crédible et de plus en plus utilisé. Tout en offrant une réflexion essentielle sur la substance, la vision permet désormais d'observer en détail l'état réel des forces, des faiblesses, des menaces, des nouvelles possibilités ainsi que des contraintes sur le territoire afin d'en saisir les conditions générales dans leurs tendances réciproques. L'élaboration de scénarios prospectifs de l'avenir est alors devenue une composante de visionnement⁹ afin de pondérer et comparer les options et les objectifs au-delà de l'horizon immédiat. Ainsi, la confection d'une vision globale fait désormais partie des outils du développement territorial, notamment lorsque le processus se fixe une finalité temporelle.

La procédure du CRDT-UQAC

Entre 1983 et 1987 dans cet esprit, le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a animé une démarche collective de prospective afin d'alimenter une vision territoriale de la région de Saguenay. Il s'agissait de mobiliser et d'impliquer des experts du milieu et des experts universitaires par un ensemble de petits événements concernés par la lecture des statistiques, le traitement collectif d'enjeux, la confrontation de points de vue et la proposition d'options territoriales dans une perspective 2025.

Selon la procédure établie dès le départ, quelques réquisitions précises de démarrage du processus furent établies et ensuite appliquées :

9 Voir Camhis, Mario (1979) *Planning Theory and Philosophy*, Tavistock Publications, London.

- Retour d'analyse sur les mythes fondateurs de la collectivité;
- Provocation relativement brusque des élites locales et régionales;
- Interrogation de la scène intellectuelle et artistique;
- Appel élargi aux idées et options d'action par des événements encadrés;
- Pilotage de groupes de réflexion collective bien ciblés sur des enjeux;

La démarche de prospective fut en réalité mise en œuvre par l'entremise de trois mécanismes institutionnels spécifiques. D'abord, une quarantaine de séminaires thématiques ainsi que des dizaines de fora de réflexion collective bien ciblés eurent lieu dans un esprit de créativité sur différents objets reliés à la collectivité, notamment sous l'angle économique. En parallèle, fut mis en place un portail électronique (www.uqac.ca/vision2025) pour effectuer collectivement la veille et le support informationnels. En outre, furent confectionnés et diffusés des dossiers techniques sur plusieurs enjeux territoriaux pertinents.

Le Saguenay—Lac-Saint-Jean

Vallée située entre le 48^e et 53^e de latitude nord du Québec, les 96 000 km² du territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean (SLSJ) renferme une population de 265 000 habitants. Cette « oasis nordique » qui est en fait une dépression du bouclier canadien au cœur de la forêt boréale, contient d'excellentes terres agricoles qui lui ont permis de lancer la colonisation au milieu XIX^e siècle et de développer par la suite une industrie agroalimentaire. Aussi, elle possède une forêt méridionale et mixte qui se renouvelle bien pour alimenter une production industrielle composée principalement de bois d'œuvre et de papier.

Mais la ressource principale de cette région se situe dans son bassin hydrographique qui, en étant harnaché sur plusieurs rivières du bassin versant bien dénivelé, a largement soutenu l'industrialisation, notamment dans la fonte d'aluminium primaire. Signalons que le territoire du SLSJ contient 10% d'eau, tandis que le nord québécois renferme près de 3% des réserves mondiales d'eau douce. L'industrie touristique et la villégiature utilisent évidemment les sites naturels de ces plans d'eau.

FIGURE 1

Grands cycles économiques structurels au Saguenay—Lac-Saint-Jean	
Cycles historiques de nomadisme autochtone	
Cycle de la traite des fourrures	(1671-1838)
Cycle de la colonisation	(1838-1939)
Cycle des impulsions industrielles	(1897-1948)
Cycle des 40 glorieuses de croissance soutenue	(1942-1982)
Contre-cycle actuel de changements structurels	(1980)

Après le décollage industriel qui s'est effectué à partir de trois impulsions distinctes au cours de la première moitié du XX^e siècle, le territoire régional SLSJ a connu un grand cycle d'expansion économique de 1942 à 1982 (figure 1), avant d'entrer depuis, dans un contre-cycle de changements structurels majeurs.

La situation économique territoriale actuelle du SLSJ¹⁰ qui est bien illustrée par une batterie de statistiques et de données qualitatives peut se décliner en sept paradoxes présentés à la figure 2. Paradoxes qui illustrent les symptômes typiques d'un territoire périphérique davantage érodé de sa richesse pourtant en création croissante grâce à la mise

10 Voir Proulx, M.-U. (2007), *Vision 2025: le Saguenay—Lac-Saint-Jean face à son avenir*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

en valeur de ses ressources naturelles dont il est bien doté. Malgré cette érosion accrue, la masse monétaire territoriale demeure heureusement importante, alimentée par des emplois de qualité, de solides régimes de retraite pour les travailleurs, la contribution accrue des femmes au revenu familial et les divers paiements de transfert des gouvernements supérieurs. Ce qui permet de conserver un bon niveau territorial de consommation et, en conséquence, la création nette d'emplois dans le secteur du commerce et des services.

Figure 2

Les sept paradoxes économiques du territoire SLSJ
Production industrielle (technologique) croissante, mais chute de l'emploi industriel; Atteinte de la limite des réserves de ressources naturelles, mais économie territoriale demeure peu diversifiée, encore fortement dépendante des ressources naturelles; Virage technologique réussi en général, mais peu d'innovations de produits malgré un important potentiel territorial de créativité bien exprimé dans les arts et la culture; Efforts d'appropriation territoriale de leviers économiques, mais érosion accrue de la propriété industrielle et commerciale qui a largement atteint le tissu de PME; Important soutien public au développement, mais épuisement des gisements entrepreneuriaux et des sources publiques d'initiatives; Taux de chômage très élevé, mais pénurie de main d'œuvre qui s'affirme progressivement dans certaines spécialités; Baisse relative du revenu moyen par habitant, mais arrivée massive des femmes sur le marché du travail.

Néanmoins, le SLSJ illustre un bon nombre de difficultés face au nécessaire rebondissement de son économie territoriale dans un nouveau grand cycle structurel (figure 1). Et ce malgré une certaine diversification économique tout à fait positive qui se produit dans les services spécialisés, notamment ceux qui se destinent spécifiquement aux entreprises. S'avèrent incluses à cette rubrique des services spécialisés, les activités de R&D et de transfert technologique qui se multiplient. Aussi le territoire assiste à l'émergence de nombreuses petites activités dans les niches de l'agroalimentaire, de l'aluminium, du bois d'œuvre, du tourisme. À cet effet de rebondissement économique, trois grandes stratégies territoriales s'avèrent en cours d'application, soit la classique attraction d'investissements massifs, la multiplication de PME et le ciblage de la filière industrielle de l'aluminium à structurer dans les segments (amont) des équipements et fournisseurs ainsi que dans ceux (aval) de la transformation de la matière.

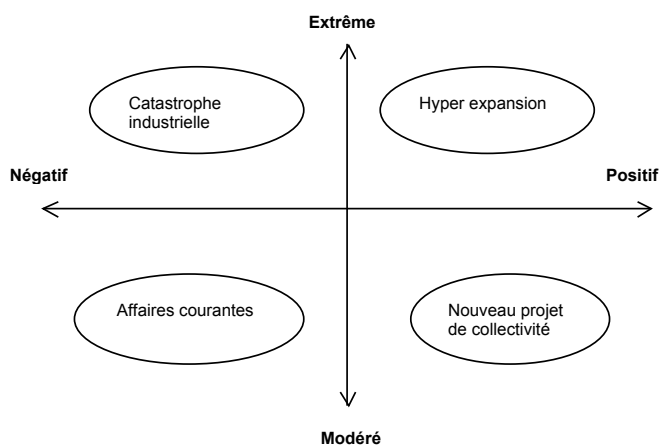
Or, l'absence de nouveaux créneaux majeurs en forte structuration limite le renouvellement économique territorial. Les atouts territoriaux sont pourtant nombreux, particulièrement les imposants bassins de ressources naturelles. Signalons aussi que la position géographique tout à fait stratégique de la capitale Saguenay comme avant-poste de transit (entrée – sortie) vers le nord québécois. Avant-poste renforcé par la convergence en ce lieu de plusieurs modes de transport. Le potentiel récréotouristique de cette « oasis nordique » s'avère aussi formidable avec son fjord du Saguenay, son lac Saint-jean, ses massifs montagneux, ses parcs aménagés, son environnement naturel truffé de plans d'eau, etc. En outre finalement, le capital humain présent au SLSJ s'avère bien formé et possède un potentiel de créativité considérable bien exprimé dans les arts et la culture qui distinguent déjà cette région. On y trouve finalement

un imposant filet de soutien institutionnel au développement qui comprend tous les outils contemporains reliés à l'entrepreneuriat, au financement du risque, à la formation professionnelle et à l'animation économique en général.

Les scénarios 2025

A priori, quatre types de scénarios peuvent être proposé (figure 3) pour l'analyse de l'avenir du territoire SLSJ : l'hyper expansion ; la catastrophe industrielle ; les affaires courantes (business-as-usual) ; le nouveau projet de collectivité.

FIGURE 3
TYPES DE SCÉNARIOS D'AVENIR TERRITORIAL



Si l'on en juge les tendances mondiales très actuelles vers la concentration et la métropolisation des activités économiques, il va sans dire qu'à la latitude périphérique du SLSJ, l'hyper expansion territoriale nécessiterait des conditions d'investissement particulièrement idéales. Cette utopie expansionniste sûrement souhaitable nous apparaît néanmoins peu probable. Même si quelques investisse-

ments majeurs seront certes au rendez-vous territorial, la ponctuelle surchauffe économique conséquente ne soutiendra certes pas une hyper expansion territoriale sur une longue période.

Impossible nous semble aussi l'arrivée d'une catastrophe industrielle. Car les infrastructures et les équipements actuels qui soutiennent les activités relativement importantes dans les trois grands champs de l'aluminium, de la forêt et de l'agroalimentaire s'avèrent relativement robustes. Aussi, les potentialités territoriales autour des ressources naturelles sont importantes, notamment en contexte d'une demande éventuelle très soutenue par les pays économiquement émergents. Ainsi, malgré les fermetures récentes d'usines, ce scénario qui anéantirait dramatiquement la structure économique territoriale apparaît peu probable.

Bref, bien que leur prise en compte soit importante dans l'exercice du visionnement de l'avenir, ces deux scénarios positifs et négatifs dans leurs extrêmes nous apparaissent irréalistes pour le territoire du SLSJ dans une perspective 2025. Par contre, la réflexion prospective du mouvement Vision 2025 a permis de dégager deux séries de scénarios plus modérés et ainsi plus réalistes.

Par l'utilisation des méthodes classiques de prévision à partir des données statistiques existantes, furent d'abord élaborés une douzaine de scénarios tendanciels s'inscrivant dans un esprit d'extrapolation de la situation passée, récente et actuelle du territoire SLSJ. Il s'agit bien sûr du «business-as-usual» appliqué spécifiquement à l'emploi industriel, l'investissement, les bassins de ressources naturelles, la démographie, l'aménagement du territoire, l'entrepreneuriat et autres thèmes importants pour le SLSJ. À partir de différentes causalités, furent illustrés divers effets

réels. Selon ces scénarios 2025 sous l'angle des «affaires courantes», la collectivité territoriale poursuivra largement sa trajectoire négative en atteignant un niveau relativement bas dans une perspective 2025, soit un ralentissement des investissements, une stagnation de l'emploi total, un entrepreneuriat famélique, une dégradation de la démocratie, un déclin démographique de 12% à 15%.

En réaction vive à cette trajectoire négative anticipée, fut effectué un réel exercice de prospective concerné par la conception d'un avenir territorial désiré par la collectivité. Il a occasionné la proposition d'une série de scénarios audacieux dits de rupture des tendances territoriales actuelles. Furent alors investiguées un ensemble d'options dans leur faisabilité autour de grands enjeux tels que le repositionnement territorial sur l'échiquier mondial, l'innovation tous azimuts, la mobilisation sociale, l'explosion des PME, l'appropriation territoriale de l'énergie, l'aménagement du nord. De ces scénarios de rupture face à la situation actuelle ont été dégagées quelques orientations majeures pour un nouveau projet de collectivité, dont la principale stratégie réside dans la mise en chantier de nouvelles spécialisations territoriales.

Les spécialisations territoriales

Nous partons du principe que dans le contexte de la mondialisation actuelle, la spécialisation économique des territoires s'avère le moteur de la création forte de richesse. Alors que sur une longue période, la diversification de spécialités territoriales génère à l'évidence davantage de stabilité dans la croissance économique.

Le territoire SLSJ possède déjà un bon nombre de spécialités affirmées telles que l'agroalimentaire, la forêt, l'alumi-

nium, le tourisme, le commerce, l'éducation, la santé, les arts et la culture. Spécialités dans lesquelles s'effectue une production uniformisée dite de masse (primaire) et aussi, de plus en plus, une production de niches (secondaire et tertiaire). Ces productions territoriales doivent évidemment être encouragées et soutenues par des stratégies et des actions appropriées qui s'inscrivent largement dans le scénario 2025 des affaires courantes.

Or, puisque ces spécialités traditionnelles certes bénéfiques ne génèrent plus suffisamment de retombées économiques nouvelles réellement structurantes pour le territoire SLSJ, il tombe sous le sens que de nouvelles spécialités deviennent nécessaires. Cette recherche de nouvelles spécialités territoriales doit s'effectuer en scrutant dans la vocation naturelle de ce territoire, dans le contexte d'une économie mondiale en mouvement.

Nous avons vu à cet effet que la géographie du SLSJ épouse la forme d'une « oasis nordique » en Amérique. Oasis située au cœur d'un « pays d'eau¹¹ » dont l'hydrographie bénéficie d'une excellente pluviosité et d'un fort dénivellement. Oasis qui possède des terres agricoles améliorées et une forêt mixte, localisées au sein de la vaste Boréale bien accessible. Sur cette base géographique, la réflexion collective du mouvement Vision 2025 a permis d'identifier quatre spécificités du SLSJ lui permettant de définir autant de nouveaux champs de spécialisation territoriale.

11 Selon les autochtones rencontrés lors des expéditions de Samuel de Champlain au début du XVII^e siècle, Saguenay était associé à une vaste contrée située entre le Labrador et les Laurentides dont les rivières déversaient leurs eaux dans le fleuve Saint-Laurent.

L'avant-poste nordique

La première spécificité territoriale fait référence à son rôle historique et actuel comme «avant-poste d'accès au nord». S'il existe au Québec d'autres portes d'entrée du nord tels que Sept-Îles, Baie-Comeau, Rouyn, Amos (carte 1), le pôle de Saguenay s'avère le plus important de ces avant-postes grâce à la convergence de moyens de transport formant un «hub» au sein d'un arc nordique québécois.

Cette position et ce rôle lui permettent non seulement de desservir les collectivités autochtones et allochtones de la périphérie nordique, mais aussi de participer activement à de véritables projets d'occupation territoriale progressive sous l'angle de l'aménagement, de la gestion et du développement. De nombreuses options stratégiques offrent ainsi des champs d'actions potentielles, notamment le jardinage de la forêt boréale, la valorisation de l'agriculture nordique, l'exploration et l'exploitation minières, la construction d'infrastructures et d'équipements de transport, l'aménagement récréotouristique, la desserte des pôles tertiaires du nord, etc.

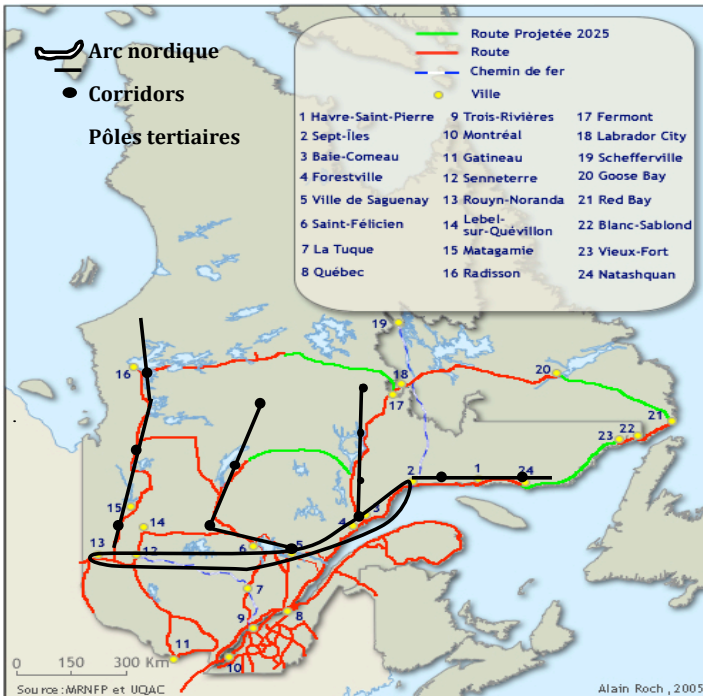
Le carrefour de l'énergie

Une autre spécificité de cette oasis nordique que devient le territoire de Saguenay, réside dans son rôle de «carrefour de l'énergie». Toute la périphérie nordique du Québec y compris le pays historique de Saguenay et la région actuelle du SLSJ contient une imposante dotation en énergie renouvelable sous l'angle de bassins hydroélectriques exploités ou exploitables, de gisements éoliens, de réserves importantes de biomasse, d'un immense potentiel géothermique, de la ressource solaire. Devant la crise énergétique mondiale appréhendée au cours des prochaines années, nul doute que le territoire de Saguenay s'avère géographiquement bien

positionné. Déjà plusieurs lignes de transport hydroélectrique y convergent ou le traversent.

Le territoire possède en ce sens de spécialisation dans l'énergie, une excellente expertise privée et publique dans le domaine énergétique (inventaires, conception, construction, entretien, R&D,...). Il loge en outre une importante succursale d'Hydro-Québec.

CARTE 1
AVANT-POSTES ET CORRIDORS DE PÉNÉTRATION PÉRIPHÉRIQUE AU QUÉBEC



À cet effet, le SLSJ pourrait s'inscrire formellement tel un «laboratoire pour les énergies renouvelables». Plusieurs options de stratégies et d'actions s'offrent dans cet esprit,

notamment des gains d'autonomie face au pétrole, la conception de projets innovateurs de production, la formation professionnelle dans les technologies appropriées, la veille sur les enjeux, la R&D, le transfert technologique et technique, l'efficacité énergétique, le financement de projets, etc. La mise en place d'une Société publique de valorisation de l'énergie renouvelable s'avère tout à fait recommandable.

Le pôle de services spécialisés

Une troisième spécificité territoriale du SLSJ et de sa capitale Saguenay s'inscrit dans la masse critique déjà atteinte en matière de services spécialisés. Bien sûr la région possède déjà un pôle commercial important et en croissance dont certaines fonctions rayonnent sur un immense territoire. De plus, ce pôle est alimenté de services spécialisés (génie; architecture; R&D; arpentage; droit; TIC; etc.) associés au dit «tertiaire moteur» dont les foyers sont très actifs. Avec les vigoureux secteurs du bâtiment, de la santé, des équipements, de l'éducation, de la R&D, nul doute que ce pôle possède un important potentiel stratégique.

À cet effet, non seulement la demande interne au SLSJ s'avère très importante (grands projets; État; grandes entreprises; PME) mais le marché externe dans la périphérie nordique prend constamment de l'ampleur. En conséquence, le concept de «Cité du tertiaire moteur» devient intéressant à promouvoir et à soutenir. Des stratégies peuvent à cet effet être distillées dans un esprit de cumul de savoir-faire, de créativité et d'innovation.

Les initiatives plus grandes que nature

Depuis les descriptions livrées par les autochtones aux premiers explorateurs tels que Champlain, Albanel et Jean

Dequen, le territoire historique de Saguenay est nourri par l'image mythique d'un Royaume. En considérant les quelques clans nomades de l'époque, nul doute que cette vision d'un Royaume du Saguenay évoquait une représentation majestueusement exagérée de la réalité. Peut-être est-ce la puissance de «l'eau qui jaillit» de ce territoire qui influença cette perception démesurée du réel? Quoiqu'il en soit, depuis cette époque la région SLSJ est marquée par de nombreuses représentations fortement amplifiée de la réalité. Ce qui explique en partie pourquoi ses habitants sont connus ailleurs pour cueillir des bleuets si gros qu'un seul suffit pour composer une tarte.

Dès leur arrivée en 1838, les 21 premiers pionniers ont bien illustré leur vision utopique d'un pays majestueux à s'approprier. Dans leur courage légendaire à cet effet, certains colons ont même défriché deux terres agricoles plutôt qu'une¹². Au début du XX^e siècle, l'utopie territoriale initiale a pris la forme d'un autre grand idéal associé à un fort entrepreneuriat fièrement comparé à celui des grandes régions industrielles des États-Unis. Les visionnaires J.D. Guay, Damasse Jalbert et J.A. Dubuc furent les principaux acteurs derrière cet idéal entrepreneurial. La construction rapide de la ville industrielle d'Arvida a, quelques décennies plus tard, participé à l'offre des dimensions réelles à cette utopie régionale devenue réalité pour un grand nombre d'entrepreneurs alimentés par cette vague de croissance (figure 1). Et finalement plusieurs personnages¹³ comme François Paradis, Jacques Gagnon et autres Alexis-le-Trotteur, ont alimenté ce gigantisme associable à une 4^e

12 Voir le roman de Louis Hémon (1921) *Maria Chapdeleine*, Éditions Grasset, Paris.

13 Voir le personnage Méo dans le roman de Gérard Bouchard *Mistouk aux éditions Boréal*, Montréal, 2002.

spécificité territoriale en regard d'initiatives plus grandes que nature.

Artiste post-moderne qui habite ses personnages, l'un de ces visionnaires s'est même désigné lui-même comme le Roi Denys 1^{er}. D'autres ont préféré œuvrer à la sacralisation du territoire SLSJ en Laboratoire de Développement Durable. D'autres visionnaires encore proposent l'idéal d'une véritable grappe d'activités industrielles à construire dans les segments de la 2^e et 3^e transformation de l'aluminium. Signalons aussi que de nombreux visionnaires du SLSJ comme les Lamarre, Godin, Brassard, Hamel, Sirois, etc. ont initié des projets si grands qu'ils furent obligés de migrer à l'extérieur pour obtenir les assises suffisantes à leur réalisation. Bref en matière de vision et de représentation, le territoire historique de Saguenay possède une tradition culturelle encore vivace qui s'inscrit dans le gigantisme des initiatives. Ce qui devient la dimension culturelle de la nécessaire image forte pour asseoir une stratégie de repositionnement de «l'oasis nordique» à l'échelle planétaire par l'entremise d'un véritable marketing territorial.

Les conditions institutionnelles

Ayant le potentiel pour faire émerger et valoriser de nouvelles spécialités territoriales en parallèle avec les spécialisations traditionnelles du SLSJ, les quatre spécificités liées à la vocation naturelle de «l'oasis nordique» s'inscrivent clairement au cœur d'un nouveau projet de collectivité. Reste maintenant à déterminer comment le territoire peut s'appropriier ces spécialités éventuelles sous l'angle de nouvelles stratégies bien sûr mais surtout sous la forme d'initiatives et d'actions innovatrices concrètes.

À cet effet d'options innovatrices, dès le début du XX^e siècle, l'économiste Alfred Marshall¹⁴ identifiait dans son modèle de « district industriel », le rôle important et structurant joué par l'atmosphère dans lequel baignent les acteurs socioéconomiques. Mal saisi et mal mesuré par les sciences sociales, ce facteur « atmosphérique » bel et bien identifié actuellement au sein de nombreux cas de réussites territoriales dispersés partout sur la planète, s'avère largement interprété comme étant les conditions institutionnelles¹⁵ qui soutiennent le processus d'apprentissage collectif, de créativité et d'innovation entre les acteurs. Conditions institutionnelles territoriales variables et évolutives qui peuvent être soutenues positivement par des mesures publiques spécifiques.

Sous cet angle de l'apprentissage collectif et de la créativité sur un territoire innovateur, on a constaté la grande importance de prédispositions territoriales susceptibles de favoriser l'expression et l'affirmation des différents points de vue par les acteurs mobilisés¹⁶. Le choc des idées s'avère fondamental. Cependant, malgré la nécessaire confrontation souvent vigoureuse des positions différenciées, nous avons constaté que la convivialité entre les experts mobilisés devient aussi une condition importante de l'apprentissage pouvant conduire à la créativité nécessaire à l'innovation. À cet effet, les affinités professionnelles, le sentiment identitaire et l'appartenance sociale jouent à l'évidence un important rôle de cohésion à travers les différents points de vue.

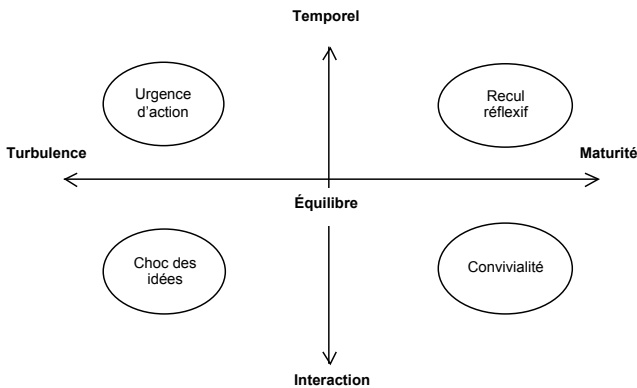
14 Marshall, A. (1919), *Industry and Trade*, Macmillan, London.

15 Voir Camagni, R. et Maillat, D. (édit) (2008), *Milieux innovateurs*, Éditions ECONOMICA, Paris; Florida, R. (2005), *Cities and the Creative Class*, Routledge Publications, New-York; Rallet, A. et Torre, A. (2005) « Proximity and Localisation », dans *Regional Studies*, 39:1, p. 37-59.

16 Voir Proulx, M.-U. « The contribution of creativity in territorial support for innovation », Paper presented at the 12th Uddevalla Symposium 2009, Bari, Italy, June 2009, to be published.

Il apparaît en outre que le sentiment d'urgence face à une situation problématique soit un facteur qui favorise les conditions générales favorables aux actions innovatrices. Signalons à cet effet néanmoins que l'expérimentation de Vision 2025 a aussi illustré la nécessité d'un certain temps de réflexion pour les acteurs face aux enjeux.

FIGURE 4
ÉQUILIBRE COGNITIF ET CRÉATIF SUR UN TERRITOIRE INNOVATEUR



Ainsi, à la lumière de nos observations nous avançons que les conditions institutionnelles à l'apprentissage collectif, à la créativité et à l'innovation sur un territoire donné, nécessitent un double équilibre optimal (figure 4). Équilibre d'une part entre l'urgence d'action et le recul réflexif. Et d'autre part, équilibre entre le choc des idées, des intérêts, des positions et la nécessaire convivialité entre les acteurs mobilisés.

Les cercles de créativité

À cet effet d'équilibre, le mouvement Vision 2025 a expérimenté la formule des «cercles de créativité» autour d'enjeux concrets, de manière à générer des actions innovatrices autour des nouvelles spécialités territoriales retenues pour le SLSJ.

Sous l'angle opérationnel, deux étapes distinctes caractérisent généralement les rencontres successives qui donnent forme et sens aux divers cercles de créativité. Il s'agit d'abord de la définition claire du diagnostic autour de l'enjeu mobilisateur, en identifiant bien les problèmes, les besoins, les occasions, les contraintes, les menaces, les forces, les faiblesses. Existente à cet effet des outils et des méthodes afin que les experts mobilisés procèdent avec efficacité. Nous pensons notamment à la matrice SWOT largement utilisée dans la pratique sur le terrain.

Tandis que la seconde opération concerne la recherche collective et créatrice de solutions et d'actions innovatrices par les experts mobilisés dits «idéateurs». Il existe à cet effet plusieurs techniques de créativité, le «remue-méninges» ou la «tempête d'idées» étant largement connus et utilisés. La «bissociation», le «dodécaèdre» et le «concassage» représentent aussi des méthodes largement mises à contribution selon certaines circonstances particulières. Et que dire de la très imagée méthode des «six chapeaux» qui est devenue une pratique très courante pour stimuler l'apprentissage et la créativité au sein d'un petit groupe concerné par la recherche de solutions à une situation problématique ?

De l'analyse de ces méthodes et techniques expérimentées par le mouvement Vision 2025, nous pouvons dégager cinq clés de la réussite du processus collectif cognitif lors d'un cercle de créativité :

- Identification précise du véritable enjeu à travers le diagnostic territorial ;
- Génération libre et spontanée d'idées nouvelles ;
- Sélection des idées valables par une analyse collective de préfaisabilité ;

- Établissement des priorités ;
- Montage de la faisabilité de projets vers des actions novatrices ;

Bref, grâce à la mise en interaction qualitative entre divers experts mobilisés, le cercle de créativité alimente une dynamique d'apprentissage collectif autour d'un enjeu territorial ciblé. À travers ces acteurs dont la mixité des expertises s'avère essentielle, les rêveurs, les participatifs et les mobilisateurs semblent particulièrement utiles au processus d'idéation. Outre les méthodes de créativité déjà identifiées ci-dessus, il existe aussi des outils spécifiques pour soutenir et encadrer l'apprentissage collectif, notamment des méthodes pour élaborer rapidement la préfaçabilité d'une action potentielle en jugeant succinctement les coûts et les impacts associés à leur réalisation. Ici aussi, notre observation a révélé que la présence de certaines qualités spécifiques des acteurs¹⁷ semblent associée à la réussite de la conception d'actions novatrices.

Conclusion

Le Saguenay historique, ou en l'occurrence la région actuelle du Saguenay—Lac-Saint-Jean, possède des spécificités uniques et exemplaires pour asseoir un repositionnement planétaire du territoire. À cet effet, l'image à projeter mondialement doit en principe correspondre à la vocation territoriale naturelle reliée à une « oasis nordique » localisée autour du 50^e de latitude nord au Québec. Elle doit aussi s'inspirer de la tradition culturelle dans ce Royaume, en regard d'initiatives gigantesques à l'aune de « l'eau qui jaillit » sur ce territoire.

17 Voir Proulx, M.-U. (2009) « The contribution of creativity in territorial support for innovation », Paper presented at the 12th Uddevalla Symposium 2009, Bari, Italy, June 2009, forthcoming .

À cet effet de vocation, l'exercice de prospective territoriale du mouvement Vision 2025, a permis de mettre en évidence de nouvelles spécialités territoriales. Spécialités qui, par la mise en œuvre d'actions innovatrices, permettront de concrétiser des scénarios territoriaux pour rompre les tendances lourdes actuelles peu florissantes pour la collectivité. Pour ce faire, le processus de prospective territoriale doit alors dépasser l'élaboration classique de scénarios d'avenir en s'investissant dans la recherche concrète d'actions et d'initiatives innovatrices pour le milieu.

Car dans son exercice de prospective territoriale au sein de la région SLSJ, fut illustré et formalisé le rôle incontournable de la créativité dans la mise en œuvre des scénarios pour rompre les tendances actuelles. Puisqu'elle participe de plein fouet à l'invention de l'avenir en ciblant sur des enjeux d'action, la créativité représente ainsi un facteur névralgique de la prospective territoriale. □

DÉRAPAGE À LA FRANÇAISE? LE DÉBAT SUR L'IDENTITÉ NATIONALE FRANÇAISE

La controverse française sur l'identité nationale a traversé l'Atlantique et prend l'allure, dans nos quotidiens, d'une accumulation de «bourdes» de la part de ministres devant tout à Nicolas Sarkozy et provoquant sciemment la France populaire pour détourner à son profit ses suffrages lors des élections régionales de 2010. Nicolas Sarkozy avait clairement passé sa commande : il voulait dans ce débat du «gros rouge qui tache», autrement dit, des propos suffisamment transgressifs pour interpeller un électorat populaire déçu du sarkozysme au pouvoir. Ses conseillers ont donc suggéré à Nicolas Sarkozy de rejouer à son avantage la querelle de l'identité nationale. Il y est même intervenu le 8 décembre dans une tribune au *Monde*, suivant de quelques jours le vote suisse sur les minarets en invitant les musulmans français à une certaine discrétion dans la pratique de leur culte («Respecter ceux qui arrivent, Respecter ceux qui accueillent», *Le Monde*, 8 décembre 2009). Les déclarations des représentants de l'UMP ont suivi, Nadine Morano invitant ainsi les «jeunes» des banlieues à un plus grand civisme («Morano demande aux jeunes musulmans français de ne plus parler «verlan»», *Le Monde*, 15 décembre 2009) alors que Pascal Clément a rappelé que «le jour où il y aura autant de minarets que de cathédrales en France, ça ne sera plus la France» («Minarets : Clash à l'UMP, *Le Figaro*, 22 décembre 2009).

* Auteur de *La dénationalisation tranquille* (Boréal, 2007)

On voit mal où est le scandale dans ces deux déclarations. L'incivilité épidémique des banlieues françaises n'est pas une fiction non plus qu'un fantasme, quoi qu'en pense une certaine gauche qui n'a jamais compris que la « contre-culture », quelle qu'en soit sa forme, s'exprime d'abord contre la culture. De même, rappeler que le paysage architectural et culturel français doit incarner de manière prédominante son héritage historique ne devrait pas être compris comme une déclaration inacceptable à moins, bien évidemment, de reconnaître dans la défense de l'identité nationale le signe d'une dérive « réactionnaire » ou « populiste », comme c'est le cas pour la gauche idéologique. À moins, on se souviendrait de la commission Bouchard-Taylor, quand l'intelligentsia multipliait les commentaires horrifiés dans les journaux et les bulletins télévisés pour se désoler d'une parole populaire qu'elle n'était pas loin de bestialiser en la faisant passer pour les rugissements de la bête immonde. On ne compte plus les tribunes publiées dans les grands quotidiens de gauche comme *Le Monde* ou *Libération* où l'intelligentsia en appelle à une suspension de ce débat où s'engouffrerait la « haine de l'autre » et où la « stigmatisation » des populations musulmanes serait non seulement tolérée, mais encouragée.

Certains n'ont même pas hésité à faire sonner les sirènes fêlées de l'antifascisme officiel en reprenant la nouvelle maxime de la gauche idéologique : « l'islamophobie » - un concept qui vise surtout à pathologiser et criminaliser toute critique d'un certain communautarisme musulman ou de l'islamisme - serait à la société contemporaine ce que l'antisémitisme était à celle d'hier. Il n'y aurait aucune réalité dans le constat des difficultés d'intégration des populations musulmanes aux sociétés occidentales, seulement la peur de l'autre, le repli sur soi et la frilosité identitaire. Dans une tribune publiée dans *Le Monde*, plusieurs intellectuels, et certains de grande renommée, n'ont pas hésité à reconnaître

le spectre du Troisième Reich derrière le débat sur l'identité nationale. « Ce qui se passe en France depuis l'ouverture du débat sur l'identité nationale est insupportable. Ce qui se dessine, c'est la montée de l'ostracisme à l'encontre de toute population dont la religion, la couleur de peau, le langage ou la tenue vestimentaire, voire l'âge, sont susceptibles d'inquiéter les Français ou du moins une partie d'entre eux qui s'arrogent le monopole de l'identité nationale. [...] En raison même de l'idée que nous nous faisons de la dignité humaine, en raison du fait que la liberté religieuse et la liberté de conscience sont des droits humains fondamentaux, nous demandons que soit mis un terme à tout ce qui peut nourrir ou sembler justifier les dérives actuelles, à commencer par ce «diabolique» débat sur l'identité nationale qui ne sème que la division. Après l'étoile jaune, faudra-t-il un jour porter une étoile verte ? » («Après l'étoile jaune, faudra-t-il un jour porter l'étoile verte ?», *Le Monde*, 22 décembre 2009). Sans surprise, on assiste à la nazification de Nicolas Sarkozy et de ses ministres, accusés désormais de mener une politique qui mènera le gouvernement français à accrocher une étoile verte aux musulmans de France. La chaîne d'équivalence est connue : la nation mène au nationalisme, le nationalisme à l'extrême-droite, l'extrême-droite au pétainisme et le pétainisme au nazisme. La référence à l'identité nationale et à l'héritage historique qu'elle incarne est ainsi criminalisée et ceux qui s'inquiètent à son sujet sont finalement désignés comme les nazis d'aujourd'hui.

Il y aurait pourtant autre chose à reprocher à ce débat sans verser dans l'antiracisme le plus grossier. Car il y a bien évidemment un aspect loufoque, à tout le moins artificiel, à ce débat décrété par un président qui croit manipuler grossièrement la question nationale à son avantage tout en menant une politique qui ne transgresse en rien le catéchisme pluraliste. Il faut le reconnaître : le débat relève

d'une stratégie électorale si grossière qu'on peut même se demander si elle ne se retournera pas contre celui qui l'a initié. On l'a vu depuis son élection en 2007, Sarkozy, qui s'était fait élire en faisant usage d'un langage politique conservateur pour ramener vers la droite classique un électorat populaire qui l'avait déserté vers la droite populiste, s'est allié, au nom de «l'ouverture», avec les figures d'une certaine gauche moderniste qui incarne l'héritage de Mai 68 contre lequel il a pourtant fait campagne. Autrement dit, après avoir constituée dans une perspective conservatrice sa majorité le temps de la campagne présidentielle, Sarkozy s'est rangé au centre-gauche dès son élection, tout en sacrifiant sans mauvaise conscience son discours sur l'identité nationale qui avait au moins eu le mérite de problématiser à la fois l'idéologie pénitentielle et le droit-de-l'hommeisme. De ce point de vue, le débat actuel sur l'identité nationale est là pour servir d'écran et masquer la conversion multiculturaliste de la présidence de Nicolas Sarkozy. Mais on sait très bien, d'ailleurs, que la conclusion de ce débat relèvera du «vivre-ensemble» multiculturel supposé conjuguer la diversité et la République dans l'idéal d'une France postnationale. Éric Besson, le ministre chargé de conduire le débat sur l'identité nationale, en a déjà donné la conclusion dans une visite en banlieue parisienne : «la France n'est ni un peuple, ni une langue, ni un territoire, ni une religion, c'est un conglomérat de peuples qui veulent vivre ensemble» («Identité nationale: visite surprise de Besson à la Courneuve», *Le Parisien*, 5 janvier 2010).

Constater la conversion de Sarkozy au multiculturalisme ne relève pas du fantasme droitier. Pour des raisons qui relèvent probablement de la «stratégie de triangulation politique» qui consiste à doubler son adversaire sur le terrain idéologique qu'il prétendait s'être approprié, Nicolas Sarkozy s'est lancé dans la «lutte aux discriminations» – ainsi que dans

l'écologisme le plus militant – en important à droite un appareil conceptuel qui est celui de la gauche la plus radicale, qui consiste à criminaliser la société d'accueil en lui faisant porter la responsabilité de «l'exclusion» de certaines communautés qui ne sont pas parvenues à s'insérer dans la collectivité nationale – une accusation loufoque quand on sait que les problèmes d'intégration relèvent bien davantage de la conjugaison de plusieurs facteurs, comme une immigration mal maîtrisée, d'un modèle économique épuisé et hyperbureaucratisé, de l'inversion idéologique d'une école qui ne transmet plus la culture et de la disqualification de l'identité nationale par l'antiracisme qui milite ardemment pour une recomposition multicommunautaire de la société française. La référence à la lutte aux discriminations laisse croire que la société d'accueil serait constituée autour d'un système exclusionnaire qu'il serait nécessaire de démanteler, notamment en reconnaissant la nécessaire implantation d'un dispositif légal permettant la discrimination positive, un système qui consiste pratiquement à transgresser l'égalité libérale – ou républicaine – la plus élémentaire pour institutionnaliser une forme de clientélisme ethnique qui conduit à la constitution de féodalités identitaires. Nicolas Sarkozy, dans son discours de Polytechnique, s'est d'ailleurs engagé à utiliser la capacité coercitive de l'État pour reprogrammer les mentalités et mener la rééducation thérapeutique des classes populaires françaises au nom de la lutte contre les discriminations. Il allait même jusqu'à envisager une radicalisation de la contrainte étatique dans la reconstruction multiculturelle du pays :

Si ce volontarisme républicain ne fonctionnait pas, il faudrait alors que la République passe à des méthodes plus contraignantes encore, mais nous n'avons pas le choix. La diversité, à la base du pays, doit se trouver illustrée par la diversité à la tête du pays. Ce n'est pas un choix. C'est une obligation. C'est un impératif (Discours de Polytechnique, 17 décembre 2008).

Le rapport Sabeg, vite considéré comme une bible sur les questions liées à la diversité, a lui aussi consacré la nouvelle mission de l'État français dans la lutte contre les discriminations. Il faudrait désormais transgresser l'égalité en droit des individus pour favoriser certaines communautés – même si la chose n'est pas toujours dite explicitement – n'étant pas parvenues à s'insérer elles-mêmes dans la collectivité nationale. Il faut pourtant le redire, l'institutionnalisation de la «diversité» et conséquemment, des communautés particulières, la poursuite d'une «égalité de fait» entre ces communautés et la reprogrammation identitaire de la nation historique pour la contraindre à se décentrer de la communauté politique relèvent du multiculturalisme le plus orthodoxe, une politique qui n'a rien d'un pragmatisme gestionnaire pour libéraux éclairés, contrairement à ce que semble croire certains leaders de l'UMP.

Mais cette mascarade politique qui cherche à recouvrir d'une rhétorique patriotique le basculement multiculturel des élites françaises ne devrait pas disqualifier en soi la légitimité de la question de l'identité nationale qui est symptomatique d'un dérèglement profond des mécanismes de transmission culturelle et d'un affaissement de la souveraineté démocratique visible depuis les années 1970. On connaît la genèse de la crise de l'identité nationale : depuis Mai 68, la nation n'a plus la cote chez des élites qui ont bradé sa souveraineté dans la construction européenne et relativisé son identité dans un multiculturalisme criminalisant l'identité française en l'assimilant à une histoire honteuse qui exigerait désormais une pénitence perpétuelle. Les campagnes de sensibilisation à la différence portées par SOS racisme des années 1980 et 1990, par exemple, ont été bien analysées par Paul Yonnet (*Voyage au cœur du Malaise français*, Gallimard, 1991) comme une tentative de

dénationalisation de la France – on pourrait même dire de désoccidentalisation, la France devant apparemment rompre avec son identité historique et son héritage européen pour véritablement universaliser les principes qui seraient contenus dans l'idéal de la République. Cette dénationalisation a généré un profond malaise identitaire témoignant de l'attachement des classes populaires à la France historique. Les symptômes de ce malaise ont été très nombreux au fil des ans, des plus négatifs, comme le développement de la droite «populiste», aux plus positifs comme le vote populaire contre la constitution européenne en 2005.

Cette préoccupation légitime pour une identité déstabilisée a été mise en procès par un antiracisme virulent reconduisant la terreur idéologique qui était autrefois celle du communisme. C'est le propre du politiquement correct que de traduire le malaise généré par l'idéologie soixante-huitarde dans le langage de l'intolérance. Il n'est plus permis de remettre en questions les grandes avancées «sociétales», la sociologie officielle assimilant toute défense de la nation au racisme, à la xénophobie, à la crispation identitaire, à la peur de l'autre. La protestation contre la dissolution de l'identité nationale a ainsi été combattue par une nouvelle croisade antifasciste assimilant l'attachement à la nation aux pires horreurs du vingtième siècle. Au même moment, on a redéfini la nation dans un républicanisme évidé de tout contenu historique. Puisque la France était «la patrie des droits de l'homme», elle ne pouvait plus être rien d'autre que cela. La «République» a été extraite de l'identité française pour être retournée contre elle, d'une certaine manière, ce qui consistait à saboter l'œuvre historique du général de Gaulle qui avait justement su assumer pleinement l'idéal républicain en l'inscrivant dans la continuité nationale. Certains, comme le philosophe Alain Finkielkraut, se sont alors demandés ce qui, dans cette per-

spective, distingue la France des autres nations européennes qui partagent elles aussi le patrimoine philosophique des Lumières. Mais ceux qui vident l'identité française de tout contenu historique sont justement les premiers à consentir à l'intégration européenne qui ferait surgir un bien commun transnational affranchi des paramètres nationaux dans lesquels se formulait traditionnellement la question de l'intérêt général.

Ainsi, chaque rappel de l'épaisseur historique de la nation française, dont l'héritage ne s'épuise visiblement pas dans la tradition révolutionnaire et l'universalisme des droits de l'homme, est désormais présenté comme un dérapage. On comprend mieux la réaction de l'intelligentsia qui hystérise le débat politique en laissant toujours planer le mythe du fascisme. Si, comme l'a affirmé Daniel Cohn-Bendit au moment de la votation suisse sur les minarets, «le fascisme, c'est l'exclusion», on comprend donc que toute critique du droit-de-l'hommisme et d'un universalisme radicalisé jusqu'à la culture de la pénitence risque à tout moment d'être assimilée à une tentation fascisante. En fait, il faut revenir sur la notion de «dérapage», qui présuppose que le débat politique doit être contenu dans un couloir étroit où de bonnes vigies rappellent à l'ordre ceux qui s'écarteraient du chemin du «progrès». On comprend ainsi le raisonnement de la gauche multiculturelle: les seuls bons débats sont ceux qui en arrivent à ses conclusions. Le débat politique ne met pas en scène plusieurs positions légitimes mais devient une pédagogie de l'avenir radieux et les médias, dans leur immense majorité, participent à cette disqualification de la nation. Évidemment, on trouve certaines voix autorisées par le système médiatique pour faire le procès cet évidemment identitaire de la France, comme celles d'un Éric Zemmour ou d'un Ivan Rioufol. Il n'en demeure pas moins que cette

critique légitime et articulée est marginalisée et qu'elle ne parvient pas à s'exprimer politiquement. Évidemment, le politiquement correct n'a rien d'exclusif à la France. Le multiculturalisme est devenu la nouvelle religion des classes supérieures qui se sont donné pour objectif de reconstruire la société dans l'égalitarisme identitaire le plus radical. C'est ainsi qu'on explique la transformation de la société occidentale en grand camp de rééducation thérapeutique où «l'enseignement de la tolérance» et «l'éducation à la diversité» masquent l'aplatissement des grandes institutions qui fondaient traditionnellement les sociétés occidentales.

Quoi qu'en disent les médiocrates, le «dérapage» du débat sur l'identité nationale est le signe d'un ressaisissement brouillon mais légitime d'une question fondamentale trop longtemps censurée. Et ce qu'elle met en scène finalement, c'est que l'intelligentsia progressiste ne tolère pas la contestation de son monopole sur la définition du bien et du mal. L'intelligentsia est gardienne du bien, de la vérité, de la justice et doit éclairer les classes dangereuses encore traversées par la mauvaise passion de l'identité nationale. Mais malgré les consignes qu'on lui donne, la France populaire rappelle qu'un pays n'est pas un espace neutre ou une simple entité administrative mais une langue, un paysage, une architecture, une gastronomie, des traditions et des coutumes. Elle rappelle une chose simple : celui qui rejoint un pays a tôt ou tard pour vocation de s'y fondre, d'en prendre le pli identitaire. Pour cela, il doit consentir à privatiser les signes identitaires ostentatoires qui entrent en contradiction avec le mode de vie français. Certainement, l'identité nationale n'est pas statique et celui qui la rejoint apporte une nuance de plus à un pays complexe, aux terroirs nombreux. Un pays se transforme sur la longue durée en s'appropriant de nouvelles influences qui fécond-

eront ses traditions. Mais c'est d'abord au nouvel arrivant à s'approprier, avec les efforts nécessaires, la culture du pays qu'il rejoint. Ce que la France populaire rappelle, c'est que la France n'est ni une page blanche, non plus qu'une seule déclaration des droits de l'homme, mais un pays porteur d'une culture en droit de se perpétuer et de faire un plein usage de la souveraineté qu'il a générée pour assurer son existence historique. □

Lucia Ferretti*

LES RELATIONS ENTRE LES ORGANISATIONS RELIGIEUSES ET L'ÉTAT AU QUÉBEC

Je ne discuterai pas ici des théories qui cherchent à penser ensemble modernité et religion¹. Les concepteurs de certaines d'entre elles ont cru pouvoir affirmer qu'une société est d'autant plus moderne qu'elle n'attend plus des Églises ni des religions sa légitimation ni ses valeurs, et qu'en son sein, l'État constitue une sphère de l'agir social aussi autonome que possible des Églises. Certes, les derniers siècles en Occident ont malmené la religion au point où l'on a pu écrire que le christianisme était désormais en voie d'«exculturation» dans nos sociétés². Toutefois, on a assisté dans les trois dernières décennies à un «retour» du religieux, et pas seulement sous la forme de ces croyances personnelles «bricolées» déqualifiées par les sociologues, mais aussi en tant que réveil de l'islam, essor de l'évangélisme protestant ou encore formation d'une mouvance intégriste dans toutes les confessions,

1 Pour un panorama intéressant: Roland J. Campiche, «La régulation de la religion par l'État et la production du lien social», dans *Archives des sciences sociales des religions*, no 121, janvier-mars 2003, p. 5-18.

2 Danièle Hervieu-Léger, *Catholicisme. La fin d'un monde*, Paris, Bayard, 2003.

* Professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

** Cet article est tiré de l'essai à paraître en février 2010 *Modernité et religion au Québec* aux Presses de l'Université Laval, sous la direction de Serge Cantin et Robert Mager. L'auteure remercie ses collègues Sylvie Taschereau, Stéphane Castonguay et René Hardy de leurs commentaires très pertinents sur une première version de ce texte.

y compris le judaïsme et le catholicisme³. Par ailleurs, on doit constater que, hormis dans les États de l'époque communiste, les Églises n'ont jamais entièrement perdu leur capacité d'influencer les lois, les appareils, voire les structures des États, même dans les quelques rares pays où le régime de séparation s'est appliqué historiquement avec rigueur⁴. En fait, depuis une trentaine d'années, la capacité des organisations religieuses d'informer l'État s'est accrue partout, c'est-à-dire également dans les pays de séparation, où celle-ci est devenue plus poreuse. Pour n'en donner que quelques exemples évidents, l'État laïc français finance désormais plus généreusement que le Québec ses écoles privées confessionnelles, à condition toutefois qu'elles soient reconnues d'utilité publique; le soutien des évangélistes américains à Israël est sans conteste un des facteurs de la politique moyen-orientale des États-Unis, même sous Barak Obama; le Vatican a réussi à faire reconnaître dans la Constitution de l'Europe «l'héritage religieux» de celle-ci ainsi que le rôle des Églises comme partenaires des institutions européennes⁵.

3 Pour des analyses de la situation en France, ailleurs en Europe, aux États-Unis et en Amérique latine, voir, entre autres, Laurent Testot et Jean-François Dortier (dir.), *La religion. Unité et diversité*, Paris, Éditions Sciences humaines, 2005. Pour un point de vue différent sur ces phénomènes, voir Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, 1998.

4 Pour des survols informés de la situation en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, Gallimard, coll. «Folio», 2000, p. 173-197; Hans Maier, «Église et État dans l'Europe à venir», *Communio*, vol. XXVIII, no 1, janvier-février 2003, p. 39-59.

5 «Aperçu des relations entre Église et État dans les nouveaux États membres de l'Union européenne», dans *Europe info*, no 64, octobre 2004, sur le site Internet de la Commission des évêques de la communauté européenne, en ligne, <www.comece.org>, consulté le 1er avril 2008; Julien Bauer, *Politique et religion*, Paris, PUF, coll. «Que sais-je?», no 3467, 1999; Christian Terras, «Sous la pression des Églises», *Le Monde diplomatique*, janvier 2004.

C'est dans ce contexte qu'on peut poser qu'une redéfinition assez profonde du régime historique d'association entre les Églises et confessions et l'État est actuellement en cours également au Québec. Cette redéfinition s'explique par plusieurs facteurs : le détachement proprement religieux des Québécois catholiques ; les pressions d'intellectuels laïcistes ou communautariens, peu nombreux mais influents ; les lobbies des confessions minoritaires auprès des gouvernements du Québec et du Canada ; une interprétation excessivement large donnée au principe de liberté de religion par les tribunaux québécois et canadiens et, enfin, en partie aussi par le fait que la liberté de religion est devenue un instrument aux mains de la Cour suprême pour façonner le Canada selon sa vision du multiculturalisme. En conséquence, il semble que les conditions soient de plus en plus réunies pour compromettre l'élaboration d'une culture véritablement commune à partir des références historiques de la majorité, que portent de moins en moins les lois, le droit, les appareils et les structures de l'État ; et pour favoriser, au contraire, la formation d'une société qui renforce l'identité confessionnelle des individus et facilite la juxtaposition des groupes confessionnels, dont certains s'organisent en groupes de pression en vue de faire pénétrer dans l'État des éléments de leurs propres normativités religieuses.

La tendance actuelle, il importe de s'en apercevoir, ne va pas du tout dans le sens d'une meilleure correspondance avec le modèle théorique libéral de laïcité, fait de séparation entre les organisations religieuses et l'État et d'une neutralité stricte de celui-ci. Un tel modèle n'est du reste réalisé nulle part au monde parce qu'il ne tient compte ni des cultures nationales ni des rapports de force au sein

des sociétés⁶. Mais, et cela doit nous alerter davantage, l'évolution ne se fait pas non plus dans le sens de ce que souhaite une majorité de Québécois, dont les préoccupations ont été si mal relayées dans le rapport de la Commission Bouchard-Taylor déposé en mai 2008. Les Québécois exigent certes de l'État qu'il traite également tous les citoyens sans égard à leur appartenance ou non à quelque confession religieuse que ce soit; mais ils s'attendent aussi à ce que l'État se reconnaisse la responsabilité d'assumer la culture majoritaire et de faire de celle-ci le fondement d'une véritable culture commune, avec son principe d'égalité entre les hommes et les femmes tout comme avec ses aspects de comportement moral et social hérités du christianisme, surtout dans sa version catholique, et désormais sécularisés⁷. Ce sont d'ailleurs ces deux attitudes complémentaires – égalité de traitement des citoyens et outil d'intégration à la culture nationale historique dont on veut faire une culture commune – qu'empruntent actuellement à différents degrés la plupart des États démocratiques européens⁸.

Comment en est-on arrivé à ce que les relations entre les organisations religieuses et l'État à l'œuvre dans la société québécoise actuelle tendent à diverger si notablement du

6 Le plus pur credo libéral en matière de laïcité est exprimé par Micheline Milot, *La laïcité*, Montréal, Novalis, coll. «25 questions», 2008. On trouvera une analyse réaliste des rapports entre État et confessions à l'époque actuelle dans Pauline Côté, «Culture séculière, culture religieuse, éthos civique et administration publique du symbole», *Social Compass*, vol. 46, no 1, 1999, p. 57-74.

7 C'est la position qui se dégage avec le plus de constance des mémoires déposés devant la Commission Bouchard-Taylor à l'automne 2007. Malheureusement, le rapport est silencieux sur les moyens de favoriser l'émergence d'une véritable culture commune à partir des valeurs non négociables de la culture majoritaire.

8 Le multiculturalisme, modèle qu'a tenté de promouvoir la Grande-Bretagne, par exemple, est de plus en plus considéré comme un échec, dans ce pays et ailleurs.

projet de société que souhaite une majorité de sa population? C'est ce à quoi nous chercherons réponse ici.

Mais d'abord, une précision. On dit que depuis 25 ans, le Québec s'est beaucoup diversifié sur le plan religieux. C'est faux. Au recensement effectué par Statistique Canada en 2001, qui ne posait pas de question sur la foi, mais qui interrogeait par contre l'appartenance religieuse, 83,2% des Québécois se sont déclarés catholiques; 5,5% de diverses dénominations protestantes, y compris celles de la mouvance évangélique; respectivement 1,3%, 1,4% et 1,5% juifs, chrétiens orthodoxes ou musulmans, tandis qu'un nombre non significatif statistiquement se sont dits adeptes d'autres confessions. En outre, à peine 5,6% des Québécois ne se sont reconnu aucune appartenance confessionnelle. C'est dire que les confessions autres que catholique, protestantes et juive, anciennement implantées, équivalaient à seulement 4,1% de la population québécoise en 2001. Quant aux minorités non chrétiennes, elles ne représentaient que 4,3% des Québécois. Ainsi, le Québec apparaît beaucoup moins diversifié religieusement que le Canada ou l'Ontario, de même que Montréal l'est beaucoup moins que Toronto ou Vancouver⁹: sous le rapport confessionnel aussi, la

9 Au recensement de 2001, le Canada comptait: 43% de catholiques, 33% de protestants et autres «chrétiens», 16% de sans-religion, 2% d'orthodoxes, 2% de musulmans, 1% de juifs et 5% d'adeptes d'autres religions. Les pourcentages pour l'Ontario sont quasi identiques à ceux du Canada, sauf pour les catholiques (35%) et les protestants et autres chrétiens (38%). Aucune confession n'atteint nulle part la moitié de la population d'une province canadienne, sauf les catholiques au Nouveau-Brunswick (53% en 2001). Voir aussi Peter Beyer, «Transformations et pluralisme: les données des recensements de 1981 à 2001», dans Solange Lefebvre (dir.), *La religion dans la sphère publique*, Montréal, PUM, 2005, p. 18: «Les pourcentages affichés pour Montréal y montrent une présence chrétienne beaucoup plus forte, une plus faible proportion de personnes sans religion de même qu'une représentation moindre des autres grandes religions qu'à Toronto ou Vancouver. Il n'est donc guère surprenant de retrouver à Montréal un nombre beaucoup moins important d'inscriptions "Aucune religion" et d'adhérents totaux aux

conformation québécoise est sans équivalent au Canada, et c'est pourquoi le Québec doit pouvoir imaginer et mettre en œuvre son propre modèle de société.

1. Sécularisation de la culture majoritaire et laïcisation de l'État

C'est principalement comme moule culturel sécularisé que les Québécois tiennent actuellement à leur héritage religieux, car dans les dernières décennies, ils se sont passablement détachés des Églises chrétiennes de longue implantation historique. Leur moindre soutien aux positions de l'Église catholique, par exemple, a finalement rendu possible en 1968 le vote de la première loi fédérale sur le divorce¹⁰. De même, la baisse des vocations a affaibli les effectifs congréganistes au point que l'Église a été somme toute soulagée par l'étatisation du système de santé et des services sociaux, survenue au début des années 1970, puis elle a pleinement consenti à se défaire de la responsabilité en matière d'état civil qu'elle partageait avec l'État depuis le début de la colonie¹¹.

grandes religions non chrétiennes que dans les deux autres grands centres urbains. Personne ne s'étonnera non plus de constater que Montréal compte à elle seule plus de catholiques que les deux autres métropoles réunies.»

10 Kristen Douglas, Le divorce. État du droit au Canada, révisé le 27 mars 2001, disponible sur le site Internet du Programme des services de dépôt du gouvernement du Canada, en ligne, <<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/CIR/963-f.htm>>, consulté le 1er avril 2008. De 1867 à 1968, aucun gouvernement fédéral n'avait osé faire voter une loi sur le divorce, pourtant clairement dans son champ de compétence en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867; les provinces anglophones, sauf Terre-Neuve, s'étaient donc dotées de lois à cet effet, sans qu'elles ne soient contestées par Ottawa.

11 Anne-Marie Bilodeau, «Quelques aspects de l'influence religieuse sur le droit de la personne et de la famille au Québec», *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, vol. 38, no 2, 1984, p. 469-482. La responsabilité étatique exclusive s'est instaurée progressivement entre 1982 et 1994. Il est à noter, toutefois, que le mariage religieux continue d'avoir des effets civils au Québec.

Leur éloignement religieux a conduit les Québécois à accepter que prennent fin, plus récemment, d'autres aspects encore du régime séculaire d'association entre les Églises chrétiennes et l'État : les structures du système scolaire, par exemple, le cadre culturel du mariage ou encore l'obligation légale de fermer les commerces le dimanche.

Après l'adoption, en 1977, de la Charte de la langue française, couramment appelée «Loi 101», les commissions scolaires protestantes ont dû développer un secteur français considérable : pendant des années, les enfants y ont été traités si piteusement, et leurs parents ont eu si peu d'influence sur les instances de décision que c'est une des principales raisons qui ont motivé le gouvernement du Québec à négocier avec Ottawa un amendement constitutionnel pour transformer les commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques. Une autre raison poussait le gouvernement : mettre fin à la confessionnalité de certaines écoles publiques qui avaient pris un caractère pentecôtiste ou évangélique très net alors que le réseau protestant, contrairement au réseau catholique, avait décidé – sauf dans de rares écoles – de ne pas offrir aux élèves l'option de l'enseignement moral non religieux¹². Du coup, en 1997, cette composante séculaire du régime d'association entre les Églises et l'État a disparu, sans provoquer trop d'états d'âme chez les Québécois. Ce qui ne fut pas le cas plus récemment avec l'option de l'enseignement religieux, sur lequel nous reviendrons.

12 Christine Cadrin-Pelletier, «L'éducation à la diversité religieuse dans le système scolaire québécois. Modifications systémiques et enjeux culturels entre majorité et minorités religieuses», dans S. Lefebvre (dir.), *op. cit.*, p.92-114.

Évoquons simplement, par ailleurs, le jugement de 2004 invalidant la section de la loi fédérale par laquelle le droit au mariage était accordé seulement à deux personnes de sexe opposé. La Cour suprême a choisi de reconnaître un caractère judéo-chrétien à la normativité étatique et a décidé de l'en expulser : une majorité de Québécois (et de Canadiens) a accepté ce jugement de bon gré.

Dans d'autres cas, l'extirpation de la normativité d'origine chrétienne qui colorait certaines lois a été la conséquence de jugements rendus dans des causes entamées par des membres de confessions minoritaires. La Charte canadienne des droits et libertés a ainsi favorisé, depuis 1982, une compréhension de la liberté religieuse de plus en plus large par les tribunaux. En 1985, par exemple, un commerçant juif a réussi à faire invalider par la Cour suprême la Loi sur le jour du Seigneur, qui obligeait les commerces à fermer le dimanche. Déjà deux fois, en 1905 et en 1963, cette loi avait été maintenue par la même Cour. En 1963, par exemple, celle-ci avait jugé qu'elle ne contrevenait pas à la Déclaration canadienne des droits, entre autres, parce qu'elle n'empêchait personne de croire en une autre religion ni de la pratiquer sans contrainte. Mais en 1985, la Cour suprême a élargi le droit d'invoquer la liberté de religion aux personnes morales et non plus seulement aux personnes physiques ; elle a aussi décrété que la liberté de religion devait être comprise non seulement comme le droit de croire ce qu'on veut et de pratiquer sa religion sans contrainte, mais aussi comme celui de ne pas subir de préjudice, y compris pour une entreprise la perte d'un jour d'affaires¹³. La loi fut déclarée inconstitutionnelle et, en conséquence, le droit de com-

13 Roger Tassé, « L'influence de la religion en droit canadien », *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, op. cit., p. 430-440 ; Pauline Côté, loc. cit.

mercer le dimanche au nom de la liberté de la religion ainsi comprise a fait disparaître le jour de repos commun à tous qui pourtant, dans les années 1980, remplissait surtout une fonction de renforcement de la cohésion familiale et sociale pour tous les citoyens. Les lobbies procommerce se sont ensuite chargés d'empêcher les gouvernements provinciaux d'avoir envie de légiférer pour limiter les heures d'affaires en vue de recréer, sur une base séculière, un jour commun de repos. En conséquence, pour qu'un employé de commerce puisse être dispensé de travailler le dimanche, il doit désormais demander un accommodement raisonnable sur la base de son identité religieuse bien démontrée; un non-croyant et un croyant peu pratiquant ne disposent quant à eux que de recours très limités.

En résumé, on voit bien que sous l'effet d'une sécularisation générale de la culture, il y a eu un certain consentement – actif ou passif – des Québécois à une progressive laïcisation de l'État, par laquelle celui-ci exprime de moins en moins la composante religieuse de l'héritage culturel national. Mais on remarque aussi, par le jugement de 1985 sur la Loi sur le Jour du Seigneur, que la décision de la Cour suprême d'interpréter la fermeture des commerces le dimanche comme relevant encore d'une norme religieuse, alors que la société vivait ce congé plutôt comme un trait culturel, conduit à renforcer l'identité confessionnelle des citoyens et, jusqu'à un certain point, à les ségréguer sur cette base. On va maintenant voir que la jurisprudence et d'autres facteurs tendent désormais à créer les conditions pour la pénétration dans l'État de normativités religieuses de confessions minoritaires.

2. État Québécois et culture commune

Les pressions des organisations religieuses sur l'État pour que ses lois, ses politiques, ses appareils et ses structures incorporent le plus possible leurs normativités et, réciproquement, le désir de l'État d'instrumentaliser les religions et les Églises à ses propres fins sont partout au monde aussi anciens que ces institutions elles-mêmes.

Par exemple, sous la Révolution tranquille: certes, le vote de la Loi sur le divorce signalait l'affaiblissement de l'Église catholique. Mais cette loi est restée marquée par la vision protestante de l'union conjugale. En effet, les pressions des Églises protestantes ont été si vives sur le Parlement que celui-ci n'a pas pu voter la loi comme le premier ministre Trudeau et les Québécois la voulaient. La première version ne contenait que l'échec du mariage comme motif du divorce; mais la version définitive réintroduit la notion de faute (adultère et cruauté notamment) et ne facilite en rien la procédure de divorce. Il en est encore de même dans la loi actuelle, qui date de 1985. Un autre exemple touche à l'éducation et aux services sociaux. Les pressions de la communauté juive sur Québec dans les années 1960 ont fait en sorte que le ministère de l'Éducation a fini par consentir un financement public aux écoles privées juives, à caractère très religieux, puis a élargi ce financement à toutes les écoles privées des confessions minoritaires, et ce, dès le primaire, alors que la plupart des autres écoles primaires privées n'en reçoivent aucun¹⁴.

14 Commission consultative de l'enseignement privé, *L'école privée et les communautés culturelles et religieuses*, Avis à la ministre de l'Éducation, 1993. Il est à noter que les écoles privées catholiques et une majorité d'écoles privées protestantes étaient quant à elles assez peu confessionnelles, déjà à cette époque. En France aussi, on remarque la sécularisation des écoles catholiques privées, tant chez les enseignants que chez les élèves, alors que les autres écoles privées, juives pour l'instant, mais peut-être bientôt musulmanes, sont très religieuses.

Cela a conduit à l'explosion du nombre d'écoles privées des confessions minoritaires depuis 40 ans¹⁵. Par ailleurs, la Loi sur la santé et les services sociaux de 1972, qui a entièrement étatisé le système, a fait une exception pour la communauté juive, qui a refusé net tous les accommodements que lui proposait l'État et a pu ainsi garder son propre réseau confessionnel de dispensation des services sociaux financé par les fonds publics¹⁶. Pour l'instant, les autres groupes confessionnels n'ont pas les moyens de se prévaloir du même droit, mais le précédent existe.

Les confessions minoritaires ont du reste accru récemment leur capacité à faire insérer des éléments de leurs propres normativités religieuses dans les lois et les appareils de l'État, et ce, dans un sens strictement inverse à ce qu'appelle la culture des Québécois. Sous la pression des Églises évangéliques, qui rassemblaient en 2001 environ 10% des Canadiens, davantage dans les provinces de l'Ouest¹⁷, le droit criminel est en train de se durcir au Canada: peines de prison plus sévères, y compris pour les jeunes (au détriment de la réhabilitation, qui est une valeur très chère au Québec), et tentatives de criminaliser de nouveau l'avortement, notamment¹⁸. Dans le domaine civil, par ailleurs, toujours à cause des pressions

Toutes bénéficient désormais d'un large financement public. Claude Langlois, «Citoyenneté, histoire et nouvelle laïcité. Les fondements d'une pratique française», dans S. Lefebvre (dir.), *op. cit.*, p. 303-327.

15 Commission consultative [...], *op. cit.*, p. 24-25.

16 Lucia Ferretti, «Les agences sociales à Montréal, 1932-1971», *Études d'histoire religieuse*, vol. 66, 2000, p. 69-88.

17 Peter Beyer, *loc. cit.*

18 Les projets de loi C-338, C-484, C-537 et C-543 ont été présentés devant le Parlement canadien respectivement en 2006, 2007 et, pour les deux derniers, en 2008. Tous sont des projets de loi privés qui poursuivent l'objectif de criminaliser de nouveau l'avortement en donnant un statut juridique au fœtus.

de groupes évangéliques, le financement fédéral à la production d'œuvres artistiques qui iraient contre « l'ordre public » est en voie d'être remis en question. On se souvient en outre qu'en 2003, l'Islamic Institute of Civil Justice a cherché à utiliser la loi ontarienne de 1991, qui ouvrait la possibilité d'arbitrage privé pour les matières civiles de juridiction provinciale, en vue de fonder la légitimité d'un éventuel « tribunal » islamique basé sur une compréhension particulière de la charia. Il a fallu rien de moins que le tollé de la population et de groupes de femmes musulmanes pour que l'Ontario se décide finalement à abolir la loi de 1991, mettant ainsi un terme à l'arbitrage privé dans cette province. On dira que le Québec, contrée de droit civil, n'a jamais reconnu comme prescriptions civiles les décisions arbitrales en matière familiale des « tribunaux » religieux présents sur son territoire depuis le régime français¹⁹. Il n'en reste pas moins que cette affaire a ouvert la porte à toute une réflexion sur l'opportunité pour l'État d'encadrer, en les incorporant dans le droit civil, certains éléments des normativités des confessions minoritaires. Quoique inspirée par le motif sérieux de protéger les femmes contre la clandestinité de décisions prises en vertu de normes religieuses qui leur sont très défavorables, on ne peut s'empêcher de remarquer à quel point la réflexion en cours s'enracine dans la promotion du multiculturalisme et s'éloigne, entre autres, de la pratique laïque française, dans laquelle le droit étatique conserve des éléments de normativité religieuse

19 Depuis le XVII^e siècle existe à Québec un tribunal ecclésiastique, depuis le XIX^e siècle il y en a un autre à Montréal, et un tribunal rabbinique siège à Montréal depuis les années 1930. Plus récemment, un tribunal ismaélien s'y est aussi implanté. Ces tribunaux traitent d'affaires qui concernent exclusivement leurs confessions, dans les matières familiales ou commerciales, notamment. Anne Saris, « Les tribunaux religieux dans les contextes canadien et québécois », *Revue juridique Thémis*, vol. 40, 2006, p. 353-425.

chrétienne sécularisée, que les juges appliquent à tout le monde en tant que normativité civile nationale et, donc, commune²⁰.

Au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne a été utilisée depuis une trentaine d'années pour protéger la liberté personnelle de religion: elle a ainsi conduit à de nombreux accommodements raisonnables (rebaptisés «ajustements culturels»), dont la pertinence n'a pas été contestée par les Québécois tant qu'ils ont été certains que ces accommodements ne pouvaient être investis d'aucune portée plus large. Dans plusieurs cas, la liberté personnelle de religion a pu être invoquée avec succès même par des mineurs pour refuser de recevoir une transfusion sanguine par exemple, dans le cas où ils étaient témoins de Jéhovah²¹, et ce, avec l'aval d'une population qui res-

20 Christelle Landheer-Cieslak et Anne Saris, «La réception de la norme religieuse par les juges de droit civil français et québécois: étude du contentieux concernant le choix de la religion, l'éducation et la pratique religieuse des enfants», *Revue de droit de McGill / McGill Law Journal*, vol. 48, 2003, p. 671-745; dans cet article, les auteures montrent que lorsque les juges français ont à juger de questions relatives au choix de l'éducation et de la pratique religieuse des enfants par les titulaires de l'autorité parentale, ils sont très soucieux de favoriser l'intégration de l'enfant à la culture française commune, y compris, par exemple, en favorisant sa participation à ces festivités familiales d'origine religieuse, mais largement sécularisées aujourd'hui que sont Pâques et Noël, au motif explicite de ne pas l'isoler de la pratique générale dans la société française. En fait, la norme catholique est considérée comme norme sociale, passée dans les mœurs civiles. Voir aussi: Denise Helly, «L'arbitrage religieux en matière familiale au Canada. Les limites à la pluralité de normes», *Estudios sobre el mundo arabe e islamico contemporaneo*, vol. XXIII, 2006, p. 103-129.

21 Claire Bernard, «Les droits de l'enfant au Québec et au Canada après la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant», Québec, Communication présentée au Sommet des membres du Tribunal des droits de la personne, 29 septembre 1999 (en particulier p. 12), disponible sur le site Internet de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, document PDF, en ligne, <<http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/liste.asp?Sujet=24&noeud1=1&noeud2=6&cle=0>>, consulté le 1er avril 2008.

pecte cette liberté fondamentale. Cependant, l'évolution récente nous éloigne du modèle théorique de la laïcité, dans lequel l'État est expurgé de toute normativité religieuse et n'a pour obligation que de protéger la liberté religieuse des personnes. En effet, la Cour suprême a utilisé les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés pour faire de la liberté de religion un outil explicite de promotion du patrimoine multiculturel des Canadiens, ce qui a donné aux groupes confessionnels un outil supplémentaire pour se faire valoir en tant que tels. La Colombie-Britannique, par exemple, se méfie tellement de la Cour suprême qu'elle a hésité jusqu'en 2009 à poursuivre la communauté mormone dissidente de Bountiful, qui pratique la polygynie au vu et au su de tous depuis des décennies, de peur que soit invalidée, au nom de la liberté de religion, la disposition de la Loi sur le mariage qui interdit la polygamie²², pratique qui pourrait être ensuite revendiquée par des hommes d'autres confessions. De même, dans l'affaire du port du kirpan à l'école, où la Cour suprême a décidé que la préservation sans altération de cet élément de l'identité religieuse sikh devait l'emporter sur les valeurs de toute une société, qui n'a pas compris pourquoi le kirpan en métal, même emballé (au lieu d'un autre en plastique, par exemple, adopté par plusieurs sikhs dans les lieux publics sensibles), aurait droit de cité dans les écoles quand il est interdit dans les avions. Du reste, cette décision a été critiquée par de nombreux juristes. Certains y ont vu la volonté de la Cour de persévérer dans l'élargissement qu'elle avait déjà donné à la liberté de religion, qui se fonde désormais sur la simple «sincérité de la croyance», un élément fort subjectif, plutôt que sur les obligations objectives de la pratique;

22 Élisabeth Campos et Jean-Guy Vaillancourt, « La régulation de la diversité et de l'extrémisme religieux au Canada », *Sociologie et société*, vol. 38, no 1, printemps 2006, p. 113-137.

d'autres ont vu dans cet élargissement son intention d'utiliser cette liberté fondamentale comme moyen de promouvoir le multiculturalisme²³.

Congruent avec ce mouvement, on remarque aussi une augmentation considérable du financement étatique aux organisations religieuses, sous la forme d'exemptions fiscales ou de subventions²⁴. En 2005, le B'Nai Brith a réclamé des trois paliers de gouvernement un financement public encore supérieur à ce qu'il recevait déjà pour son projet montréalais de résidence privée pour aînés pauvres ou à mobilité réduite²⁵. La confessionnalité n'avait pas entièrement disparu du paysage de nos services sociaux, on l'a dit, et le déclin de l'État providence ouvre encore un peu plus largement la porte aux entreprises confessionnelles comme à toute autre entreprise privée²⁶.

23 Daniel Baril, «Le professeur Luc Tremblay estime que les jugements sur les accommodements religieux conduisent à la déconstruction de la démocratie», *Forum*, hebdomadaire d'information de l'Université de Montréal, 27 août 2007; Hélène Buzzetti, «Les affaires du kirpan et de la souccah juive. La Cour suprême s'est trompée», *Le Devoir*, 9 novembre 2007 (il s'agit d'une entrevue avec Claire L'Heureux-Dubé, ex-juge de la Cour suprême).

24 Il suffit d'aller sur le site de l'Agence des douanes et du revenu Canada pour consulter la liste des organismes de bienfaisance enregistrés qui bénéficient d'un traitement fiscal spécial: la plupart sont confessionnels. Voir la Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance, qui appuie les impératifs financiers des Églises et confessions religieuses.

25 Groupe de travail du B'Nai Brith Canada sur les élections 2005, «Questions d'intérêt et recommandations de mesures à prendre», sur le site Internet du B'Nai Brith, en ligne, <<http://www.bnaibrith.ca/Electiongroupe detravail2005.html>>, consulté le 1er avril 2008.

26 Aux États-Unis, où le système de services sociaux publics a toujours été peu développé, les diverses organisations religieuses jouissent d'un financement étatique considérable pour assurer leur présence sur ce marché. Pour une comparaison entre les États-Unis et divers pays européens: Édith Archambault, «Un projet à échelle européenne», *Mouvements des idées et des luttes*, no 19, 2002, p. 60-67.

On assiste donc actuellement à plusieurs tentatives des confessions minoritaires de pénétrer au cœur des États québécois et fédéral, à cette place qui est en train de se vider par l'expulsion de la plupart des traces de culture chrétienne sécularisée qui leur donnaient leur chair propre d'États exprimant l'identité culturelle majoritaire.

La population a commencé à exprimer ses réticences devant un tel mouvement. Certains ont pu être surpris de constater la vigueur avec laquelle elle a réaffirmé son attachement identitaire à des symboles comme le crucifix à l'Assemblée nationale; d'autres se souviennent que tant que les parents en ont eu l'occasion, ils ont dit qu'ils voulaient que soit maintenue l'option de l'enseignement religieux à l'école publique. Du reste, dans la plupart des pays démocratiques européens, l'école publique, comme appareil d'État, continue de transmettre, au moins en option, l'héritage culturel religieux des majorités historiques comme élément de culture commune²⁷. L'État québécois ayant renoncé à se prévaloir de la clause «nonobstant», seul moyen de continuer à offrir l'enseignement religieux à l'école publique dans le cadre constitutionnel actuel, il apparaît d'autant plus illogique que des fonds publics considérables continuent de soutenir les écoles privées très strictement religieuses de certaines minorités confessionnelles. Mais au-delà de cette question, les Québécois réaffirment plus nettement depuis quelques années qu'ils n'entendent pas construire l'avenir en faisant table rase de l'histoire.

27 Francis Messner et André Vierling (dir.), *L'enseignement religieux à l'école publique*, Strasbourg, Éditions Oberlin, 1998.

Conclusion

Or, sauf par les programmes de restauration du patrimoine religieux, qui possèdent à la fois une valeur identitaire et un important potentiel touristique, les Québécois sentent bien que leur État n'assume plus que marginalement la responsabilité de porter la culture majoritaire, et qu'il a cessé de pouvoir ou de vouloir faire de celle-ci le creuset d'une véritable culture commune²⁸.

Comment faire en sorte que l'État québécois défende la liberté religieuse des individus – celle des personnes physiques, s'entend; qu'il soit fondé désormais sur une éthique sociale et un droit complètement sécularisés; mais qu'il ne devienne pas amnésique pour autant et, donc, qu'il assume la culture majoritaire comme fondement d'une culture véritablement commune, nationale, ce qui est une condition incontournable d'une cohésion sociale réelle et durable²⁹? Comment protéger véritablement l'égalité des sexes, la réhabilitation, la justice sociale, l'équité culturelle, la liberté d'expression artistique et éviter que soit imposée aux Québécois la recriminalisation de comportements en fonction de principes moraux qu'ils

28 L'abdication de l'État québécois en cette matière pourrait être considérée comme un exemple de plus de ce qui ressemble à son refus d'être un outil pour la nation: absence de contestation des empiètements fédéraux dans ses juridictions ou mollesse à défendre celles-ci, réduction des mesures de francisation des immigrants et, plus généralement, amoindrissement de la volonté de renforcer le français comme langue commune, démantèlement de l'État providence, consentement à la perte d'actifs économiques essentiels (ex., le refus d'intervenir pour empêcher la vente de la Bourse de Montréal), etc.

29 Sam Haroun apporte des réponses intéressantes à cette question en proposant, entre autres, le recours systématique à la clause «nonobstant», de manière à éviter que les jugements de la Cour suprême s'appliquent sur le territoire québécois. Sam Haroun, *L'État n'est pas soluble dans l'eau bénite. Essai sur la laïcité au Québec*, Sillery, Septentrion, 2008. Rappelons que le Québec n'a pas signé la Constitution de 1982.

ne partagent pas? Comment accommoder tout autant l'individu sans religion que l'individu religieux? Le défi du Québec est de puiser dans son enracinement déjà multi-séculaire l'énergie pour construire l'avenir; afin de faire société avec tous et chacun et non de faire courtepoinTE, simple juxtaposition de «communautés» encouragées à exacerber leur différence, confessionnelle ou autre. Il s'agit là d'un défi intellectuel et politique pressant. □

agir pour notre monde

***Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.***

***Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.***



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecosol.coop

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

Pour tout savoir sur les essais publiés au Québec



25 \$ par année
45 \$ pour deux ans
taxes et expédition comprises

Commande par la poste:
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

À la boutique internet
www.action-nationale.qc.ca

36 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année

Points de vente

Montréal

Renaud-Bray Du Parc
5117, avenue du Parc

Renaud-Bray Côte-des-Neiges
5252, chemin de la Côte-des-Neiges

Librairie de l'Université de Montréal
Pavillon Jean-Brillant
3200, rue Jean-Brillant

Renaud-Bray St-Denis (Champigny)
4380, rue St-Denis

Renaud-Bray Fleury
1691, rue Fleury Est

Terrebonne

Librairie Lincourt
191, rue Saint-André

Québec

Zone Université Laval
2305, rue de l'Université,
Pavillon Desjardins, Local 1100

Librairie Pantoute St-Roch
286, rue Saint-Joseph Est

Trois-Rivières

COOPSCO
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boul des Forges, Local 1255
Pavillon Albert-Tessier

Librairie Clément Morin
4000, boul. des Forges

Sherbrooke

COOP Université de Sherbrooke
2500, boul de l'Université, B5-012
Pavillon multifonctionnel

Rimouski

Librairie L'Alphabet
120, rue Saint-Germain Ouest

LIRE

Lire

Note critique

- DENISE BOMBARDIER
L'énigmatique Céline Dion 98

Lire les essais

- ANDRÉ ÉMOND
Constitution du Royaume-Uni :
des origines à nos jours 113
- ÉRIC BÉDARD
Les Réformistes. Une génération
canadienne-française au milieu
du XIX^e siècle 122

Courrier des lecteurs

- Achat des déchets nucléaires de
Pointe Lepreau
- Philippe Giroul 135

- Livres reçus 137

Carl Bergeron

DENISE BOMBARDIER

L'énigmatique Céline Dion, Albin Michel/XO Éditions, 2009, 240 pages

Nous connaissons tous Denise Bombardier, la journaliste, mais un peu moins la sociologue. Le parcours particulier de Denise Bombardier n'est sans doute pas étranger à ce mélange des genres. Animatrice de télévision, essayiste, romancière, et aujourd'hui chroniqueuse au journal *Le Devoir*, Denise Bombardier est une femme d'action qui ne semblait pas destinée à la carrière académique. Francophile avouée, elle a importé de l'Hexagone une approche plus intellectuelle du journalisme, un journalisme d'idées pourrait-on dire, où le commentaire éditorial n'exclut pas une certaine objectivité de pensée.

Son plus récent livre, *L'énigmatique Céline Dion*, s'inscrit dans le sillage d'une approche axée sur l'exploration curieuse des phénomènes sociaux et médiatiques. Aussi cet essai de «sociologie biographique» repose en bonne partie sur la fascination de l'auteure pour son objet d'étude, une mégastar québécoise qui, née dans un petit village du Québec, benjamine d'une famille de quatorze enfants, se hissa en une quinzaine d'années au firmament du show-biz américain et planétaire – les deux termes étant ici équivalents. En voyage à New Delhi dans les années 1990,

Bombardier raconte avoir entendu une chanson de Céline Dion dans le hall de son hôtel.

À travers le pays, en découvrant que j'étais sa compatriote, écrit-elle, nombre de gens me parlèrent de Céline Dion, de sa merveilleuse voix, de sa gentillesse, de sa simplicité. Je fus, par la suite, plus attentive à sa carrière dont la fulgurance ne cessait de m'impressionner. Pour la première fois de son histoire, le Québec produisait une artiste au rayonnement planétaire. Connaissant ma société, je mesurais les efforts titanesques que cette enfant de Charlemagne, Québec, avait déployés sous la gouverne de René Angélil, le fils d'immigrants syriens qui se riait des obstacles et des frontières pour conquérir la Terre.

La singularité québécoise face à la société médiatique mondialisée

Par touches impressionnistes successives, Bombardier dépeint les effets et les causes du phénomène Céline Dion à travers le monde, de Las Vegas à Dubaï, en passant par Johannesburg, Québec et Montréal. Soucieuse de comprendre le lien culturel québécois à l'aune de la société médiatique mondialisée, Denise Bombardier aura en effet la belle idée de faire alterner le portrait des capitales les plus éloignées avec celui de Québec et de Montréal. À Dubaï, des femmes en tchador abordent Céline Dion pour se faire photographier à ses côtés, en lui disant, non sans comique, «qu'elle leur ressemble». À Séoul, Céline Dion se fera offrir, par de riches industriels sud-coréens, en sus de luxueux vêtements, un tableau saisissant fait de fils de soie la représentant en compagnie de son mari René Angélil et de leur fils René-Charles. À Paris, le président Nicolas Sarkozy lui remettra la Légion d'honneur, en lui faisant part de son admiration. Puis, de retour au Québec, elle recevra au Palais Montcalm, le 21 août 2008, un doctorat *honoris causa* de l'Université Laval, devant un parterre composé d'intellect-

tuels et de notables, tandis que le lendemain, le 22 août, elle donnera un spectacle paroxystique sur les Plaines d'Abraham, à l'occasion du 400^e anniversaire de Québec. Une semaine plus tôt, à Montréal, elle avait donné un concert dans un Centre Bell rempli à craquer.

Denise Bombardier, qui assistait au spectacle en coulisses, dit avoir décelé dans «l'émotion impétueuse» de la foule du Centre Bell la «fierté de tout un peuple». Elle écrit : «L'événement atteignait une dimension politique. Pour un peuple divisé sur sa propre existence, habité par un vieux complexe face au succès et à l'argent hérité de sa culture catholique, Céline Dion devient symboliquement celle qui porte les rêves, rachète les échecs, efface les défaites.» Bombardier, qui usera de la même vulgate pour commenter les autres visites de Dion en territoire québécois, compare l'ovation des fans à celle que reçut Charles de Gaulle, en 1967, lors de son fameux «Vive le Québec libre !». «Quarante ans plus tard, affirme-t-elle, la fille de Charlemagne, Québec, qui n'a jamais renié ses racines, reçoit les ovations d'un peuple enfin vainqueur à travers elle».

En cherchant à circonscrire le substrat culturel québécois de Céline Dion, mégastar planétaire, Bombardier n'est pas sans émettre des hypothèses audacieuses. Elle établit parfois, on le voit, des parallèles risqués et sujets à polémique. Lorsqu'après avoir décrit les scènes de liesse et de ferveur qui accompagnent la venue de Céline Dion dans toutes les grandes villes de la planète, l'auteure avance que la «liesse» du concert de Montréal serait unique, en ce qu'elle devrait tout au caractère distinct du Québec, on peut légitimement s'avouer perplexe. Si on peut certes admettre qu'une affection particulière unit les fans québécois et la chanteuse, en quoi leur ferveur découlerait-elle d'un «inconscient collectif» national, alors que le même phénomène, la

tonalité locale en moins, s'observe dans tous les grands amphithéâtres mondiaux? Si «inconscient collectif» il y a, n'est-ce pas celui de tous les fans du monde? Dans la mesure où, contrairement à la visite de De Gaulle en 1967, laquelle avait déclenché une grave crise politique au pays, les concerts de Céline Dion à Montréal ont eu un impact politique quasi nul, la «magie de la foule» fut-elle, ce soir-là, celle de l'Histoire et de la société, ou celle du showbiz, tout simplement?

D'une sensibilité aiguë sur les rapports entre le Québec et la France, Denise Bombardier investit la figure de Céline Dion d'une symbolique complexe. L'auteure présente la cérémonie de remise de la Légion d'honneur à l'Élysée comme une consécration sur le tard, une revanche sur la France, que Céline Dion aurait savourée après un pénible purgatoire. Céline Dion a-t-elle été injustement ignorée par la France, comme le soutient Bombardier, ou la chanteuse elle-même ne considérait-elle pas la France comme un simple tremplin pour une carrière internationale? La France représentait-elle autre chose qu'un marché naturel? René Angélil, en tout cas, n'a jamais caché que la carrière française de Céline Dion n'était pas une fin en soi, et que le véritable objectif de sa protégée restait les États-Unis. Du reste, Céline Dion détient l'impressionnant record de l'album francophone le plus vendu dans le monde, avec *D'eux*, qui s'est écoulé à plus de 7 millions d'exemplaires. Céline Dion fut une star en France et dans le monde à la manière francophone, en même temps qu'elle le fut à la manière anglophone à Las Vegas. Mais, pour l'auteure, le sentiment d'une injustice et d'un mépris latent demeure. Pourquoi?

D'une certaine façon, cette première partie de *L'énigmatique Céline Dion* porte moins sur la notoriété internationale que sur les modalités d'accès à la reconnaissance culturelle.

L'auteure ne s'intéresse pas tant à la célébrité qu'à la consécration, ainsi qu'au processus par lequel une artiste talentueuse, mais sans avantage social, se voit reconnaître une certaine légitimité artistique. La consécration du public, il y a longtemps que Céline Dion l'a obtenue, mais la consécration des élites ? C'est ici que la remise de la Légion d'honneur à l'Élysée prend tout son sens, et le point de vue de Bombardier toute sa pertinence.

L'héritage politique des droits de l'Homme situe la nation française dans une perspective universaliste. On sait que, après la Deuxième Guerre mondiale, à défaut d'être une puissance politique de premier plan, la France pouvait revendiquer une autorité culturelle certaine en Europe et dans le monde. Or, en ce début de 21^e siècle, ce n'est plus nécessairement le cas. Denise Bombardier a d'ailleurs la lucidité de noter le « complexe des Français à l'égard de l'importance actuelle de leur culture ». Céline Dion, elle a raison de le souligner, « cristallise les débats culturels des uns et des autres ». Talent prodigue surgi du Québec profond dans le désert culturel des années quatre-vingt, Céline Dion symbolisait le degré zéro de la sophistication. « Elle est québécoise, affirme Bombardier, mais d'un Québec traditionnel, loin de la révolte incarnée par les Charlebois et Dufresne, et surtout, elle n'a jamais appartenu à la mouvance nationaliste dont tous les artistes ayant réussi en France se sont réclamés ». En marge de la génération de référence, étrangère à l'air du temps et au discours révolté de la contre-culture, Céline Dion est une *outsider* à la voix d'or, mais sans aucune épaisseur culturelle. Elle-même dit être une athlète avant d'être une chanteuse, ses références étant moins culturelles que sportives. À l'instar de son gérant, qui la perçoit comme une championne olympique de la performance vocale, Céline Dion a une approche de la chanson moins charnelle que corporelle. L'organe de

la voix prédomine et fait foi de tout. Chez celle qui s'obstine à se présenter en public comme une «petite fille de Charlemagne», le talent naturel le plus vertical côtoie ainsi la pauvreté culturelle et symbolique la plus horizontale. Bombardier note d'ailleurs qu'il existe chez la chanteuse «un côté caméléon culturel en contradiction apparente avec son enracinement personnel». Soucieuse de ne pas choquer, de ne «déranger personne», comme on dit, Céline Dion passe du registre familial avec le public québécois au registre standardisé avec les Français. Elle fera de même avec le public américain. L'auteure demande: «[Céline Dion] est-elle une chanteuse américaine? [Une] chanteuse québécoise? À l'Élysée, conclut-elle, c'est la chanteuse universelle mais de la famille francophone que le président a décorée.» Il y aurait donc, chez la mégastar du showbiz, une part culturelle et sociologique irréductible, qu'un Grammy ou un trophée des World Music Awards, pour prestigieux qu'il soit, ne saurait faire advenir à l'universalité. Bien que diminuée sur le plan international, c'est encore la France qui, par le biais de la Légion d'honneur, fait office, ici, d'instance par laquelle se réalise l'accès à l'universalité et à la reconnaissance.

Les questionnements de Denise Bombardier sur la reconnaissance culturelle du travail de Céline Dion sont très riches. En opposant la France et le Québec à partir du cas Céline Dion, elle pose des questions d'une grande portée. Une artiste d'origine francophone, même si elle réussit en anglais, est-elle condamnée à s'en remettre à la France pour être reconnue pour ce qu'elle est? La France provincialisée peut-elle encore prétendre à une autorité universaliste? Qu'est-ce que la culture? La culture se termine-t-elle là où commence le showbiz? Les deux sont-ils compatibles? L'extrême popularité d'une star lui bloque-t-elle le chemin de la reconnaissance culturelle? Ou est-ce au contraire par

une popularité massive, planétaire, qu'une artiste talentueuse peut se faire reconnaître auprès d'un milieu a priori réfractaire ? Ces intuitions passionnantes dépassant la seule question des rapports France-Québec et le cas Céline Dion, on peut souhaiter que le sujet soit de nouveau abordé par l'auteure dans un essai à part.

Le rôle-clé du «clan Dion»

Dans la deuxième partie du livre, les rapports entre le Québec et la France seront mis de côté et feront place à des thèmes moins généraux. Bombardier s'intéresse de près au «clan Dion», cette tribu de frères et soeurs sur laquelle règne toujours Thérèse Dion, la matriarche devant laquelle même René Angélil doit s'incliner. Cas particulier dans le showbiz américain, Céline Dion n'a jamais fait les manchettes pour des histoires de drogue, d'alcool et de sexe, malgré un rythme de vie luxueux et trépidant qui aurait pu entraîner des excès. À un certain moment, René Angélil fut montré du doigt pour une dépendance au jeu, mais cela n'est pas allé plus loin. «Ma famille, c'est ma sécurité», martèle Céline Dion partout où elle passe, suscitant pour cette raison, selon Bombardier, une fascination qui irait au-delà de la seule magie du showbiz pour atteindre la dimension plus universelle des valeurs morales.

Céline Dion incarnerait un monde en voie de disparition, celui de la solidarité communautaire, un trait culturel en forte contradiction avec l'individualisme hédoniste et libertaire qui est d'ordinaire la norme chez les stars du showbiz. Dernière d'une fournée de quatorze enfants, Dion fut très tôt entourée d'affection par sa famille, qui lui reconnut un talent pour la chanson dès son plus jeune âge. N'ayant à peu près pas fréquenté l'école, hormis pour ses études primaires, Céline Dion a vécu une jeunesse en vase clos,

sous la tendre mais ferme protection de son gérant, de sa mère et du reste de sa famille. Aujourd'hui que la « petite fille de Charlemagne » a atteint les plus hauts sommets, la tribu continue de l'entourer en permanence, certains des membres de la famille, comme son frère Michel, occupant même des fonctions professionnelles dans son entourage. Situation à la fois émouvante et malsaine, où Céline Dion, une femme majeure et vaccinée, mariée depuis de nombreuses années, accepte de partager son intimité en tournée avec le reste de la tribu. Si la famille, c'est la sécurité de Céline Dion, c'est aussi son péril : on frémit à l'idée des conflits refoulés, typiques du mode de vie communautaire, qui ne peuvent manquer de naître dans l'esprit de frères et sœurs marginalisés par une sœur vedette. Bombardier n'est pas dupe de l'image pastorale de la famille Dion et évoque avec beaucoup de discrétion et de tact cette facette de la vie de la chanteuse. Repliée dans une bulle affective, qu'elle a calquée sur le modèle idéal de son enfance, Céline Dion assume le statut d'une star en marge du milieu du showbiz. Bien que présente pour donner des performances et pour recevoir des prix à de grands galas, comme les Oscars et les Grammys, Céline Dion ne semble pas se reconnaître dans le gratin d'Hollywood et de New York. Le showbiz est un milieu où elle performe et réussit, mais où elle ne vit pas socialement. Elle n'aurait pas de contact avec les Whitney Houston, Madonna et autres divas de la chanson et du rock. L'emplacement de sa résidence principale, située en Floride, illustre géographiquement la distance que la chanteuse entretient à l'égard de son milieu d'adoption. Comme dans son enfance, la vie sociale de la chanteuse se définit à partir du cocon familial. Un microcosme protégé et difficile d'accès, sur lequel veillent les deux cerbères Thérèse Dion et René Angélil, qui font également figure de pilier affectif et pilier professionnel.

Selon Bombardier, les valeurs familiales de Céline Dion expliqueraient en bonne partie son succès populaire. Il est vrai que Céline Dion rejoint un large public, qui transcende les classes sociales et les classes d'âge. L'auteure parle avec étonnement de l'intérêt démesuré des fans pour les membres les plus visibles de la famille de la chanteuse, dont la mère, Thérèse Dion.

« Cette relation entre la mère et la fille, écrit Bombardier, fait rêver sur tous les continents. La Terre entière aime la vie de Céline Dion, et dans cette vie, la mère tient un rôle fondamental. » Certes, le lecteur québécois ne peut manquer de lire ces lignes avec une moquerie bienveillante, Thérèse Dion étant surtout connue au Québec sous le nom de « Maman Dion », un personnage pittoresque qui a hanté un certain temps les studios de TVA. Or, à en croire les descriptions de Denise Bombardier, qui sont par ailleurs convaincantes, celle qui fut « Maman Dion » au Québec aurait été transformée à l'international en une matriarche notoire. C'est au Cap, en Afrique du Sud, que Bombardier raconte avoir pris toute la mesure de la popularité de la chef de clan. Elle y rencontre par hasard, au marché local, un Camourenais qui lui explique sa fascination pour Thérèse Dion : « Avec ses quatorze enfants, affirme le jeune homme, elle n'a peur de rien. Céline Dion est ma chanteuse préférée, mais mon idole c'est sa mère ». Au cœur de la popularité planétaire de Céline Dion, la mère, avec son « histoire de vie » d'un autre temps, jouerait ainsi un rôle de matrice mythologique. « L'anecdote ne s'invente pas, résume Bombardier. La ferveur avec laquelle Céline Dion est accueillie partout semble indissociable de la vie qu'elle mène, des valeurs qu'elle représente et du jugement que l'on porte sur les deux êtres qui ont jalonné son parcours, sa mère et son gérant et mari René Angélil. Cette trinité est au cœur du mythe Céline Dion ».

Là où le personnage Thérèse Dion canalise la sentimentalité filiale des fans, le personnage René Angélil irrigue la sentimentalité conjugale. Tous deux participent à leur façon à la mise en marché du mythe. Les méthodes de marketing les plus éprouvées fusionnent ainsi avec l'art narratif; c'est ce que les Anglo-saxons appellent le «storytelling». Les membres de la tribu Dion deviennent des personnages, et les fans des spectateurs.

Le mythe Dion -- ce n'est pas le point de vue de Bombardier dans son livre, mais le lecteur nous permettra ici d'oser un complément d'analyse -- est au carrefour du *soap opera* à l'américaine et du marketing performatif, quelque part entre *Les Feux de l'Amour* et *Entertainment Tonight*. Le «produit» Céline Dion n'est pas seulement une marque, une signature, c'est aussi une histoire dans laquelle les fans sont appelés à se reconnaître. Bombardier n'écrit-elle pas :

Le couple Dion-Angélil ajoute une particularité à son histoire. Céline réalise le rêve de tous ceux sur la Terre qui voudraient croire à l'amour unique et éternel. [...] La star suscite la ferveur, car le couple qu'elle forme avec René Angélil représente un idéal inatteignable pour tant de gens qui néanmoins en rêvent.

Idéal d'autant plus mythique qu'il s'est renforcé dans les larmes, le couple Dion-Angélil ayant traversé nombre d'épreuves au grand jour, comme le cancer d'Angélil et la naissance désirée et difficile de leur premier enfant.

Bombardier insiste toutefois pour distinguer l'histoire du couple Dion-Angélil du sentimentalisme le plus primaire. On comprend ce qu'elle veut dire par là. Mais ce n'est pas enlever quoi que ce soit à l'union de Céline Dion et de René Angélil que de reconnaître qu'elle secrète une sentimentalité kitsch qui participe à la fabrication d'un

mythe aux visées commerciales. Après tout, comme le souligne Bombardier, René Angélil est un homme de spectacle aguerri et n'a jamais rechigné à exposer l'intimité de son couple dans les médias. « Nous le devons au public », dit-il souvent pour se justifier. Un travers qui a trouvé sa plus forte et désolante expression lorsqu'Angélil, en pleine rémission d'un cancer, demanda à sa femme, alors en concert au stade de France, d'interpréter *Ne me quitte pas* de Jacques Brel. L'entourage de la chanteuse le lui déconseilla pour des raisons compréhensibles de pudeur mais aussi de logistique, Dion risquant de se voir troublée dans sa prestation par un débordement émotionnel irrépressible. Depuis sa résidence de Palm Beach, en Floride, Angélil assistait au concert en direct par satellite, et ne semblait pas indisposé à l'idée d'un tel étalage de sentiments intimes. Le même goût de l'exhibitionnisme médiatique a pu s'observer lors du mariage du couple, et même lors du deuxième mariage, fait à Las Vegas sous le regard affamé des caméras, dans une mise en scène néo-égyptienne au goût plus que douteux.

La solitude de la « petite fille de Charlemagne »

Le mythe Céline Dion pousse la chanteuse à être en perpétuelle auto-représentation. Durant sa tournée, un caméraman la suivait à la trace, captant des conversations intimes avec des proches, dont son fils René-Charles. Autant de moments d'intimité volés pour le bénéfice exclusif des caméras et des fans, qui en redemandent toujours plus. Bombardier note les changements de ton, de posture et de gestuelle qu'opère Céline Dion devant les caméras, et constate que cette femme qui vit en permanence sous le regard d'autrui est paradoxalement incapable d'être confrontée à sa propre image.

Je ne peux pas me regarder à la télévision ou sur des DVD, dit-elle. Je l'ai fait au début de ma carrière et c'était nécessaire pour me permettre de corriger mes erreurs. Mais aujourd'hui, me regarder chanter ou donner des entretiens me plonge dans tous mes états. Ça m'angoisse, je fais de l'hyperventilation. En fait, je réagis si fort que ça me fait peur.

La confiance aurait été faite à l'auteure durant un vol de nuit, entre Tulsa en Oklahoma et Palm Beach, alors que la chanteuse rentrait chez elle après un concert éprouvant.

La nuit serait en effet, pour Céline Dion, une «période de clairvoyance» où elle se retrouverait telle qu'en elle-même, à l'écart de la multitude et des projecteurs. C'est aussi la période de la journée où elle se retrouve seule avec son fils, lequel épouse les mêmes horaires atypiques.

Céline Dion vit avec René-Charles une relation fusionnelle, remarque Bombardier. Ils vivent la nuit, se couchent aux aurores pour se réveiller vers 13 ou 14h. René Angélil se soustrait comme la plupart des gens à ce monde inversé, ne partageant pas ses nuits avec sa femme et son fils.

Monde inversé, la nuit révèle la part secrète d'une célébrité vécue en plein jour, la plupart du temps dans l'affolement et la vitesse. Dans ce théâtre des ombres, qui se déplace de palace en palace, de ville en ville, Céline Dion laisse deviner une personnalité profondément triste et tragique. À l'hôtel Georges-V, à Paris, la star réquisitionnera un garde de corps en pleine nuit, à 3 h du matin, pour l'accompagner avec son fils à la piscine de l'hôtel. La plupart des gens, se désole Bombardier, ont perçu dans ce geste un caprice de star, alors que c'était plutôt celui d'une femme déchirée, qui ne peut se retrouver que dans l'obscurité de la nuit. Le jour, René-Charles, tout comme sa mère, est relancé sous les projecteurs, lorsqu'il n'évolue pas sous les regards des gardes du corps et du «clan Dion». Il est chapeauté en particulier par

Linda, la sœur de Céline Dion, qui agit quotidiennement auprès de lui comme une mère de substitution. Lorsqu'on sait que la même Linda n'a pas d'enfants et qu'elle a essayé en vain d'en avoir, le rôle qui lui est ainsi attribué par sa sœur vedette – même s'il dénote un grand lien de confiance – n'est pas sans trahir un malaise de fond dans les relations familiales de la «tribu».

La solitude serait insupportable à la mégastar. Pour chasser l'angoisse, il lui arrive de céder à des frénésies compulsives et de faire des courses en ville, accompagnée de ses gardes du corps, avant de retraiter à sa résidence, rongée par l'ennui. Ses achats témoignent d'un penchant pour le clinquant, les produits de luxe ostentatoires, la haute couture, les bijoux voyants. Après avoir énuméré les objets de prédilection de la chanteuse, Denise Bombardier, à la fois dépitée et amusée, suggère à son lecteur que la fortune de la star eût été mieux employée dans l'achat de tableaux de collection des grands peintres. L'aparté de Bombardier sur l'emploi de la fortune de Céline Dion est toutefois loin d'être trivial. Si Dion dépense sans compter pour du luxe *bling-bling*, elle soutient aussi financièrement les membres de sa famille. La solidarité communautaire la plus tribale côtoie la consommation la plus typique du capitalisme outrancier. C'est ainsi que s'accomplit la rencontre, a priori improbable, entre le Québec profond et les États-Unis, Charlemagne et Las Vegas. Le rapport à l'argent de Céline Dion illustre un rapport à la richesse, donc aussi, d'une certaine manière, un rapport à la culture. L'usage que fait la chanteuse de sa fortune, s'il ne démystifie pas entièrement sa personnalité, nous aide à la comprendre.

Dans le cortège d'État qui la conduit de l'Élysée à l'aéroport, après la cérémonie de la Légion d'honneur, elle ne ressent pas le plaisir subtil de la grandeur, mais celui de la visibilité

clinquante. Elle prend plaisir à voir la gendarmerie l'entourer, de la même façon qu'elle aime se retrouver au milieu de son public dans un amphithéâtre. Doit-on en conclure que Céline Dion aime moins être un objet d'admiration qu'un centre d'attention? Ce n'est pas l'amour choisi qui semble l'émouvoir, mais l'amour indifférencié et inconditionnel. «J'aime qu'on m'attende à la porte des stades, dit-elle, j'aime voyager en avion privé, être escortée par des voitures aux gyrophares allumés, entendre le murmure des gens sur mon passage. J'aime qu'on aime mon fils, mon mari, ma mère.» Ces paroles, sans doute, sont délibérément provocatrices. Il n'empêche que ce «j'aime qu'on aime mon fils» est terrible. Si le plaisir des avions privés et des stades relève d'un égoïsme inoffensif et compréhensible, le plaisir d'aimer qu'on aime ses proches suggère un narcissisme quelque peu pervers. Surtout s'il est lié, comme c'est le cas ici, au plaisir de la célébrité la plus tonitruante. Céline Dion sait-elle seulement distinguer l'admiration de l'adulation? Aux cris viscéraux de ses fans, qui lui disent «*We love you Celine*» à longueur de concert, elle répond, bouleversée: «Je vous aime, je vous aime tous». D'où ce magnétisme, chez Céline Dion, que l'on confond souvent avec le fantasme d'une «authenticité» qui aurait été préservée de ses origines modestes.

Mythe collectif ou tragédie personnelle?

Denise Bombardier tente à plusieurs reprises de cerner les raisons de la popularité de Céline Dion. Elle donne beaucoup de crédit à la thèse sociologique, qui voit dans le mode de vie familial de la chanteuse et la perte des repères de la société post-moderne les deux pôles d'attraction à partir desquels se concrétiserait l'alchimie puissante du mythe Céline Dion. Cette thèse n'est pas fausse, mais comme nous l'avons vu, elle est en partie incomplète. Céline Dion, qui n'est pas

«énigmatique» pour rien, ne se laisse pas facilement définir. Du reste, Denise Bombardier, à travers des portraits vivants et dispersés, écrits à la manière d'un journal de bord raffiné et réfléchi, donne plusieurs pistes de réponse en marge de sa thèse officielle. Ce sont précisément dans ces instantanés croqués sur le vif, où elle ajoute son talent de romancière à celui d'essayiste, que Denise Bombardier est à son meilleur et qu'elle s'approche au plus près de la vérité du mythe.

Contre toute attente, à la lecture de *L'énigmatique Céline Dion*, la chanteuse la plus célèbre du Québec apparaît non pas comme la vulgaire marionnette d'un gérant cupide, mais comme une femme tragique au seuil de la dissolution identitaire et existentielle. La «petite fille de Charlemagne», devenue diva, ne brandit pas tant sa loyauté au Québec profond comme un drapeau que comme un bouclier. Elle est de Charlemagne pour ne pas être purement et simplement du néant. La menace de la dépossession de soi n'est-elle pas l'ultime menace que fait peser la machine du showbiz sur les êtres qui la font fonctionner? Au fil des descriptions et des confidences, des anecdotes et des observations, le lecteur doit se rendre à l'évidence que le phénomène Céline Dion relève peut-être moins du mythe collectif ou social que de la tragédie personnelle. □

ANDRÉ ÉMOND

Constitution du Royaume-Uni : des origines à nos jours, Wilson & Lafleur, 2009, 595 pages

Notre Assemblée nationale étant de type britannique, et notre droit public issu de la common law, la parution d'un livre en français sur l'histoire du droit constitutionnel anglais est de nature à susciter un grand intérêt au Québec. Or, c'est justement ce que nous offre André Émond avec *Constitution du Royaume-Uni : Des origines à nos jours*. Cela dit, les mots les plus importants dans ce titre sont « Des origines à nos jours ».

En effet, loin d'être une énumération de règles de droit, ce livre est une synthèse historique présentant des événements par ordre chronologique. Pour chaque époque ou presque, l'auteur aborde tour à tour la succession, et souvent les guerres de successions, pour ensuite s'attarder à l'exécutif, au législatif puis au judiciaire. L'ouvrage est bien écrit, à la fois accessible et érudit. Toutefois, il contient très peu de références ce qui est surprenant venant d'un juriste, et quelque peu décevant considérant que ce livre donne justement le goût d'en apprendre plus.

Comme ce livre est déjà une synthèse où l'auteur doit souvent se contenter de survoler les événements plutôt que de les analyser en profondeur, ces événements étant infini-

ment nombreux, il n'est pas dans notre intention de faire un résumé de ce résumé. Contentons-nous d'évoquer les principaux événements et le traitement qui en est fait par l'auteur, quoique ce dernier ait tendance à s'effacer pour laisser parler les faits. Enfin, en guise de conclusion, nous nous permettrons de discuter de certaines leçons à tirer de cette histoire constitutionnelle d'un point de vue québécois car, au-delà de l'intérêt que cet ouvrage peut avoir pour les spécialistes, il a aussi un intérêt politique évident.

Bien que l'histoire des premiers royaumes anglo-saxons ne soit pas sans intérêt, notamment parce qu'on y retrouve une assemblée de seigneurs conseillers du roi nommée le Witan, le premier grand événement qui attire notre attention est bien sûr la conquête normande, suite à la victoire de Guillaume sur Harold lors de la bataille d'Hasting en 1066. Bien qu'il résulte de cette conquête une nouvelle lignée de rois, le remplacement du Witan par la *Curia Regis* et l'introduction de la féodalité, Guillaume le Conquérant agit toujours en prétendant se fonder sur des précédents anglo-saxons. Émond démontre d'ailleurs qu'il s'agit là d'une constante de l'histoire anglaise : la prétention de se fonder sur des précédents même lorsqu'on souhaite introduire des changements, surtout lorsqu'on souhaite introduire des changements. D'ailleurs, c'est là une des caractéristiques de la common law ; cette tradition juridique qui se développe à cette époque, d'abord grâce à des procédures qui permettent de demander l'intervention de la justice royale qui tient compte des coutumes locales quant au fond, puis grâce aux décisions rendues par cette dernière qui font jurisprudence dans tout le royaume.

Les changements les plus importants ne surviennent toutefois pas à l'initiative du roi, mais plutôt à celle des principaux barons. Ainsi, c'est suite à une rébellion de ces derniers

contre le roi Jean qu'est adoptée la *Magna Carta* en 1215. Outre l'obligation pour le roi de rendre justice conformément aux lois, la principale clause de cette charte indique qu'il doit obtenir le consentement de la *Curia Regis*, l'ancêtre du Parlement, pour lever des impôts. Cette clause provoque un tournant majeur dans l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, puisque le Parlement s'en servira pour demander et obtenir des concessions de la part du roi, au point où il s'empare de l'ensemble de ses pouvoirs (exécutif, judiciaire et indirectement exécutif) au fil des siècles. C'est donc dire que la *Magna Carta* est à l'origine d'au moins deux principes fondamentaux du droit constitutionnel anglais: la *Rule of Law* et la démocratie parlementaire.

Même si son propos porte prioritairement sur les institutions, Émond ne peut passer à côté du fait que, parallèlement au développement de la démocratie, deux nations distinctes se forment de part et d'autre de la Manche. Évidemment, cela se fait à mesure que la monarchie adopte la langue du peuple, soit l'anglais, plutôt que le français; l'adoption de la devise «Dieu et mon droit» au XV^e siècle étant peut-être la dernière grande manifestation d'une ancienne francophilie (et de la prétention du roi de détenir un titre héréditaire qu'il devrait à Dieu seul). Une fois cette caractéristique commune largement répandue dans toutes les classes sociales d'Angleterre, un premier aspect de l'identité nationale était acquis, celui de la *mêmeté* pour emprunter un terme à Ricoeur. Et, bien sûr, la guerre de Cent Ans avec la France permet l'émergence du deuxième aspect nécessaire à l'identité nationale, soit la conscience nationale, autrement dit l'ipséité. Dès lors, comme le dit Émond: «L'Angleterre et la France étaient devenues deux nations distinctes conscientes de leur identité respective. Ni l'une, ni l'autre, n'a plus toléré d'être soumise à l'autorité d'un souverain étranger.»

Les autres développements importants de cette époque sont la tenue d'élections pour un corps électoral très restreint à partir de 1327, l'émergence du bicamérisme peu après, celui du gouvernement au début du XV^e siècle et bien sûr la séparation avec l'Église catholique. Mais l'histoire de la démocratie anglaise n'est pas un long fleuve tranquille pour autant. En plus des nombreuses guerres de successions, il y a évidemment tous les événements du XVII^e siècle : de la tyrannie de Charles I^{er}, qui nous rappelle que l'Angleterre était loin d'être toujours en avance sur la France, au *Bill of Rights* en passant par la décapitation de Charles I^{er} pendant la Glorieuse Révolution et au « règne » de Cromwell que l'auteur qualifie de républicain, et ce un peu abusivement considérant qu'il a voulu transmettre le pouvoir à son fils. Deux choses méritent d'être soulignées à ce propos. Premièrement, la légalité douteuse de ces manœuvres ; en effet, comment peut-on juger et condamner un roi au nom de qui la justice est rendue ? En créant un tribunal ad hoc. Efficace certes, légal c'est moins sûr. Et la même chose est vraie pour le *Bill of Rights* qui a été accepté par des souverains illégitimes, Guillaume d'Orange et Marie Stuart, puisqu'on leur a offert le trône après avoir écarté Jacques, le prétendant légitime qui avait le malheur d'être catholique (Blackstone dira plus tard que c'était légal en vertu du principe de nécessité, le roi s'étant enfui... Mettons ça sur le compte de l'hypocrisie anglaise... À moins qu'il s'agisse d'une forme d'humour british avant la lettre). D'ailleurs, et c'est là le deuxième élément à souligner, il est vrai que le *Bill of Rights* consacre des pouvoirs du Parlement et des droits individuels notamment en matière judiciaire ; ce que la common law saura habilement concilier avec la règle de l'interprétation restrictive des dispositions des lois du Parlement portant atteinte à ces droits. Cependant, il est vrai aussi que le *Bill of Rights* est un monstre d'anticatholicisme, non seulement par son contexte d'adoption mais aussi par son contenu : le droit de porter des armes étant

réservé aux protestants, et ce à une époque marquée par des massacres de catholiques. La *Loi d'établissement* de 1701 est du même acabit puisqu'elle règle la succession de manière à écarter les prétendants catholiques.

Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que Sir Robert Peel et le duc de Wellington feront adopter la *Loi d'émancipation des catholiques*. Entre-temps, il y aura eu, après de nombreuses guerres, la *Loi sur l'Union avec l'Écosse* qui donne naissance à la Grande-Bretagne et, après une violente répression, la *Loi sur l'Union avec l'Irlande* qui crée le Royaume-Uni. Et le XIX^e siècle est aussi celui de la montée de la démocratie en général, entre autres grâce à des conventions constitutionnelles qui émergent ou se cristallisent; qu'on pense à celle voulant que le roi sanctionne tout projet de loi voté par le Parlement ou celle dite du «gouvernement responsable». À ce sujet, Émond donne une définition juste de ce qu'est une convention constitutionnelle lorsqu'il écrit qu'il s'agit d'un «accord de nature politique qui régit la manière dont un pouvoir de gestion gouvernemental doit ou ne doit pas être exercé par son titulaire, dépendant des circonstances.» De même, on retrouve sous sa plume un intéressant passage où il évoque les théoriciens du droit constitutionnel anglais qui se sont attardés à cette pratique, essentiellement Augustus Freeman, Albert Venn Dicey et Yvor Jennings. L'auteur mentionne que c'est à ce dernier qu'on doit l'identification des trois conditions nécessaires à la reconnaissance de l'existence d'une convention constitutionnelle, soit les précédents, la croyance des acteurs à l'effet qu'ils sont liés par la convention et la présence d'une raison d'être à cette convention.

Cela dit, la démocratie ne progresse pas seulement grâce à des conventions constitutionnelles, car de nombreuses lois permettent aussi des progrès. Par exemple, une loi confirme la montée de la Chambre des communes aux dépens de

la Chambre de Lords; cette dernière ayant accepté cette loi sous la menace de nominations massives de nouveaux membres favorables à cette réforme en son sein. De même, c'est par des lois qu'on procède à l'extension du corps électoral... lorsque le premier ministre considère que c'est à son avantage. Parlant du premier ministre, le fait qu'il s'accapare les quelques pouvoirs encore aux mains du roi, tel celui de nommer les ministres, confirme le renforcement démocratique en cours. Certes, pendant longtemps le premier ministre est d'abord choisi par le roi et va ensuite chercher l'appui d'une majorité en chambre, essentiellement en ayant recours au patronage. Mais cela change par la suite, du moins en ce qui concerne le choix par le roi, avec l'avènement des partis et de leurs chefs: les *tories* à l'origine plus favorables aux prérogatives royales devenant le Parti conservateur, et les *whigs* réputés plus favorables aux pouvoirs du Parlement fondant le Parti libéral.

Par conséquent, au moins depuis l'époque victorienne le roi ou la reine n'a plus le droit que d'être consulté par le premier ministre, le droit de l'encourager et le droit de le mettre en garde. Quoiqu'il reste toujours la délicate question de la prérogative royale de dissolution du Parlement en situation de gouvernement minoritaire. À ce sujet, Émond s'en remet à Alan Lascelles qui a été secrétaire privé de Georges V, Georges VI et Élisabeth II. Pour Lascelles, le souverain doit accepter la dissolution que lui demande le premier ministre, sauf si le Parlement en place est toujours viable, que d'éventuelles élections porteraient atteinte à la santé économique de la nation, et surtout qu'un autre premier ministre potentiel pourrait former un gouvernement disposant d'une majorité aux communes et ayant une espérance de vie raisonnable. George V aurait envisagé cette possibilité en 1924, il aurait même consulté les partis d'opposition, avant de finalement accorder la dissolution.

La démocratie britannique étant arrivée à maturité au XX^e siècle, cela signifie-t-il que ce siècle et la dernière décennie n'ont pas été marqués par de grandes réformes des institutions? Non, car Émond mentionne à la fin de son livre des réformes entreprises en 2005 afin de procéder à une plus grande séparation des pouvoirs, ce qui s'est traduit notamment par le remplacement du Comité judiciaire de la Chambres des Lords par une Cour suprême. Plus pertinent encore, l'auteur évoque la *Loi sur les communautés européennes* de 1972, la *Loi sur les droits de la personne* de 1998, qui visait à mettre en œuvre la *Convention européenne des droits de l'homme*, et les lois dites de dévolution de la fin des années 1990, soit la *Loi sur l'Écosse*, la *Loi sur l'Irlande du Nord* et la *Loi sur le gouvernement du Pays de Galles*. Tout cela amène d'ailleurs Émond à poser en conclusion la question de l'heure: Le Parlement de Westminster est-il toujours souverain? Et sa réponse est oui et non pourrait-on dire. Oui, car ce Parlement pourrait adopter une loi écartant l'application de la *Convention européenne des droits de l'homme* ou séparant le Royaume-Uni de l'Union européenne, comme nous le confirme l'arrêt *Blackburn v. Attorney-General* ([1971] 1 WLR 1037). Non, car il serait politiquement impossible de retirer aux Écossais leur Parlement, ce qui fait dire à l'auteur que «Un sain réalisme nous force donc à conclure que la souveraineté réelle réside dans le peuple, que le Parlement n'a jamais été qu'une courroie de transmission.»

Évidemment, il y a plusieurs leçons à tirer de cette histoire constitutionnelle d'un point de vue québécois. La première est sans doute le fait que l'argent, et plus précisément la fiscalité, est le nerf de la guerre dans un système démocratique; c'est sur cet enjeu que le Parlement s'est montré le plus insistant, et c'est en l'utilisant qu'il a obtenu tous ses pouvoirs. À la lumière de cette considération, on ne peut qu'en conclure que les débats sur les enjeux financiers et

fiscaux, bien qu'ils puissent paraître plus techniques, n'en sont pas moins cruciaux entre autres parce qu'ils sont liés à la démocratie et à des rapports de force institutionnels. D'ailleurs, cela est valable tant pour le Québec dans le Canada qu'au sein du Québec.

La deuxième leçon à tirer concerne les réformes électorales qui en régime britannique ont toujours été synonyme de progrès démocratiques... et d'intérêts partisans. Le prochain gouvernement devrait avoir cela en tête au moment d'aborder de futures réformes électorales... le gouvernement actuel ayant oublié la première variable de l'équation. Dans la même lignée, l'idée tirée de l'histoire du bicamérisme britannique consistant à procéder à des nominations massives pour neutraliser un organe non-démocratique qui pourrait nuire à un gouvernement dans sa poursuite du progrès, ou la simple menace de le faire, est peut-être aussi un procédé à retenir pour le prochain gouvernement québécois...

Une autre leçon importante à tirer concerne le *Bill of Rights*. Son histoire qui est habilement résumée par Émond nous révèle que sa procédure d'adoption fut douteuse, aussi douteuse que certains aspects de son contenu des plus anticatholique. Évidemment, cela n'est pas sans rappeler la *Charte canadienne de droits et libertés* dont la légitimité est au moins aussi douteuse et dont le contenu a aussi un potentiel anticatholique. En effet, les fins analystes des affaires d'accommodement raisonnable auront remarqué que ce sont les écoles catholiques, du moins celles qui l'étaient avant la déconfessionnalisation, qui sont les plus souvent visées par les jugements arbitraires fondés sur cette charte. Tout cela pour dire que les déclarations et chartes des droits en tous genres sont loin d'être toujours des parangons de vertu et de respect des minorités, elles peuvent même être d'abord des outils politiques aux mains des plus puissants. Et l'histoire autour

du *Bill of Rights* nous apprend aussi qu'il est possible de protéger certains droits individuels sans pour autant créer un gouvernement des juges au-dessus du Parlement; il suffit de s'en remettre à la règle d'interprétation de common law selon laquelle toute disposition d'une loi portant atteinte à ces droits doit être interprétée restrictivement. Conséquemment, cela signifie que si les Chartes des droits applicables au Québec devaient être abrogées ou, plus réalistement, diminuées, nous ne tomberions pas du jour au lendemain dans un régime de «tyrannie de la majorité»; les droits individuels continueraient d'exister, comme ils existaient avant l'avènement des chartes, seulement ils seraient moins prépondérants.

Cela dit, le moyen le plus sûr de sortir de la «tyrannie des chartes» demeure sans doute de faire l'indépendance nationale et d'accorder ensuite à la Charte québécoise une place raisonnable dans l'ordre constitutionnel québécois, et ce conformément à notre tradition parlementaire britannique. Cependant, se pose alors la question: peut-on réaliser l'indépendance dans la stricte légalité britannique? Peut-être pas, notamment à la lumière du fait que dans la tradition britannique les grandes avancées démocratiques ont été rendues possibles ou confirmées par des actes de rébellion ou de révolution. Mais au fond, cette tradition nous révèle aussi que ce qui compte ce n'est pas tant le respect de la stricte légalité que l'apparence de respect de cette légalité. Et de toute façon, il sera toujours possible de s'inspirer de Blackstone et d'invoquer a posteriori le principe de nécessité; car quant le peuple aura décidé de substituer à l'arbitraire de la *Canadian Rule of Law* la Justice de l'État de droit québécois, il faudra nécessairement procéder.

Guillaume Rousseau

Candidat au doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke
et à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

ÉRIC BÉDARD

Les Réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle, Montréal, Boréal, 2009, 415 pages

« L'histoire que l'on écrit est toujours fécondée par le présent. » (p. 11) Cette maxime que l'on trouve au seuil du beau livre d'Éric Bédard en définit d'entrée de jeu l'intention, l'auteur prenant position à l'égard du temps où il vit, de ces « lendemains troubles des grandes espérances » (p. 12), dont le recours au passé se veut comme une manière de déchiffrer les symptômes. C'est donc d'abord en fonction du présent que l'intellection du passé se trouve ici requise ; c'est pour mieux comprendre ce « présent incertain » (p. 12) qui oblitère l'avenir que l'auteur retourne en arrière, là où s'est décidée jadis notre survivance ; c'est dans l'espoir d'en ramener quelque lumière susceptible d'éclairer l'impasse identitaire à laquelle le peuple québécois se trouve aujourd'hui confronté que le regard de l'historien se tourne vers « une autre génération qui avait dû affronter des défis semblables aux nôtres » (p. 11), à savoir celle des réformistes du milieu du XIX^e siècle, ces mal-aimés de l'historiographie québécoise. Qui ne l'ont pas toujours été cependant. Les gens de mon âge se souviendront en effet de l'époque où les manuels d'histoire du Canada rangeaient Hippolyte La Fontaine dans le même panthéon que les Jacques Cartier, Samuel de Champlain, Dollard des Ormeaux et autres Marie de l'Incarnation. Puis vint la Révolution tranquille qui démythifia cette histoire édifiante et déboulonna ses héros. Ceux qui aussitôt les remplacèrent, les patriotes et les rouges, étaient certes des perdants, mais (pour paraphraser Leonard Cohen) des *perdants magnifiques*, des *beautiful losers*, vis-à-vis desquels les réformistes faisaient figure d'opportunistes, voire de traîtres ou de collabos (cf. Stéphane Kelly, *La Petite Loterie*, Boréal, 1997).

Or c'est précisément ce jugement, encore largement répandu, que nous force à revoir la monographie d'Éric Bédard sur les réformistes. A-t-on affaire ici à une entreprise de réhabilitation ? Sans doute s'agit-il de rendre justice à des hommes que l'on a trop souvent condamnés sans autre forme de procès. D'ailleurs, l'auteur souligne la quasi-absence d'études sérieuses sur les idées réformistes alors que l'on dispose de nombreux travaux sur la pensée des rouges ou sur celle des ultramontains. Cela dit, Bédard s'empresse de se démarquer d'une certaine « revalorisation » dont les réformistes ont été l'objet au cours des dernières années, tant au Canada anglais qu'au Québec (notamment chez Jocelyn Létourneau), revalorisation qu'il associe à « une volonté de donner un nouveau sens à l'expérience canadienne », à « une tentative de contre-carrer le grand récit historique des Québécois » (p. 32).

On objectera la parfaite symétrie du traitement auquel Éric Bédard soumet les réformistes. Ne les enrôle-t-il pas à son tour sous une autre bannière, celle du grand « récit historique des Québécois » qu'il cherche à réactualiser ? Sans doute. Mais peut-on faire grief à l'historien d'être un sujet dans l'histoire et d'écrire pour son temps ? Qu'est-ce qu'« une fièvre historienne » qui ne serait commandée que par la pure recherche de la connaissance, et non par la vie ?, demandait Nietzsche. Qu'est-ce que la recherche historique sans cette *Inquiétude* dont Lucien Febvre lui-même faisait, dans une conférence célèbre, « le ressort moteur » de l'historien, le poussant à « repenser quand il le faut, et dès qu'il le faut, les résultats acquis pour les réadapter aux [...] conditions d'existence nouvelles que le temps et les hommes, que les hommes dans le cadre du temps, ne cessent de se forger » ? (cf. *Combats pour l'histoire*, Armand Colin, 1992, collection Agora, p. 20). S'il appartient à la science historique d'opposer aux représentations communes un discours rationnel et bien documenté, le métier d'historien n'en comporte pas

moins une fonction civique, sinon une mission sociale, celle de participer à la construction de la conscience historique, *a fortiori* quand le présent se révèle aussi «incertain» qu'il peut l'être aujourd'hui pour les Québécois. Que cet engagement de l'historien suscite des conflits d'interprétation, on ne saurait ni s'en étonner ni le déplorer dans une société qui se veut démocratique, où le sens de l'histoire collective n'est jamais fixé une fois pour toutes, mais doit demeurer au contraire un enjeu politique permanent.

On connaît l'engagement politique d'Éric Bédard, notamment le combat qu'il mène, avec d'autres «conservateurs», contre la réforme de l'éducation que cherchent à nous imposer les apôtres du pédagogisme. Avec *Les Réformistes*, c'est sur le terrain même de l'historiographie qu'il poursuit sa résistance au *Zeitgeist*, en remettant en question un certain nombre d'idées reçues sur une «génération» d'hommes qui ont porté sur eux «le lourd poids de la responsabilité politique en temps de crise» (p. 34). Cette remise en question me paraît s'appuyer sur une triple (re)valorisation: 1) de *l'histoire politique et nationale*, «négligée ou malmenée par les historiens de la génération précédente [...] très inspirée par l'école française des Annales ou par le marxisme, souvent par les deux» (p. 12-13); 2) de *l'événement*, mais dans une optique fort différente de l'histoire positiviste du début du XX^e siècle – l'événement qui s'est trouvé lui aussi délégitimé, au moins partiellement, par l'École des Annales; 3) du *sujet-acteur*, chassé de la scène de l'histoire savante québécoise depuis déjà pas mal de temps.

L'auteur de ces lignes, qui n'appartient pas à la communauté historienne, a-t-il tort de voir dans le livre d'Éric Bédard l'indice, parmi d'autres, d'un tournant historiographique, d'une mutation épistémologique en train de s'opérer au Québec? Après quelques décennies d'histoire dite «révisionniste», la subjek-

tivité de l'historien est peut-être sur le point de reprendre ses droits, de redevenir l'un des lieux d'ancrage de notre mémoire historique, réhabilitant du même coup les acteurs de l'histoire (ici les réformistes) que l'on avait congédiés au nom du déterminisme des structures économico-sociales. Cette promotion du sujet-acteur sur la scène historique caractérise par-dessus tout le geste historien d'Éric Bédard, ce que lui-même nomme sa « posture épistémologique », qu'il explicite en ces termes dans la conclusion de l'ouvrage :

« J'ai toujours cru à une certaine autonomie des acteurs et à la puissance des idées. Pour saisir les intentions primordiales d'un groupe d'hommes comme les réformistes, il faut faire plus que tracer un profil sociologique, plus qu'établir la liste des actions concrètes, il faut aussi lire et analyser les écrits qu'ils ont laissés, tenter de saisir les nuances et les contradictions de leur pensée. Cette posture épistémologique vaut pour les réformistes comme pour ceux qui pensent, écrivent et agissent aujourd'hui. En effet, si nous nous reconnaissons une part de liberté dans les décisions que nous prenons tous les jours, pourquoi refuser cette liberté de penser aux hommes du XIX^e siècle ? Pourquoi présumer qu'ils pensaient ceci ou cela parce qu'ils étaient des "bourgeois" ? » (p. 319)

On comprend mieux dès lors pourquoi l'auteur refuse de définir *a priori* la pensée réformiste. Ce qu'il présente comme son « parti pris empiriste » (p. 25) me paraît motiver surtout par le souci d'échapper à ce que Raymond Aron appelait l'« illusion rétrospective de fatalité », cette tentation faustienne (à laquelle un Gérard Bouchard a plus d'une fois succombé...) qui consiste à projeter les savoirs et les préjugés du présent sur le passé et à ordonner la trame historique en vue d'une fin déjà connue par l'historien, comme si les événements n'auraient pas pu être autrement qu'ils n'ont été. Bédard

se prononce d'ailleurs sans ambiguïté contre la perspective historico-centrique de Bouchard (cf. p. 315 et 330), à laquelle il oppose la méthode plus empathique que Fernand Dumont pratique dans *Genèse de la société québécoise*, œuvre qu'il nous invite d'ailleurs (p. 316) à relire pour mieux comprendre «le drame existentiel» des réformistes. En termes aroniens, on pourrait dire que le drame des réformistes ne saurait être compris qu'à la condition de *défataliser* le passé, de lui redonner sa dimension de contingence et d'indétermination, bref de lui restituer sa qualité de présent, ce présent qu'il fut pour ceux qui le vécurent. Comme l'a souligné de son côté Paul Ricoeur: «Les hommes du passé ont été comme nous des sujets d'initiative, de rétrospection et de prospection» (*La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, 2000, p. 497).

Ces remarques préliminaires visaient à rendre l'esprit général d'un ouvrage qui n'a rien de vraiment polémique, bien qu'il s'inscrive résolument dans le sillage de Fernand Dumont, dont l'auteur se réclame d'ailleurs ouvertement dès les premières pages. Mais il s'inscrit également, de façon peut-être moins explicite, dans la lignée de François-Xavier Garneau, dont Bédard déplore au passage que «la dimension "nationale" de l'œuvre» ait été occultée par «les rares historiens» qui s'y intéressent encore» (p. 270). Une lignée conservatrice? Oui, si être conservateur signifie se porter à la défense d'une identité menacée comme elle l'était à l'époque de Garneau et comme elle le demeure aujourd'hui. Oui, si être conservateur veut dire (pour citer Dumont) faire «l'effort pour [se] réapproprier quelque chose de ce que [les gens d'autrefois] ont senti afin de rendre un peu intelligible ce qu'ils ont vécu» (*Genèse de la société québécoise*, Boréal, 1993, p. 330).

Dans la mesure où il participe de cet effort de réappropriation du présent dans le passé, de cet effort d'actualisation

de la mémoire, le projet d'Éric Bédard de rendre justice aux réformistes dépasse l'enjeu strictement historiographique, du moins tel qu'on tend souvent à le réduire. Il veut témoigner à la fois d'une dette et d'un héritage, celui de la survivance canadienne-française, à soumettre à inventaire.

*

Mais qui sont au juste ces réformistes auxquels l'historien Éric Bédard a consacré de longues années de recherche et de réflexion ? À quoi se reconnaissent-ils ? Et puis, surtout, qu'ont-ils dit et fait qui mériterait que l'on portât sur eux un autre jugement, moins sévère et moins définitif que celui dont ils furent l'objet ?

Étienne Parent, Louis-Hippolyte La Fontaine, Augustin-Norbert Morin, Georges-Étienne Cartier, Joseph-Édouard Cauchon, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Antoine Gérin-Lajoie et Hector Langevin : tels seraient les huit principaux acteurs de cette « génération » réformiste qui occupa le devant de la scène politique canadienne-française au cours des deux décennies qui suivirent l'Acte d'Union. Autour de ce « noyau dur » graviterait un certain nombre d'individus moins engagés politiquement, parmi lesquels l'auteur fait ressortir trois figures importantes : Wolfred Nelson, Joseph-Guillaume Barthe et François-Xavier Garneau.

Qu'ont en commun tous ces personnages ? D'abord, « un événement tragique » : l'écrasement des rébellions de 1837-1838 et l'Acte d'Union qui s'ensuivit et que chacun d'eux finira, non sans réticences, par accepter, tout en misant sur le gouvernement responsable, que Londres concédera en 1848. Quoi d'autre ? Une commune opposition à l'annexion aux États-Unis, que prôneront de leur côté les rouges, du moins un grand nombre d'entre eux. Mais encore ? Qu'est-

ce qui fait l'unité de cet ensemble professionnellement hétérogène de politiciens, de hauts fonctionnaires, de journalistes et d'écrivains? De quelle doctrine, de quelle idéologie politique se réclament-ils? Les réformistes sont-ils des conservateurs ou des libéraux? Des hommes de droite ou de gauche? Bref, que recouvre l'appellation passablement vague de réformistes? À cette question, Bédard répond que les réformistes – qui, exception faite d'Étienne Parent, ne sont pas des hommes d'idées, des intellectuels – ont en commun une «sensibilité particulière» et «quelques principes d'action» (p. 25 et 20). Force est d'admettre qu'il s'agit là de formules bien vagues, mais c'est délibérément qu'elles le sont, en vertu de cette prudence méthodologique que j'ai déjà évoquée plus haut et qui me paraît de bon aloi s'agissant de termes tels que libéralisme, conservatisme ou encore nationalisme, que l'on n'entend évidemment pas à l'époque dans le même sens qu'aujourd'hui, où leur définition est d'ailleurs loin de faire l'unanimité. Cette prudente réserve me paraît d'autant plus légitime qu'elle recèle ici une valeur heuristique, puisqu'elle donne lieu à une contextualisation très fine des idées réformistes qui révèle en effet toute la difficulté de définir une pensée qui s'est formée pour ainsi dire sur le tas, une pensée qui dut naviguer à vue dans le «brouillard épais» de ces années-là.

Le premier chapitre, intitulé «Prudence et modération», nous fait sentir toute l'épaisseur de ce brouillard qui tombe au cours de l'été 1837, lorsque, après le rejet par Londres des 92 résolutions – qui avaient reçu l'appui de tous les leaders canadiens –, il s'agit de décider d'une stratégie, de choisir la radicalisation ou la modération. Tandis qu'à Montréal l'état-major patriote, Papineau en tête, opte pour l'affrontement armé, à Québec, Étienne Parent – «l'intellectuel phare du réformisme canadien-français» (p. 760 – exhorte à la plus grande prudence. Pour le rédacteur du *Canadien*,

le jusqu'au-boutisme du parti patriote, face à l'armée la plus puissante du monde, ne peut mener qu'à la ruine. Quant au soutien armé du gouvernement américain, sur lequel misent les patriotes, non seulement Parent n'y croit guère, mais il est persuadé qu'un tel appui se solderait à terme par l'annexion aux États-Unis. Si la position de Parent a le mérite de la cohérence, on ne peut en dire autant de celle de La Fontaine et de Morin, eux qui, après avoir largement contribué à la radicalisation du mouvement patriote, vont condamner publiquement, en novembre 1837, la stratégie des patriotes. Comment expliquer une telle volte-face de la part de ceux qui deviendront, après 1840, les deux figures de proue du réformisme canadien-français ? L'auteur souligne à quel point le silence que La Fontaine et Morin ont gardé, en privé comme en public, sur les raisons de leur revirement a pu faire le jeu de leurs adversaires, qui n'hésiteront pas à les accuser d'opportunisme, sinon de trahison. Bien que l'historien n'écarte pas une certaine part d'ambition personnelle chez La Fontaine, il refuse toutefois d'imputer sa décision à ce seul motif. Ni La Fontaine, ni Morin, ni Parent ne furent des « chouayens » (ces Canadiens français qui combattirent le parti de Papineau dès 1832), et aucun d'eux ne cessa de dénoncer la répression exercée par l'oligarchie anglaise, quitte à payer de leur personne (tous les trois furent jetés en prison, Étienne Parent y demeurant même presque quatre mois au cours de l'hiver 1839, dans des conditions extrêmement éprouvantes). Citant des extraits du journal que La Fontaine a tenu durant son voyage aux États-Unis et en Angleterre, en 1838, Bédard montre que la lecture que ce dernier fait des événements rejoint celle de Parent et que les « compromis » auxquels il finit par consentir lui sont dictés par la volonté de préserver une nationalité, un « nous », qui, « menacé plus que jamais par ses ennemis héréditaires [...] vit alors ses heures les plus graves (p. 55) ».

Les chapitres 2, 3 et 4 visent à expliciter les idées politiques, économiques et sociales des réformistes, celles qu'ils tâcheront tant bien que mal de mettre en œuvre après « la grande victoire "libérale" » que fut pour eux l'obtention du gouvernement responsable, en 1848. Les réformistes tendront en effet pour la plupart à se définir comme des libéraux, mais leur libéralisme, précise l'auteur, « n'est pas une quête de liberté en faveur de l'individu – l'individu abstrait ou "sujet de droit" –, c'est une lutte pour la reconnaissance d'une nationalité distincte qui s'est sentie marginalisée » (p. 95). Plutôt progressistes sur les plans économique et social, les réformistes sont conservateurs sur le plan politique, car ils craignent les « effets potentiellement dangereux de la démocratie sur la cohésion de la nationalité canadienne-française » (p. 110). Mais, plus encore qu'une crainte de la démocratie, ce que Bédard met en évidence, à la suite de quelques autres (André-J. Bélanger, Ralph Heintzman, Fernand Dumont, Yvan Lamonde) – en quoi il n'a pas tout à fait raison d'affirmer que cette question a été éludée (cf. p. 125) – c'est « le rapport trouble » que les politiciens réformistes entretiennent avec *le* politique et qui s'expliquerait par la « peur bleue de la division, probablement typique des nations minoritaires qui craignent pour leur survie » (p. 127). Traumatisés par la division des forces politiques dont ils furent pourtant eux-mêmes largement responsables, en 1837, les réformistes développent une « hantise de la délibération » en même temps qu'une véritable « obsession de la cohésion, de la concorde et de l'unité » (p. 100), obsession qui ne pouvait engendrer qu'une définition exclusivement *culturelle* de la nation canadienne-française, où celle-ci était appelée (comme Fernand Dumont l'a bien montré dans *Genèse...*) à se perpétuer sans projet politique, sinon celui de la survivance, dont l'Église se fera, jusqu'à la Révolution tranquille, le principal interprète.

À propos du rapport des réformistes au religieux, qu'il examine au chapitre 5, l'auteur exprime son désaccord avec l'opinion d'Yvan Lamonde selon laquelle ce sont les réformistes qui auraient, dès 1846, scellé l'alliance du politique et du religieux. Pour Bédard, l'attitude des réformistes des années 1840-1850 à l'égard de la religion ne saurait être assimilée à celle des «conservateurs québécois de 1875 qui ont offert le système d'éducation à l'Église sur un plateau d'argent» (p. 214). S'appuyant sur de nombreuses citations tirées notamment de la presse réformatrice (*La Minerve*, *Revue canadienne*, *Le Journal de Québec*), il insiste sur «le fossé qui peut séparer les réformistes et le haut clergé» (p. 216), mais sans nier pour autant l'importance que ceux-ci, «par souci de cohésion et d'unité», ont reconnue à l'Église en tant qu'«institution nationale fondamentale». À cet égard, note-t-il, la position «sociologique» d'un Étienne Parent sur la nécessité sociale du religieux ne diffère guère de celle que défendent à la même époque, en France, Alexis de Tocqueville et Frédéric Le Play (cf. p. 242-252).

Le sixième et dernier chapitre s'applique à cerner de plus près la conception que les réformistes se faisaient de cette nation canadienne-française à laquelle ils ont eux-mêmes contribué à fournir (François-Xavier Garneau le premier, bien sûr) une conscience historique, une *référence* (au sens dumontien du terme). C'est sans doute dans ce chapitre que Bédard se montre le plus sévère à l'endroit de l'historiographie révolutionnaire-tranquille et de son principal représentant actuel, Gérard Bouchard, à qui il reproche sa «perspective pour le moins tranchée et sans empathie» sur la génération réformatrice, une «perspective [qui] colle à la mémoire collective de la "grande noirceur"». Là où ce dernier décèle une «"vision passéiste, défensive et repliée de la nation"», qui équivaldrait à un rejet pur et simple de l'américanité (p. 315), Bédard trouve chez les réformistes –

textes à l'appui et en accord cette fois avec Yvan Lamonde – un rapport beaucoup plus complexe et nuancé à l'Amérique. Car si les réformistes étaient pour la plupart hostiles à l'annexion aux États-Unis – qu'ils voyaient, à bon droit, comme «le tombeau de la nationalité franco-canadienne» (p. 304) –, rien n'autorise à en déduire qu'ils étaient tous réfractaires aux valeurs et à l'esprit du Nouveau Monde, beaucoup s'en faut. Sauf qu'ils avaient bien du mal, comme nous encore aujourd'hui, à distinguer ce Nouveau Monde du monde étasunien.

En guise de conclusion, l'auteur cherche d'une certaine façon à répondre à la grande question qui a aiguillonné toute sa recherche, celle de savoir ce que les Québécois d'aujourd'hui, confrontés à un «présent incertain», pourraient ou devraient peut-être retenir de cette génération réformiste qui, à l'époque peut-être la plus décisive de notre histoire, releva les défis de la responsabilité politique et de la survivance nationale. Bien qu'il ne réponde pas directement à la question, on croit comprendre entre les lignes qu'après l'épisode révolutionnaire-tranquille (dont ceux de ma génération dite «lyrique» éprouvent souvent beaucoup de peine à faire le deuil, un peu comme les rouges en eurent à faire celui de la République), le temps est venu, le temps presse de «conserver l'essentiel», et que seule une nouvelle génération serait en mesure de s'acquitter de cette tâche-là, une génération qui soit semblable à celle des réformistes, «obsédée par l'unité politique, soucieuse de prospérité économique, préoccupée par la réhabilitation des marginaux, et allergique aux ruptures radicales». Une génération que l'on pourrait qualifier, «faute de mieux, de "conservatrice" » (p. 329).

Au début de son premier chapitre, Éric Bédard a placé en exergue cette déclaration d'Étienne Parent: «*Nous sommes*

des Réformistes, nous cessons d'être des Révolutionnaires». Il se pourrait que ce fût là le dernier mot d'Éric Bédard, et, qui sait, peut-être aussi le mot d'ordre d'une nouvelle génération réformiste.

Serge Cantin
UQTR

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com
Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur :
(450) 471-0026
(514) 355-7923

Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177
Courriel : allardp@qc.aira.com

ACHAT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES DE POINTE LEPREAU

Dans le débat concernant le projet d'Hydro-Québec d'acheter Énergie Nouveau-Brunswick, on ne mentionne pas le pire de l'affaire : en achetant la centrale nucléaire de Pointe Lepreau à un prix d'aubaine (1.4 milliard!), les Québécois vont-ils acquérir aussi les 5000 tonnes de déchets radioactifs produits ou à produire, qui vont coûter au minimum 5 milliards aux futurs nouveaux propriétaires québécois?

Comme legs aux générations futures, c'est tout un cadeau!

Sous l'influence néfaste du lobby nucléaire, les promoteurs-politiciens-décideurs qui nous représentent actuellement s'en balancent royalement. Ils refusent de considérer que la centrale Pointe Lepreau est très dangereuse, puisque sa reconstruction a été autorisée avant la mise en application des nouvelles normes internationales de sûreté nucléaire adoptées en juin 2008 par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

De plus, Hydro-Québec devra-t-il également respecter l'entente de construction d'une autre centrale nucléaire qu'Énergie Nouveau-Brunswick se serait engagé à construire?

Les centrales nucléaires CANDU sont problématiques sous différents aspects : le coefficient de réactivité positive peut faire sauter le cœur du réacteur à tout moment ; les 16 problèmes de niveau 3 qui ont été dévoilés par la CCSN au mois d'août 2009 ne sont pas résolus ; la gestion des déchets, cauchemar du nucléaire, va coûter très cher ; le gouffre financier de tout développement nucléaire n'est pas de bonne augure pour le portefeuille des citoyens.

À cause des graves impacts sanitaires, économiques, environnementaux et sociaux, il faut s'opposer définitivement à l'acquisition de Pointe Lepreau dans toute entente avec le Nouveau-Brunswick ou bien on troque la fin de Gentilly-2 contre la poursuite de Pointe Lepreau sans ses déchets, pour le bien de tous les Québécois qui ne sont pas du tout consultés dans cette nébuleuse affaire.

Philippe Giroul

Trois-Rivières, le 21 janvier 2010

PATRICE BERGERON

Sortie de religion Petite intro à la pensée de Marcel Gauchet,
Athena éditions, 2009, 172 pages

JEAN-FRANÇOIS LISÉE ET ÉRIC MONTPETIT

Imaginer l'après-crise, Boréal, 2009, pages

JACQUES PARIZEAU

La souveraineté du Québec, Les Intouchables-Michel Brûlé,
2009, 255 pages

JOSEPH FACAL

Quelque chose comme un grand peuple, Boréal, 2010, 320 pages

CATHERINE FERLAND

*Bacchus en Canada. Boissons, buveurs et ivresses à l'époque
de la Nouvelle-France*, Septentrion, 2010, 432 pages

MICHÈLE NEVERS

Textes de l'internement, XYZ, 2009, 189 pages

JACQUES KEABLE

Les folles vies de la joute de Riopelle, LUX, 2009, 254 pages

PIERRE FALARDEAU

Rien n'est plus précieux que la liberté et l'indépendance, VLB,
2009, 264 pages

MARIETTE JULIEN

La mode hypersexualisée, Sisyphe, 2010, 113 pages

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920

gfb@tlb.sympatico.ca

Prévenez le coût!

Février 2010
vol. C no 2
**L'Action
NATIONALE**



Date d'échéance 01-03-2010
Lionel Groulx
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal QC H2X 1X3



Dynamique identitaire
Refus et résistance

Militantisme

Peuple sédentaire
en attente de ses chefs nomades

Primeur

**Les relations entre les organisations
religieuses et l'État au Québec**

Votre date d'échéance
est indiquée sur votre
étiquette d'adressage

L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'Action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même après 90 ans d'existence, de notre mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés

a/s: Jacques Martin

**82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3**

(514) 845-8533 ou, sans frais , au 1-866-845-8533

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Henri Joli-Cœur
Patrick Allen †	Lucie Lafortune †
François-Albert Angers †	Anna Lagacé-Normand †
Gaston-A. Archambault †	Bernard Lamarre
Jean-Paul Auclair †	Denis Lazure †
Paul Banville	Richard Leclerc
Thérèse Baron	Clément Martel
François Beaudoin	Jacques-C. Martin
Gaston Beaudry †	Yvon Martineau
Dominique Bédard †	Roger Masson
Yvan Bédard	Daniel Miroux
Henri Blanc	Louis Morache
Antoinette Brassard	Rosaire Morin †
Henri Brun	Reginald O'Donnell
Jean-Charles Claveau	Arthur Prévost †
Roch Cloutier	Ghislaine Raymond-Roy
Robert Comeau	René Richard †
Robert Côté	Jacques Rivest
Louis-J. Coulombe	Jean-Denis Robillard
Gérard Deguire	Ivan Roy
Bob Dufour	Paul-Émile Roy
Yves Duhaime	Claudette Thériault
Nicole Forest	Marcel Trottier †
Léopold Gagnon	Réal Trudel
Henri-F. Gautrin †	Cécile Vanier
Claude Ghanimé	André Verronneau
Paul Grenier	Claude-P. Vigeant
Michel Grimard	Madeleine Voora
Yvon Groulx	André Watier
Marcel Henry	

Le Club des 100 associés regroupe les donateurs de 1000 \$ et plus.

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Collaboration à la révision

Jacques Brousseau

Mise en page

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Secrétaire

Charles-Philippe Courtois

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Mathieu Bock-Côté

Christian Gagnon

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Jean-Louis Bourque

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

Benoît Dubreuil

Geneviève Dugré

Henri Laberge

Josée Lacourse

Gilles Lavoie

Alain Laramée

Anne-Michele Meggs

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Jacques Boulay †, Nicole Boudreau,
Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon,
Hélène Chénier, Pierre Dupuis †, Lucia Ferretti, Delmas Lévesque,
Yvon Groulx, Léo Jacques, Yves Michaud, Roméo Paquette,
Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest †,
Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Paul-Émile Roy

ABONNEMENT	GRILLE TARIFAIRE	
	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	73,37 \$ (65 \$ + taxes)	135,45 \$ (120 \$ + taxes)
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	42,89 \$ (38 \$ + taxes)	76,75 \$ (68 \$ + taxes)
Institution	129,81 \$ (115 \$ + taxes)	220,11 \$ (195 \$ + taxes)
Autres pays	150 \$	275 \$
Abonnement PDF	50,79 \$ 45 \$ + taxes	90,30 \$ 80 \$ + taxes
	TVQ 1012563392	TPS 11901 9545

Nouveauté!

Trois façons de régler votre abonnement

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP: www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».